

# ENSEMBLE agissons pour le climat !



## PROGRAMME D' ACTIONS

Pour répondre aux enjeux et objectifs visés identifiés dans les documents du diagnostic et de la stratégie du PCAET, un programme d'actions a été élaboré en concertation avec les acteurs du territoire. Il constitue la mise en œuvre concrète de la stratégie climat, air énergie du territoire. Les actions de ce programme seront mises en place au cours des 6 années du PCAET.

Le PCAET sera évalué à mi-parcours. Le cas échéant, certaines actions pourront être réorientées. Il sera évalué au terme des 6 ans.

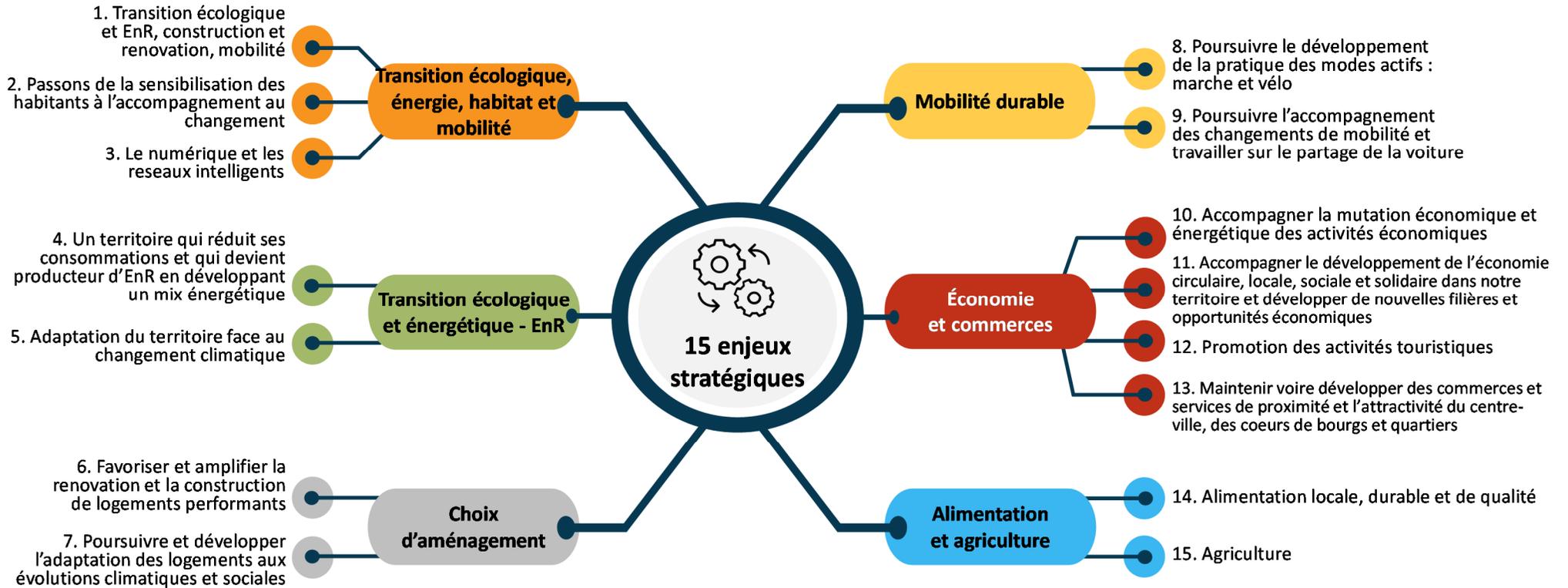
Le programme d'actions s'articule autour de 15 enjeux, 27 axes stratégiques (voir schéma page suivante) et comporte 55 actions intégrées ci-après.

Ce plan d'actions est également complété par un tableau d'évaluation et de suivi en fin de document reprenant les actions et les indicateurs en lien.

L'évaluation et le suivi seront réalisés tout au long de la mise en œuvre du projet afin de suivre son avancement.

Le suivi s'appuiera sur le renseignement d'indicateurs qui viennent alimenter de tableaux de bord. Il sera réalisé en interne, avec l'aide des directions en charge de leurs actions respectives.

Figure : les ateliers et les 15 enjeux du PCAET



<b>Axe stratégique 1</b>	Poursuivre et développer l'accompagnement dans la transition énergétique et écologique
--------------------------	--

<b>Action 1</b>	<b>Rendre lisible et améliorer la cellule de conseil et d'orientation dans le domaine énergétique et climat (construction, rénovation, énergie renouvelable, mobilité, qualité de l'air)</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>Contexte</b>	<p>La concertation a fait ressortir un besoin important d'informations auprès des habitants : pouvoir trouver quels que soient le projet et les ressources du ménage une information objective, indépendante et gratuite, au niveau de l'habitat (construction, rénovation), des mobilités, des énergies</p> <p>Actuellement, Il est possible de trouver des informations dans différents espaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>l'EIE à un rôle d'accueil de 1<sup>er</sup> niveau sur toutes ses thématiques,</li> <li>le guichet unique de l'habitat, l'Adil, le CAUE : dédié à l'habitat</li> <li>la maison du vélo et l'espace Impulsyon, la direction mobilité durable : sur la mobilité,</li> </ul> <p>Mais les habitants rencontrés dans le cadre de la concertation sur le Plan Climat, Air, Energie Territorial PCAET n'avaient pour la plupart pas connaissance de ces structures et ont demandé la mise en place d'une cellule de conseil et d'orientation.</p>	
<b>Objectifs</b>	<p>Renforcer la communication sur les structures et lieux « ressources » de l'information sur les thématiques de l'habitat, l'énergie, des déchets et la mobilité, tournée vers les habitants, les communes et les professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- que les habitants trouvent des 1<sup>eres</sup> réponses sur les questions de leur cadre de vie, en assurant un pt d'entrée commun, pour les accompagner sur les changements possibles de modes de vie.</li> <li>- Accompagner les ménages (et maîtres d'ouvrage) pour un maximum de passages à l'acte, et pour des choix stratégiques en matière de rénovation, de construction, d'énergies renouvelables (EnR) et de mobilité</li> <li>- Accroître le nombre de rénovations des bâtiments ainsi que la qualité des rénovations au niveau du secteur résidentiel et tertiaire</li> <li>- Accroître le nombre d'installations d'EnR</li> <li>- Intégrer des matériaux biosourcés lors des constructions/rénovations</li> <li>- Informer et sensibiliser sur la qualité de l'air intérieur (exemple : radon, modes de chauffage)</li> <li>- Informer sur les propositions de mobilités alternatives « au tout voiture »</li> <li>- Participer à la revitalisation des centres bourgs et du centre-ville</li> </ul> <p>Constituer une cellule muticompetence et multipartenariale sur les thématiques de l'habitat, l'énergie, des déchets et la mobilité, tournée vers les habitants, les communes et les professionnels</p>	
<b>Effets attendus</b>	<p>Baisse de la consommation énergétique et des émissions des GES</p> <p>Intégrer les productions d'énergie renouvelable dans le logement</p> <p>Amélioration de la qualité de l'air intérieur</p> <p>Baisse de la consommation foncière</p>	

<p><b>Descriptif de l'action</b></p>	<p>1- Faire connaître et améliorer le fonctionnement des structures existantes qui assurent actuellement des missions d'informations du grand public, à savoir en fonction des thématiques dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le guichet unique de l'habitat, l'Adil, le CAUE : dédié à l'habitat</li> <li>la maison du vélo et l'espace Impulsyon, la direction mobilité durable : sur la mobilité,</li> </ul> <p>L'objectif est d'accueillir et d'accompagner des habitants à différents niveaux de leurs projets.</p> <p><u>En matière d'habitat :</u></p> <p>Publics visés : les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants plafonds de ressources Anah &amp; au-dessus des plafonds Anah ; investisseurs privés ; locataires (conseils usages) ; bailleurs sociaux)</p> <p>Les habitants sont orientés vers la cellule par différents canaux : EIE, CAUE, Adil, les artisans ou entreprises,...</p> <p>Il s'agit de proposer un conseil neutre, objectif et de qualité en matière de projets de construction ou de rénovation des logements (énergétique, adaptation, etc. ...).</p> <p>a- Avec dans un 1<sup>er</sup> temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagner les ménages (ou les bailleurs privés) qui souhaitent diminuer la consommation énergétique de leur logement.</li> <li>▪ Orienter les ménages vers les énergies renouvelables et modes de chauffage sans combustion</li> <li>▪ Mobiliser les structures &amp; les acteurs publics et privés ainsi que les partenaires pour atteindre les objectifs de rénovation énergétique des logements. <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conseiller les ménages (et les maîtres d'ouvrage privés ou publics) et les inciter à réaliser des travaux de rénovation de qualité, (matériaux biosourcés locaux, à intégrer également une ventilation lors des travaux de maîtres de l'énergie ou d'isolation etc...), à choisir les installations techniques les plus performantes en s'appuyant sur des professionnels.</li> </ul> </li> <li>▪ Organiser des actions de sensibilisation à la qualité de l'air Intérieur auprès du grand public (campagne de mesure, prêt de CO<sub>2</sub>mètre, test de VMC...).</li> </ul> <p>b- avec dans un 2<sup>ème</sup> temps :</p> <p>Engager la mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique PTRE, destinée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner l'ensemble des propriétaires dans leur projet de rénovation ambitieuse de leur logement,</li> <li>- Sensibiliser le secteur tertiaire sur ce type d'actions dans leurs propres bâtiments.</li> </ul> <p><u>En matière d'énergies renouvelables EnR :</u></p> <p>Accompagner les citoyens qui découvrent ces sujets et veulent se renseigner avant de s'engager.</p> <p>Confirmer avec les demandeurs la faisabilité de leur projet d'énergies renouvelables</p> <p>Décrypter les offres techniques et commerciales</p> <p><u>En matière de mobilité :</u></p> <p>Conseiller les habitants recherchant des solutions de mobilité alternatives à la voiture.</p> <p>Apporter une information complète sur les déplacements décarbonés, leur intérêt écologique et économique. En cas de projet immobilier du demandeur, intégrer les coûts de déplacements dans le coût global du projet immobilier.</p>
--------------------------------------	--

	<p>2- Soutenir la mise place de la plateforme DECLIC, qui permettra aux particuliers de se lancer dans les différents défis (ex : déchets, mobilité, énergie...) portée par l'ADEME, le CLER et l'EIE. Pour faire connaître les actions à engager mais de façon ludique et pratique</p> <p><b><u>En lien avec les actions / thématiques suivantes :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en œuvre du PLH 2017-2022</li> <li>▪ Mise en œuvre de l'action « cœur de ville »</li> <li>▪ Mise en œuvre du PGD 2015-2025</li> </ul>
--	---

Acteurs et partenaires	Qui	Fait quoi
	Agglomération Direction Habitat et hébergement- Direction environnement et direction transport	Pilotes
	Espace info énergie	copilote
	Adile	
	communes	
	ADEME	Aide au MWh produit sur le bâti
	SyDEV	Subventions pour études de faisabilité
	CAUE	
	CLER	Développe la plateforme Declic pour faire connaître les défis en lien avec l'énergie, les déchets, ...
	Fédérations de professionnels	
	CLCV	
	Maison de la solidarité et de la famille	
	GRDF	Action Civigaz
	Impuls'Yon	
	Maison du vélo	

<b>Planning (premières échéances)</b>	Durée du PCAET Faire connaître les structures existantes qui peuvent renseigner les particuliers, et entreprises sur les questions liées aux énergies, travaux sur les bâtiments, mobilité, l'air, ...
<b>Budget</b>	Budgets propres à chaque structure pour le financement des structures existantes Budget supplémentaire non encore évalué si création d'un lieu dédié pour cette cellule
<b>Financements possibles</b>	Via le SARE, Région PDL et SyDEV pour la PTRE

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de ménages conseillés par les différents pilotes – copilotes</li> <li>○ Nombre de professionnels du secteur tertiaire sensibilisés sur ces questions</li> </ul>
-----------------------------	---

Impact GES	3
Impact énergie	3
Impact qualité de l'air	2

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 2</b>	Un urbanisme pour la transition énergétique et écologique
--------------------------	---

<b>Action 2</b>	<b>Planifier l'aménagement du territoire en prenant en compte les thématiques Climat, Air, Energie et Mobilité</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>Contexte</b>	<p>Les communes de l'agglomération sont dotées de leurs propres documents de planification avec un travail en cours pour à terme préparer un passage au Plan local de l'urbanisme intercommunal (PLUi.)</p> <p>L'évolution de ces documents doit être l'occasion de prendre en compte certains axes du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)</p>	
<b>Objectifs</b>	La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement.	
<b>Effets attendus</b>	<p>Réduire la consommation foncière et lutter contre l'étalement urbain. La réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique. Améliorer la qualité environnementale et le cadre et qualité de vie des habitants</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>➤ S'assurer dans les procédures de révision/élaboration des PLU (voire modifications), que les règles permettent, via une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP thématique par exemple) de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser et développant l'optimisation du foncier (dans le respect des éléments du SCOT), notamment en :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favorisant le Renouveau urbain et la reconquête des friches et dents creuses,</li> <li>- Favorisant les constructions dans l'enveloppe urbaine et en luttant contre l'étalement urbain ;</li> <li>- Menant une réflexion sur la notion d'alignement pour optimiser l'exposition des constructions</li> <li>- Favorisant la densification.</li> </ul> </li> <li>▪ Encourager la performance énergétique des constructions et des aménagements urbains ;</li> <li>▪ Favorise la réhabilitation du bâti ancien et économe ;</li> <li>▪ Accompagner dans le cadre des schémas d'énergie, identifier les futurs projets de développement urbains et participer au rapprochement des réseaux gaz existants (GRDF) ou à l'étude pour la mise en œuvre de réseaux de chaleur.</li> <li>▪ Préserver les espaces agricoles et naturels, les continuités écologiques, les trames vertes et bleues, zones humides, etc. ...</li> <li>▪ Réduire l'imperméabilisation des sols ; favoriser l'infiltration de l'eau et favoriser la nature en ville ;</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Anticiper la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les constructions et les aménagements urbains (lutte contre les îlots de chaleur- fiche 19)</li> <li>▪ Diminuer les obligations de mobilité, notamment en permettant la pratique des mobilités alternatives à la voiture, et développant la multimodalité.</li> </ul> <p>➤ Poursuivre la réflexion sur l'élaboration et mise en place d'un PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal).</p> <p>➤ prendre en compte l'impact environnemental des matériaux mis en œuvre dans les projets de construction et de rénovation dans l'Agglomération</p> <p><b><u>En lien avec les actions / thématiques suivantes :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en œuvre SCoT</li> <li>▪ Mise en œuvre du PLH 2017-2022</li> <li>▪ Mise en œuvre de l'action « cœur de ville »</li> <li>▪ Mise en œuvre de l'AVAP</li> </ul>
--	--

Acteurs et partenaires	Qui	Fait quoi
	La Roche-sur-Yon Agglomération - Direction Aménagement/Urbanisme	Pilote
	Les communes	
	CAUE	
	Etat	
	Aménageurs et promoteurs	
	GRDF	
	Atlanbois	
	Cuma 85- relais bois énergie	

<b>Planning (1ères échéances)</b>	Travailler sur l'OAP thématique pour la prise en compte des questions climat-air-énergie ans les PLU des communes
<b>Coûts et financements</b>	

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Quantités de terres agricoles consommées ou restituées</li> <li>○ % d'espaces perméables dans les opérations d'ensemble</li> <li>○ Densités des opérations d'ensemble</li> </ul>
-----------------------------	---

<i>Impact GES</i>	2
Impact énergie	2
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 2</b>	Un urbanisme pour la transition énergétique et écologique
--------------------------	---

<b>Action 3</b>	<b>Accompagner l'approche environnementale de l'urbanisme et la réalisation d'éco-quartiers et de projets exemplaires</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input checked="" type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>Contexte</b>	<p>Face à une pression démographique croissante, l'urbanisme a un rôle central à jouer et doit répondre aujourd'hui aux défis tant sociétaux qu'environnementaux du XXI<sup>e</sup> siècle : lutte contre les nuisances, réduction des émissions de gaz à effet de serre, adaptation au changement climatique, protection et développement de la biodiversité...</p> <p>Désormais, les politiques d'urbanisme doivent avoir une approche globale et tenir compte de différentes problématiques (mobilité, énergie, déchets, bruit, qualité de vie, air, biodiversité,...).</p>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement.</li> <li>- Faire monter en compétence l'ensemble des acteurs du territoire (maîtres d'œuvre et d'ouvrage, architectes, aménageurs, ...).</li> <li>- Permettre l'émergence de projets d'aménagement et de constructions prenant en compte l'efficacité énergétique, l'adaptation au changement climatique, la biodiversité, la santé environnementale, la réduction des déplacements automobiles, ...</li> <li>- Tout en assurant une vigilance sur le développement de foncier et la consommation d'espace, en privilégiant la rénovation et la réhabilitation des logements vacants.</li> </ul>	
<b>Effets attendus</b>	<p>Réduire la consommation foncière et lutter contre l'étalement urbain.          La réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique.          Améliorer la qualité environnementale et le cadre et qualité de vie des habitants</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser des pré-études d'aménagement des sites ; réaliser des cahiers de charges de prescriptions architecturales et environnementales et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).</li> <li>▪ Co construire un référentiel d'aménagement durable de qualité des zones d'habitat et d'économie (services de la communauté d'agglomération, aménageurs, promoteurs, équipes de maîtrise d'œuvre) permettant de définir collectivement les outils et les prescriptions en combinant qualité des opérations et équilibre budgétaire.          Ces éléments doivent permettre de travailler sur les projets avec une approche environnementale de l'urbanisme.          Ce référentiel prendra en compte notamment : la consommation foncière, la question de la mobilité et des déplacements, la gestion des déchets, la qualité et l'orientation des bâtiments, la préservation de la biodiversité, ...</li> <li>▪ accompagner la montée en compétence des opérateurs et aménageurs notamment par l'intégration d'un environnementaliste- paysagiste dans les équipes projets,</li> <li>▪ Favoriser et soutenir la réalisation d'éco-quartiers, en prenant en compte les questions de consommations de foncier</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conseil énergétique pour optimiser l'usage des réseaux (GRDF) ou l'étude pour la mise en œuvre de réseaux de chaleur</li> <li>▪ Soutenir et accompagner les opérations en renouvellement urbain en favorisant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les chantiers rapides et à faibles nuisances (matériaux bois, ou biosourcés),</li> <li>• limitant l'imperméabilisation (parking, allées, trottoirs, ...) et favorisant l'infiltration de l'eau à la parcelle (lien avec la fiche 17 sur les eaux pluviales)</li> <li>• le développement des mobilités douces</li> <li>• l'intégration de zones de services / conciergerie de quartier</li> <li>• l'architecture bioclimatique</li> <li>• l'intégration de la nature et la préservation des arbres et espaces verts existants (lien avec la fiche 21)</li> <li>• en évitant ou en luttant contre les îlots de chaleur (lien avec la fiche 19)</li> </ul> </li> <li>▪ Informer et conseiller les ménages dans leurs projets de construction, en proposant des conseils bien en amont du dépôt des Permis de construire, notamment sur les matériaux, maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables de préférence sans combustion, sur la question de la qualité de l'air intérieur...</li> </ul> <p>En lien avec les actions / thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en œuvre SCoT</li> <li>▪ Mise en œuvre du PLH 2017-2022</li> <li>▪ Mise en œuvre de l'action « cœur de ville »</li> <li>▪ Mise en œuvre de l'AVAP</li> </ul>
--	---

Acteurs et partenaires	Qui	Fait quoi
	La Roche-sur-Yon Agglomération - Direction Aménagement/Urbanisme	Pilote En partenariat avec les autres directions concernées : espaces publics, environnement, mobilité durable,...
	Aménageurs/promoteurs	Accompagne la création et la mise en œuvre du référentiel d'aménagement
	GRDF	Conseil énergétique pour optimiser l'usage des réseaux
	Les communes	Pour faire part de leur projet et accompagner la mise en œuvre du référentiel d'aménagement
	CAUE	Accompagne les porteurs de projets
	Etat,	

<b>Planning (1ères échéances)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Réalisation de cahiers de charges de prescriptions architecturales et environnementales et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),</li> <li>- Co construire un référentiel d'aménagement durable de qualité des zones d'habitat et d'économie</li> </ul>
-----------------------------------	--

<b>Coûts et financements</b>	
------------------------------	--

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Elaboration du référentiel d'aménagement durable</li> <li>o Mise en place d'écoquartiers</li> </ul>
-----------------------------	--

<i>Impact GES</i>	3
Impact énergie	3
Impact qualité de l'air	2

Impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 3</b>	Améliorer la qualité de l'air
--------------------------	-------------------------------

<b>Action n° 4</b>	<b>Sensibiliser, informer et identifier les plans de suivi et/ou points d'actions sur la qualité de l'air extérieur et intérieur</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	<p>Selon l'OMS, la pollution de l'air est le principal risque environnemental pour la santé dans le monde.</p> <p>Ainsi, l'exposition à la pollution de l'air extérieur et intérieur conduit chaque année au décès prématuré en Europe, d'environ 600 000 personnes (482 000 sont dus à la pollution de l'air extérieur et 117 200 à la pollution de l'air intérieur). En France, le chiffre est d'au moins 48 000 décès prématurés par an (lié à la pollution des particules fines) – source Santé Publique France (ANSP), soit 9 % de la mortalité en France et à une perte d'espérance de vie à 30 ans pouvant dépasser 2 ans.</p> <p><u>Sur la qualité de l'air extérieur :</u>          Au niveau national, la surveillance de la qualité de l'air est assurée par des Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l'Air par l'Etat (AASQA). Au niveau de la région des Pays de la Loire, c'est l'association Air pays de la Loire</p> <p>Sur le territoire en 2016, 82% des journées ont présenté un indice de bonne qualité de l'air et le territoire a connu 3 jours de dépassement du seuil d'information pour les poussières (PM10).          La tendance des émissions de polluants est à la baisse sauf depuis 2012 pour l'ammoniac (NH3) principalement produit par l'agriculture et depuis 2015 pour les composés organiques volatils COV produits par l'industrie.          En fonction du polluant, il est possible d'identifier le ou les secteurs prioritaires d'émission.          Ainsi, au niveau des émissions les plus importantes (en terme de volumes estimés), à savoir les NOx, NH3, COV et les particules, les transports, l'agriculture, l'industrie et le résidentiel sont les principaux émetteurs et représentent les domaines d'actions prioritaires.</p> <p>En parallèle, le territoire intercommunal dispose d'un pollinarium sentinelle, en fonctionnement depuis 2018 pour informer les professionnels de santé et les personnes allergiques de la présence de pollens dès leurs émissions par les plantes.</p> <p><u>Sur la qualité de l'air intérieur</u>          En moyenne, une personne passe plus de 80 % de son temps dans des lieux clos (Logement, moyens de transport, lieu de travail, école...), et l'air qu'elle y respire n'est pas toujours de bonne qualité.          Les sources potentielles de pollution dans les bâtiments sont en effet nombreuses : l'air extérieur, appareils à combustion, matériaux de construction, produits de décoration (peinture, colles, vernis...), meubles, activité humaine (tabagisme, produits d'entretien, bricolage, cuisine...) et les problèmes de ventilation (VMC bouchée ou défectueuse).          À l'intérieur des logements et des bâtiments où l'on travaille, l'air est bel et bien pollué de manière spécifique par rapport l'air extérieur.</p>	

	<p>Un autre élément doit être pris en compte au niveau de la qualité de l'air intérieur : le Radon :</p> <p>Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre et notamment dans les sous-sols granitiques et volcaniques.</p> <p>C'est le risque de cancer du poumon qui motive la vigilance à l'égard du radon dans les habitations ou autres locaux.</p> <p>Une nouvelle réglementation (l'article R.1333-29 du code de la santé publique) a permis par le biais d'une cartographie, d'identifier les communes présentant un risque potentiel radon.</p> <p>Le secteur géologique de La Roche-sur-Yon et son agglomération est le second secteur le plus sensible au radon dans le département et est classé en zone 3 c'est à dire à potentiel radon significatif.</p> <p>Les citoyens doivent être informés de cette situation pour prendre des mesures de prévention, notamment l'aération des bâtiments</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Prise de conscience de l'importance de la thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la qualité de l'air extérieur et de ses impacts,</li> <li>- de la qualité de l'air intérieur dans les logements, es lieux de travail et de ses impacts.</li> </ul>
<b>Effets attendus</b>	<p>Améliorer la qualité de l'air extérieur et intérieur</p> <p>Améliorer l'impact sur la santé des citoyens</p>
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>A- SUR LA QUALITE DE L' AIR EXTERIEUR :</p> <p>1-faire connaître au grand public la situation actuelle sur la qualité de l'air extérieur du territoire:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au niveau physico-chimique : suivi assuré par AIR Pays de La Loire (Air PDL)</li> <li>- au niveau des pollens avec le Pollinarium de La Roche-sur-Yon et l'Association des Pollinariums Sentinelles de France (APSF)</li> </ul> <p>en faisant des informations sur le site internet, le Roche Plus, en créant un évènement sur ce sujet ou en participant à des manifestations sur la mobilité, la rénovation de l'habitat, ....</p> <p>2- identification de secteurs (ou "poches") dans la ville ou sur les communes, où un diagnostic-suivi plus détaillé de la qualité de l'air pourrait être engagé, pouvant être suivi par un programme d'actions d'aménagement d'espaces ou de voiries pour améliorer la qualité de l'air.</p> <p>B- SUR LA QUALITE DE L' AIR INTERIEUR :</p> <p>1- sensibilisation et information sur le radon auprès des habitants de l'agglomération sur la situation du territoire, les suivis à faire et les actions possibles</p> <p>2- dans l'habitat privé : faire connaître les risques vis à vis d'une qualité d'air intérieur dégradée et les gestes à faire. (Lien à faire avec les fiches habitat 22 à 25 et les actions à respecter lors des travaux de construction ou rénovation).</p> <p>3- dans les bâtis publics : faire connaître les actions engagées par les communes. Faire le pt sur l'obligation réglementaire de suivi de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements.</p> <p>Le code de l'environnement impose que la qualité de l'air intérieur soit suivie dans les établissements recevant des enfants avec les échéances suivantes : 1er janvier 2018 pour les écoles maternelles, élémentaires et crèches, 1er janvier 2020 pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement du second degré et 1er janvier 2023 pour les autres établissements.</p> <p>Cette démarche comprend une évaluation des moyens d'aération, et la mise en œuvre, au choix de campagnes de mesures de certains polluants ou une</p>

	<p>autoévaluation de la qualité de l'air au moyen du guide pratique, permettant d'établir un plan d'action pour l'établissement.</p> <p>4- dans les entreprises : faire connaître le guide réalisé dans le cadre du 2ème Plan Régional Santé Environnement (PRSE 2), par la CAPEB Pays de la Loire, la FFB, sur la qualité de l'air intérieur pour aider les entreprises à prendre en compte cette problématique lors des travaux qu'elles effectuent.</p> <p>C- Faire le lien avec le Plan local de Santé (PLS) de la commune de La Roche sur Yon</p>
--	--

<b>Acteurs et partenaires</b>	<b>Qui</b>	<b>Fait quoi</b>
	Agglomération	Organise la communication par les différents biais possible (Roche+, site internet, organisation de réunions, ...) sur la qualité de l'air intérieur et extérieur Assure le suivi de la qualité de l'air des bâtiments publics en application de la réglementation (les crèches, ...)
	Air pays de la Loire	Assure le suivi de qualité de l'air extérieur et la diffusion de ces informations et des alertes en lien Proposer des éléments de communications Assurer l'identification des secteurs à suivre et la réalisation des mesures de suivi sur l'air extérieur (station mobile) au niveau de l'agglomération et des communes Assurer si besoin des mesures de l'air intérieur dans les bâtiments publics de l'agglomération et des communes
	APSF	Relais d'information sur les données du pollinarium
	Les communes	Assure le suivi de la qualité de l'air des bâtiments publics en application de la réglementation (les écoles, ...)
	ARS et service de l'état	Sur les informations sur le radon et le suivi de la qualité de l'air
	Les associations : CLCV, Elise, ...	Pour relayer les informations auprès du grand public
	Capeb, FFB, CCI, CMA	Pour le lien avec les entreprises

<b>Planning (1ères échéances)</b>	- les actions de communication sur la situation de la qualité de l'air extérieur et de l'air intérieur sur le territoire, avec rappel des règles et conseils à suivre.
<b>Coûts et financements</b>	Cotisation annuelle à Air Pays de La Loire : 9 000€ en 2019, puis 16 000€ en 2020 (en fonctionnement) Subvention d'équipement : 5 000€/an (investissement) APSF : licence de savoir-faire : 100€/an et adhésion : 400€/an Air pur 85 : 300€/an

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o % de jours dans l'année où la qualité de l'air est bonne</li> <li>o nbre de jours de dépassement des niveaux de recommandation ou d'alerte</li> <li>o évolution des émissions des polluants sur le territoire</li> <li>o diffusion des informations issues du pollinarium</li> <li>o nombre et type d'actions d'informations sur la qualité de l'air : extérieur, intérieur, sur le radon</li> </ul>
-----------------------------	---

<i>Impact GES</i>	<i>1</i>
<i>Impact énergie</i>	<i>1</i>
<i>Impact qualité de l'air</i>	<i>3</i>

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 4</b>	Accompagnement au changement
--------------------------	------------------------------

<b>Action n° 5</b>	<b>Evoluer de la prise de conscience à l'accompagnement des initiatives citoyennes</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)																				
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle																				
<b>contexte</b>	<p>Sur le territoire de l'agglomération, les données sur la consommation d'énergie, la part des énergies renouvelables dans cette consommation et les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont les suivantes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2012</th> <th>2014</th> <th>2016</th> <th>Objectif en 2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Consommation d'énergie GWh</td> <td>2 085</td> <td>1 993</td> <td>2086</td> <td>1 668 soit -20% par rapport à 2012</td> </tr> <tr> <td>Production d'Enr Gwh et % de la consommation d'énergie finale</td> <td>156 soit 7,48%</td> <td>162 soit 8, 13%</td> <td>193 soit 9%</td> <td>534 soit 32%</td> </tr> <tr> <td>Emissions de GES (Teq Co2)</td> <td>610 386</td> <td>592 753</td> <td>579 741</td> <td>391 531 soit -40% par rapport à 1990</td> </tr> </tbody> </table> <p>Si une baisse de la consommation d'énergie sur le territoire a été observée en 2014, la consommation de 2016 est redevenue identique à celle de 2012. La production d'EnR sur le territoire augmente mais très légèrement et lentement. En matière d'émissions de GES, celles-ci sont en baisse régulière sur le territoire depuis 2008, mais pas dans des quantités suffisantes pour atteindre l'objectif de 2030.</p> <p>Or L'objectif de la loi de transition énergétique est bien de diminuer les consommations d'énergie et des émissions des territoires en jouant sur la sobriété, tout en augmentant la production issue des EnR.</p> <p>Les collectivités ne peuvent à elles seules atteindre cet objectif. Tous les acteurs du territoire, entreprises et habitants doivent s'engager dans des comportements et savoirs faire visant à réduire les consommations et les émissions de GES ou permettre aux habitants de s'adapter au changement climatique.</p>			2012	2014	2016	Objectif en 2030	Consommation d'énergie GWh	2 085	1 993	2086	1 668 soit -20% par rapport à 2012	Production d'Enr Gwh et % de la consommation d'énergie finale	156 soit 7,48%	162 soit 8, 13%	193 soit 9%	534 soit 32%	Emissions de GES (Teq Co2)	610 386	592 753	579 741	391 531 soit -40% par rapport à 1990
	2012	2014	2016	Objectif en 2030																		
Consommation d'énergie GWh	2 085	1 993	2086	1 668 soit -20% par rapport à 2012																		
Production d'Enr Gwh et % de la consommation d'énergie finale	156 soit 7,48%	162 soit 8, 13%	193 soit 9%	534 soit 32%																		
Emissions de GES (Teq Co2)	610 386	592 753	579 741	391 531 soit -40% par rapport à 1990																		
<b>Objectifs</b>	Prise de conscience de l'importance de la thématique et du rôle de tous, et appropriation de ce sujet Emergence d'initiatives citoyennes sur le climat-air- énergie pour impulser des actions et participer aux changements																					
<b>Effets attendus</b>	Afficher et mettre en avant l'implication des citoyens sur ce sujet Créer un réseau de référents ou d'ambassadeurs de bonnes actions Participation à la réduction des consommations d'énergies individuelles mais aussi du territoire.																					
<b>Descriptif de l'action</b>	1. <u>Information- sensibilisation auprès du grand public</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>la situation actuelle du territoire au niveau consommation d'énergie et d'émissions des GES et les objectifs à atteindre</li> <li>sensibiliser sur les risques de ne rien changer et sur l'intérêt de tous changements de comportements pour l'avenir : au niveau baisse de</li> </ul>																					

	<p>consommations d'énergie, au niveau changement de comportement sur alimentation, sur les modes de déplacement, ...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• informer sur les différents défis des classes ou des familles à énergie positives, défi des familles zéro déchets... , par le réseau CLER, à décupler et à organiser dans chaque commune</li> <li>• créer un réseau des familles qui ont déjà participé à ces défis et constituer un groupe de référents par commune (conseiller municipal, citoyens, artisans, commerçants, agriculteurs) pour en faire la promotion.</li> <li>• par les articles du magazine intercommunal Roche Plus sur les éco-gestes,</li> <li>• par la sensibilisation dans les écoles et périscolaire via la reprise des marchés de sensibilisation du pays sur le développement durable, la transition écologique et le changement climatique,</li> <li>• montrer ce qui est déjà réalisé par les collectivités, associations et surtout les habitants</li> </ul> <p>2. <u>Accompagner l'émergence d'initiatives citoyennes sur les thématiques climat-air-énergie</u>, Accompagner les initiatives de groupements de citoyens par différents biais :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>proposer des appels à projets</i> de type « un jour un quartier » sur la thématique climat-air-énergie- mobilité</li> <li>• <i>Rapprocher les citoyens du monde agricole et du monde économique, en les faisant participer à des actions communes, comme :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Sur les haies et agroforesteries</i> : proposer de la participation citoyenne sur la replantation dans les parcelles agricoles pour développer le stockage carbone:</li> <li>- avec visite de fermes pour faire connaître le savoir-faire local et les actions engagées sur ces thématiques et faire connaître les circuits courts,...</li> </ul> </li> <li>• <i>Sur les EnR :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner le développement de projets citoyens via les structures de portage ou outils de financement avec accompagnement (Energie citoyenne en Pays de la Loire ECPDL.). Un projet de convention Energie citoyenne en PDL (ECPDL) – Elise à venir</li> <li>- faire connaître les structures(Cowatt) qui peuvent accompagner "petit" projet EnR non accompagné par Vendée Energie, pour développer ce type de projet</li> </ul> </li> </ul>
--	---

at

Acteurs et partenaires	Qui	Fait quoi
	Agglomération	
Les communes		Relais et transmission d'information sur ce qui se fait sur leurs communes
Les habitants		Pour faire connaître ce qu'ils font déjà et pour proposer de nouvelles actions
Associations : Elise, conseils de quartier, conseil des jeunes, ...		Pour relayer les informations et pour initier ou accompagner les démarches et actions
Association : ECPDL, Elise		sensibilisation EnR sous une approche de projets citoyens
Réseau CLER		Pour le relais des différents défis
Associations RYEEDD		Vulgarisation et sensibilisation EnR Interventions en milieu scolaire et périscolaire

<b>Planning</b> (premières échéances)	<p>Relancer le marché vers les écoles et périscolaire sur la sensibilisation sur la transition écologique et le changement climatique</p> <p>Convention avec ECPDL et Elise</p> <p>Action de sensibilisation vis à vis des habitants par des temps ludiques pour du partage d'expériences (rencontre avec des familles qui ont fait des défis, ...)</p> <p>Poursuivre la communication sur les éco gestes et des articles de sensibilisation</p>
--	--

<b>Coûts et financements</b>	Convention avec ECPDL : 5000€/an pour accompagner les démarches citoyennes sur les EnR
------------------------------	--

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ nombre de réunions de sensibilisation dans les communes</li> <li>○ nombre d'actions ou initiatives citoyennes</li> <li>○ nombre de défis et de participants sur l'agglomération et dans les communes dans les différents défis : à énergie positive, zéro déchet, défi des classes positives</li> </ul>
-----------------------------	--

<i>Impact GES</i>	2
Impact énergie	2
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 5</b>	Développer des outils de communication et de gestion de l'énergie (permettant d'optimiser la production, la distribution et la consommation d'énergie du territoire)
--------------------------	--

<b>Action n° 6</b>	<b>Travailler sur des outils pour informer sur les consommations d'énergie</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	<p>Sur le territoire de l'agglomération, la consommation d'énergie (toutes activités confondues) est de 2049 GWh (en 2012), puis 1937 GWh (en 2014) et 2086 GWh en 2016</p> <p>Or l'objectif de la loi de transition énergétique est de ramener cette consommation d'énergie du territoire à 1639 GWh en 2030 (baisse de 20% par rapport à 2012)</p> <p>Les collectivités ne peuvent à elles seules atteindre cet objectif.</p> <p>Tous les acteurs du territoire, entreprises et habitants doivent s'engager dans des comportements et savoirs faire visant à réduire les consommations et les émissions de GES pour permettre aux habitants de s'adapter au changement climatique.</p>	
<b>Objectifs</b>	Prise de conscience de l'importance de la thématique de l'énergie et du rôle de tous, et appropriation de ce sujet et que le numérique et les réseaux intelligents peuvent aider pour rationaliser son utilisation.	
<b>Effets attendus</b>	Participation à la réduction des consommations d'énergies individuelles mais aussi du territoire.	
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>1-Réflexion à faire avec le SyDEV et les fournisseurs d'énergie sur l'information sur les outils existant (compteurs intelligents Linky, Gazpar) pour le suivi des consommations d'énergie et sur les économies que cela peut générer.</p> <p>2-Démarche en cours d'étude sur la flexibilité du réseau électrique, porté par le SyDEV- (moyen ou long terme)</p>	

<b>Acteurs et partenaires</b>	<b>Qui</b>	<b>Fait quoi</b>
	Sydev	Pilote de la démarche sur la flexibilité du réseau électrique
	Agglomération	Pour organiser des réunions d'infos avec le Sydev et les communes sur les compteurs intelligents
	Les communes	
	Les habitants	

<b>Planning (1ères échéances)</b>	Informer les citoyens sur les outils existants pour suivre ses consommations d'énergie et de fluides en lien avec un travail avec le SyDEV et les fournisseurs d'énergies
<b>Coûts et financements</b>	

<b>Indicateurs de suivi</b>	
-----------------------------	--

Impact GES	2
Impact énergie	2
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 6</b>	Les collectivités exemplaires: de la réduction des consommations d'énergie (sobriété) pour aller vers un mix énergétique
--------------------------	--

<b>Action n° 7</b>	<b>Développer l'exemplarité des collectivités : Sobriété et efficacité des bâtiments publics</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	<p>Sur le territoire de l'agglomération, la consommation d'énergie (toutes activités confondues) est de 2049 Gwh (en 2012), puis 1937 GWh (en 2014) et 2086 GWh en 2016</p> <p>Or L'objectif de la loi de transition énergétique est de ramener cette consommation d'énergie du territoire à 1639 GWh en 2030 (baisse de 20% par rapport à 2012) et toutes les actions comptent.</p> <p>La consommation des bâtiments représente un pourcentage non négligeable de la consommation d'énergie des communes.</p> <p>Ainsi au niveau de l'Agglomération, les bâtiments représentent 65% de la consommation d'énergie (soit 23 498 Mwh- en utilisant de l'électricité, du gaz ou du bois)- données issues du bilan carbone 2016.</p> <p>Le ratio de consommation surfacique de La Roche sur Yon est de 89kwh/m<sup>2</sup>/an : ce résultat est dû à des régulations et automatismes s'adaptant à la présence du public dans les locaux, mais cela montre la nécessité d'optimiser encore l'utilisation des locaux.</p> <p>Les bâtiments des 12 communes (hors La Roche-sur-Yon) consomment 7 763 Mwh et les ratios de consommation surfacique varient de 45 à 120 kwh/m<sup>2</sup>/an.</p> <p>L'électricité et le gaz sont les énergies majoritairement utilisées dans les bâtiments des communes.</p>	
<b>Objectifs</b>	<p>Prise de conscience de l'importance de ce sujet et engagement d'une démarche commune sur les économies d'énergie sur cette thématique : animer une politique énergétique territoriale</p> <p>Montrer l'exemple</p> <p>Réduction des consommations d'énergies des communes et donc du territoire</p> <p>Adapter les bâtiments recevant des publics sensibles (Ephad, multi accueils) aux changements climatiques.</p>	
<b>Effets attendus</b>	<p>Économies d'énergie et donc financières pour les collectivités</p> <p>Baisser la consommation d'énergie mais tout en maintenant le confort des utilisateurs</p> <p>Afficher l'exemplarité des collectivités dans la rénovation énergétique des bâtiments</p> <p>Avoir des bâtiments qui reçoivent des publics sensibles (Ephad, multi accueils) des évolutions mieux adaptés pour faire face aux grands écarts liés aux changements climatiques.</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>1-Présentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la situation actuelle de la consommation énergétique des bâtiments sur les communes et sur l'agglomération : au niveau chauffage, éclairage extérieur,</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• montrer ce qui fonctionne déjà via des actions réalisées sur les économies d'énergies et les gains obtenus, tout en maintenant un bon niveau de confort des utilisateurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- sans travaux par les réglages des installations, ...</li> <li>- après des travaux de rénovation</li> <li>- l'importance de la ventilation matinale en période de forte chaleur pour éviter le recours à la climatisation ou ventilateurs</li> </ul> </li> </ul> <p>2-développer ces actions sur les bâtis existants des communes et de l'agglomération via :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le suivi des consommations de bâtis assuré par le ou la futur(e) conseiller(ière) en énergie pour la ville et l'agglomération, et via l'outil du SyDEV pour les communes : par exemple sur la ville sur la période 2016-2017, par le travail sur les programmations des chaufferies par la précédente conseillère en énergie partagée, une économie de 55 000€ a été observé.</li> <li>• le PILE du SyDEV (le nouveau <i>programme d'investissement lié à l'énergie</i>) pour cibler la rénovation des bâtis consommateurs d'NRJ Les aides du SyDEV sont liées à un objectif de diminuer les consommations à 80 kWh/m<sup>2</sup>/an (BBC) ou 110 kWh/m<sup>2</sup>/an pour les salles de sports et les salles polyvalentes</li> </ul> <p>3. sur la construction de nouveaux bâtis des communes et agglomération : se fixer des objectifs communs à toutes les communes : stratégie commune de performance énergétique des bâtiments (chauffage, étanchéité à l'air, énergies renouvelables, ventilation) et ceci tout en étant Vigilance sur la consommation d'espaces, et l'artificialisation et donc en privilégiant quand c'est possible la rénovation des bâtiments déjà existants</p> <p style="padding-left: 40px;">Pilotage de la partie haute qualité environnementale (HQE) : mise en place de fiches d'auto contrôle des entreprises pour améliorer la mise en œuvre des matériaux. Travail sur la mutualisation des compétences et connaissances</p> <p>4- Adapter les bâtiments recevant des publics sensibles (Ephad, multi-accueils) aux changements climatiques (isolation dans les bâtis face aux augmentations de températures possibles).</p> <p>5- information du grand public sur l'impact et les actions à faire sur les consommations des bâtis publics établir un guide des bonnes pratiques de l'usager des bâtiments publics. Allier technologie (extinction automatique des lumières) et comportements vertueux</p> <p>6- Sensibiliser les agents aux bons comportements dans les bâtiments : ventiler régulièrement les bureaux et les salles de réunions, ne pas laisser les lumières allumées en quittant une pièce, éteindre les ordinateurs le soir, .....</p>
--	---

Acteurs et partenaires	Qui	Fait quoi
	SyDEV	Via l'outil de suivi des consommations de bâtiments Via le Programme PILE ( <i>programme d'investissement lié à l'énergie</i> )
	L'Agglomération	Relais d'info du programme PILE auprès de communes Réglage des installations de ses propres bâtiments Poursuite des actions de rénovations de bâtis Construction de bâtis moins consommateurs d'énergies (dans le respect RT 2012 puis E+C-en 2020)
	Les communes	Réglage des installations de ses propres bâtiments

		Poursuite des actions de rénovations de bâtis Construction de bâtis moins consommateurs d'énergies (dans le respect RT 2012 puis E+C-en 2020)
	La Région des Pays de la Loire	Aide après réalisation d'un audit thermique et énergétique

<b>Planning (premières échéances)</b>	-Faire connaître aux communes la situation actuelle du territoire en matière de consommation d'énergie issue des bâtiments -Faire connaître le programme PILE du SyDEV auprès des communes pour programmer des actions de rénovations énergétiques -engager une démarche commune les économies d'énergies sur les bâtiments publics
<b>Coûts et financements</b>	

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o nombre de bâtis (communes et agglomération) qui ont fait l'objet de réglage de leurs installations</li> <li>o nombre et surface de bâtis (communes et agglomération) rénovées</li> <li>o Évolution consommations (kWh) et des ratios de consommations surfaciques par commune</li> </ul>
-----------------------------	---

<i>Impact GES</i>	3
Impact énergie	3
Impact qualité de l'air	2

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 6</b>	Les collectivités exemplaires: de la réduction des consommations d'énergie (sobriété) pour aller vers un mix énergétique
--------------------------	--

<b>Action n° 8</b>	<b>Développer l'exemplarité des collectivités : Sobriété et efficacité de l'éclairage public</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	<p>Sur le territoire de l'agglomération, la consommation d'énergie (toutes activités confondues) est de 2049 GWh (en 2012), puis 1937 GWh (en 2014) et 2086 GWh en 2016</p> <p>Or L'objectif de la loi de transition énergétique est de ramener cette consommation d'énergie du territoire à 1639 GWh en 2030 (baisse de 20% par rapport à 2012) et toutes les actions comptent.</p> <p>Sur la Ville de La Roche-sur-Yon et l'Agglomération, la consommation d'énergie de l'éclairage public représente 16% de la consommation d'énergie (soit 5 784 Mwh), avec un ratio de 62kwh/hab.</p> <p>Les 12 communes de l'agglomération (hors La Roche-sur-Yon) consomment 1929Mwh pour leur éclairage public. Et les ratios vont de 18 kwh/hab jusque 124 kwh/hab.</p> <p>Il existe de grandes disparités entre communes sur cette thématique. L'optimisation est due à la typologie des lampes utilisées, leur densité et le temps d'éclairage.</p> <p>8 communes coupent l'éclairage la nuit, 2 l'abaissent à 10%.</p> <p>Une exception et une particularité sur l'Agglomération : La commune du tablier (avec un ratio à 9kwh/ha) qui a obtenu le label village étoilé (niveau 3 étoiles sur 5) pour la réduction de sa pollution lumineuse. Ce label obtenu en 2016, valable quatre ans, récompense les communes qui se fixent des objectifs de progrès, maîtrisant leur consommation énergétique, pratiquant ou développant l'extinction complète ou partielle de l'éclairage public en cours de nuit, optimisant la direction des émissions de lumière pour limiter l'impact.</p> <p>Les grands axes d'évaluation du label sont la puissance lumineuse au kilomètre ; l'orientation de la lumière ; la distribution spectrale des lampes (leds) ; la consommation d'énergie.</p>	
<b>Objectifs</b>	Prise de conscience de ce sujet et engagement d'une démarche commune sur les économies d'énergie sur cette thématique : animer une politique énergétique territoriale Réduction des consommations d'énergies Informer le grand public sur l'impact de l'éclairage public (en terme de consommation tout en maintenant la sécurité) et sur l'acceptabilité de la population sur les changements au niveau de l'éclairage pub Préserver la biodiversité nocturne (trame noire)	
<b>Effets attendus</b>	Économies d'énergies et donc financières, tout en maintenant la sécurité et le confort nocturne là où il est nécessaire Impact positif sur la biodiversité nocturne	
<b>Descriptif de l'action</b>	1- Présentation :	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la situation actuelle de la consommation énergétique de l'éclairage public sur les communes et sur l'agglomération, avec le cas optimum du Tablier</li> <li>• montrer ce qui fonctionne déjà via des actions déjà réalisées sur les économies d'éclairage et les gains en matière de consommation d'énergie obtenus, tout en maintenant un bon niveau de sécurité des véhicules et des piétons : <ul style="list-style-type: none"> <li>- par l'adaptation des horaires d'éclairage, par la coupure de certains secteurs, par l'abaissement de l'intensité lumineuse des candélabres (travail par quartiers)</li> <li>- par le changement des ampoules (passage aux Led) ou des candélabres</li> </ul> </li> </ul> <p>2- actions sur les installations actuelles d'éclairage assurer un suivi des consommations d'énergie, et privilégier la diminution d'intensité ou de durée d'éclairage en priorité, avant de passer à l'étape de remplacement des installations (privilégier la réduction avant le remplacement)</p> <p>3- établir une stratégie de l'éclairage : se fixer un objectif de consommation par point lumineux, de nombre de points lumineux, des modalités d'éclairage (durée et intensité), du choix des lampes, du remplacement des candélabres obsolètes (éclairant le ciel)</p> <p>4- lors de nouveaux projets de bâtis ou de voiries, d'aménagement urbain, se poser les bonnes questions dès le début du projet ; quel éclairage public, et pour quelles utilisations, et où et comment (choix du type de luminaire, du type de lampes, de la durée d'éclairage)?</p> <p>5- se mettre en conformité avec la loi (extinction des parkings et des voiries de ZAE la nuit)</p> <p>6- travailler avec le département pour que cette question de l'éclairage publique soit prise en compte sur leurs voiries qui traversent les communes de l'intercommunalité.</p> <p>7- intervenir auprès des commerçants pour l'extinction des enseignes lumineuses (charte développement durable à l'attention des commerçants pilotée par la chambre des métiers)</p> <p>8- faire connaître et étudier la charte de L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN)</p> <p>9- information du grand public sur l'impact et les actions à faire sur l'éclairage public et l'éclairage publicitaire, impact sur la consommation d'énergie et le coût associé, impact sur la biodiversité (trame noire- lien avec la fiche action 21- développer une synergie commune sur la biodiversité)</p> <p>10- travailler sur l'acceptabilité de la population sur les changements au niveau de l'éclairage pub: développement de la trame noire, avec extinction de certains secteurs la nuit (exp ZAE ou certaines voiries),</p>
--	---

<b>Acteurs et partenaires</b>	<b>Qui</b>	<b>Fait quoi</b>
	SyDEV	Pour la fourniture de données de consommations d'éclairage public
	L'agglomération	Animer la politique énergétique territoriale Direction environnement, direction des espaces publics, direction économie, direction de l'urbanisme
	Les communes	Participer à politique énergétique territoriale sur éclairage public

		Travail sur les réductions du temps de fonctionnement, de l'intensité des candélabres existants voire leurs remplacements par des Leds ou des candélabres qui n'éclairent plus le ciel Prise en compte de cette question de l'éclairage pub dans les nouveaux projets d'aménagement
	CCI et CMA	Faire le lien avec les entreprises et les commerces, pour leur rappeler la réglementation
	L'Ademe	

<b>Planning (premières échéances)</b>	<p>Faire le point avec le Sydev sur les consommations énergétiques de chaque commune et par type de source (éclairage pub, ...)</p> <p>Informers les communes sur le suivi de ces consommations et de l'intérêt d'y travailler pour les réduire</p> <p>Informers et sensibiliser les habitants sur cette question, pour prendre conscience des impacts de cet éclairage sur la consommation énergétique et sur la biodiversité</p> <p>Faire connaître les différentes chartes : charte développement durable de la chambre des métiers, la charte de l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement</p> <p>Rappeler la réglementation aux commerçants vis à vis de l'éclairage de leurs enseignes et magasins</p>
<b>Coûts et financements</b>	

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o nombre de candélabres points lumineux modifiés cad passé aux LEds par communes/ par rapport au nombre de points d'éclairage existants</li> <li>o % de candélabres dont l'intensité a été diminué</li> <li>o % de candélabres éteints la nuit par commune</li> <li>o Évolution consommations (kWh) et des ratios par communes</li> </ul>
-----------------------------	--

<i>Impact GES</i>	3
Impact énergie	3
Impact qualité de l'air	1

Impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 6</b>	Les collectivités exemplaires: de la réduction des consommations d'énergie (sobriété) pour aller vers un mix énergétique
--------------------------	--

<b>Action n°9</b>	<b>Développer l'exemplarité des collectivités : sur la production d'énergies renouvelables au niveau des collectivités</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	<p>En 2016, il est constaté 9 % d'EnR dans la consommation d'énergie finale du territoire intercommunal (en y intégrant les pompes à chaleur) et 11,7% dans celle du territoire régional.</p> <p>Au niveau régional et national, il y a des objectifs fixés          En 2020, l'objectif du SRCAE des Pays de la Loire (d'Avril 2014) est d'avoir 21% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique régionale.          En 2030, l'objectif de la loi de transition énergétique est d'arriver à 32% EnR dans la consommation d'énergie finale.          En 2050, la Stratégie Régionale de Transition Energétique (SRTE) prévoit que 55% de l'énergie consommée en région sera d'origine renouvelable.          Ceci passe obligatoirement par un développement des énergies renouvelables EnR sur le territoire communautaire.          et toutes les actions comptent.</p> <p>En 2016, sur le territoire intercommunal, l'électricité renouvelable représentait 1.7% de l'électricité consommée. 1519 sites photovoltaïques ont produit 11,3Gwh d'électricité injectée dans le réseau          En 2018, ce chiffre est passé à 3.7% d'électricité renouvelable /électricité consommée (compte tenu de la mise en service de Basse Barbonte et de la centrale de méthanisation du Gaec Le Bon Vent à Chaillé-sous-les-Ormeaux)</p> <p>La surface des panneaux photovoltaïques installés sur la ville de La Roche-sur-Yon représente 2 360 m<sup>2</sup> soit une puissance de 323Kwc.          Des projets sont en cours de réalisation sur le groupe scolaire Pont Boileau (500 m<sup>2</sup>) ainsi que sur les travaux d'extension- rénovation de la piscine-patinoire Arago. Il est important de continuer ces actions.</p>	
<b>Objectifs</b>	Prise de conscience de l'importance de ce sujet et engagement d'une démarche commune sur les économies d'énergie sur cette thématique : animer une politique énergétique territoriale Augmenter la production d'énergies locales sur tous les types d'EnR	
<b>Effets attendus</b>	Augmenter la production d'EnR locales Développer quand c'est possible l'autoconsommation	
<b>Descriptif de l'action</b>	1-Présentation des projets déjà réalisés et la situation actuelle de production d'EnR sur les communes et sur l'agglomération : <ul style="list-style-type: none"> <li>• sur la production d'électricité revendue issue des toitures des bâtiments (Dojo, ...),</li> <li>• sur l'autoconsommation : l'ombrière photovoltaïque du CTM qui permet la recharge de véhicules électriques de service</li> <li>• via Vendée Energie avec une centrale photovoltaïque en fonctionnement sur le centre d'enfouissement de Basse Barbonte)</li> </ul>	

	<p>2- information du grand public sur l'impact et les actions à faire sur la production d'EnR sur les bâtis publics du territoire</p> <p>3-présentation des projets qui vont sortir prochainement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sur de l'autoconsommation : 1700 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur Arago qui va couvrir en autoconsommation 10% des besoins électriques du bâtiment et 200 m<sup>2</sup> de panneaux solaires thermiques produiront de l'eau chaude (production estimée à 128 Mwh/an soit 44% des besoins de la piscine),</li> <li>• via Vendée Energie avec une centrale photovoltaïque en projet sur le centre d'enfouissement de St Anne (qui vient d'avoir l'accord de la CRE)</li> </ul> <p>4- développer ces actions sur les bâtiments communaux et de l'Agglomération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• via le PILE du SyDEV (le nouveau <i>programme d'investissement lié à l'énergie- subventions possibles</i>) pour cibler la production des EnR au niveau des collectivités</li> <li>• intégration systématique des EnR dans les programmes de construction et de rénovation (l'imposer plutôt que le susciter si l'environnement le permet) que ce soit sur les toitures des bâtiments mais aussi sur les parkings extérieurs avec la pose d'ombrières photovoltaïques (qui permettent de produire de l'électricité et participent à diminuer les îlots de chaleur sur les parkings)</li> <li>• argumenter et justifier les solutions non EnR</li> <li>• veiller au bon dimensionnement du solaire thermique</li> <li>• remplacer les chaudières au fioul ou au propane par des énergies renouvelables sans combustion, du bio-méthane ou du bois (avec un impact sur la consommation d'énergie mais aussi sur la qualité de l'air, le bois émettant néanmoins toujours des particules et polluants lors de sa combustion)</li> <li>• mettre en avant les collectivités qui ont fait le choix du remplacement et évaluer le coût global</li> <li>• acheter de l'énergie renouvelable, dans le cadre des marchés d'achat d'énergie</li> <li>• proposer des toitures publiques à l'investissement citoyen</li> </ul> <p>5- projets à l'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• -sur la station d'épuration (STEP) de Moulin grimaud : étude de production d'énergie en accompagnement de l'étude de modernisation de la STEP</li> <li>• Réfléchir à une ombrière photovoltaïque sur le futur parc de bus</li> </ul>
--	---

Acteurs et partenaires	Qui	Fait quoi
	SyDEV	Porte le programme PILE, pour accompagner les communes dans leurs projets
	Vendée énergie	
	Agglomération	Animation de la politique territoriale sur les EnR Portage des dossiers en lien avec ses compétences
	Les communes	Proposent des projets de rénovation ou construction de bâtiments publics à intégrer dans le programme PILE
	Ademe	

<b>Planning (premières échéances)</b>	Présentation aux élus et des habitants des projets EnR en cours ou à venir Présentation aux élus de l'agglomération et des communes du programme Pile du SyDEV qui peut les accompagner financièrement sur leurs projets
<b>Coûts et financements</b>	

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïque installés sur les toitures des bâtiments communaux et intercommunaux</li> <li>○ nombre et type de projets EnR développés sur le territoire</li> <li>○ Productions EnR (kWh)</li> </ul>
-----------------------------	--

<i>Impact GES</i>	3
Impact énergie	3
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 6</b>	Les collectivités exemplaires: de la réduction des consommations d'énergie (sobriété) pour aller vers un mix énergétique
--------------------------	--

<b>Action n°10</b>	<b>Développer l'exemplarité des collectivités : Sobriété et efficacité du parc de véhicules (Motorisations alternatives)</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	<p>Au niveau du territoire, en 2014, le transport est la 1<sup>ère</sup> source de consommation d'énergie (36% des 1937 Gwh) et le 1<sup>er</sup> producteur de GES (32% des 561 000 Teq CO<sub>2</sub>). Et ce positionnement est le même en 2016.</p> <p>La mise en œuvre de certaines compétences de l'agglomération (notamment transports publics et collecte des déchets, via des délégations de service public DSP avec des prestataires), nécessite la mise en œuvre de gros véhicules consommateurs de carburant.</p> <p>Les collectivités disposent d'un parc de véhicules pour les services. Sur la ville de La Roche-sur-Yon et de l'Agglomération, il y a 210 véhicules, qui suite à un audit en 2010, puis la démarche Mobili'Pro les années suivantes, ont permis de réduire le nombre de véhicules de service et moderniser le parc. A disposition des agents ville et agglomération, Il y a également des véhicules de service électriques (11 véhicules légers et 2 utilitaires) ainsi que 22 vélos à assistance électrique.</p> <p>Au niveau du centre technique mutualisé, depuis fin 2018, les 4 véhicules électriques et l'utilitaire peuvent se recharger grâce à une ombrière photovoltaïque.</p> <p>La loi de transition énergétique impose que 20% des véhicules neufs des collectivités soient à faibles émissions, et d'ici 2025, 100% des achats de bus ou cars doivent être de faibles émissions.</p> <p>Au niveau des déplacements domicile-travail des agents, la distance moyenne a augmenté pour passer de 13km en 2009 à 17,3km en 2017. Mais en parallèle, un certain nombre d'agents utilisent le train, le bus, le vélo ou bien marchent pour venir au travail.</p>	
<b>Objectifs</b>	Prise de conscience de l'importance de ce sujet et engagement d'une démarche commune sur les économies d'énergie sur cette thématique : animer une politique énergétique territoriale Réduction des consommations de carburant	
<b>Effets attendus</b>	Réduction des consommations de carburant et donc économies financières Réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) Augmentation de l'usage de transports en commun et véhicules électriques Impact sur la qualité de l'air	
<b>Descriptif de l'action</b>	1- Présentation des actions déjà réalisées sur les économies d'énergies liées aux véhicules liés aux compétences de l'agglomération cibles : vis à vis des habitants	

	<p><u>Au niveau du transport public :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- optimisation des circuits qui a permis une baisse de 20% des émissions de GES, tout en augmentant le nombre de voyageurs (qui est passé de 2,3 millions de voyages en 2013 à 3 millions en 2017)</li> <li>- acquisition de 2 bus GNV et navette électrique.</li> </ul> <p><u>Au niveau du service de la collecte de déchets:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- baisse du nombre de bennes à ordures ménagères (BOM) passant de 10 à 7 à partir de janvier 2017 lors du renouvellement du marché de collecte,</li> <li>- évolution des motorisations avec la mise en œuvre de 2 BOM à propulsion GNV (mi 2019)</li> <li>- optimisation des circuits de collecte par la mise en place de sondes de remplissage sur les PAV (points d'apports volontaires) qui a permis d'économiser du carburant, tout en maintenant une collecte efficace,</li> </ul> <p>2- les points à étudier sur cette thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuite de l'évolution du mix énergétique des bus à la faveur du déplacement du site de dépôt des bus: <ul style="list-style-type: none"> <li>Étudier le mix avec des bus électriques (expérimentation possible en juillet 2019), des véhicules hybrides (électriques/GNV)</li> <li>Étudier le gabarit des véhicules (1 véhicule articulé au lieu de 2 véhicules standards)</li> </ul> </li> <li>- Poursuivre « objectif CO2 » qui permet de quantifier les économies réalisées,</li> <li>- sur les motorisations alternatives, travailler avec le Sydev sur cette possibilité, suite la signature d'une lettre d'engagement sur cette thématique (développement d'une filière hydrogène).</li> </ul> <p>3- à chaque investissement lors du renouvellement de matériel roulant, étudier les différentes motorisations possibles avant de faire le choix</p> <p>4- au niveau des parcs de véhicules de services :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avec la mise à disposition de nouveaux vélos électriques, et véhicules électriques,</li> <li>- par la poursuite de l'optimisation des flottes de véhicules de la ville et de l'agglomération,</li> <li>- Investissements en cycles type triporteurs pour transporter des petites charges</li> <li>- reprendre les formations d'éco-conduite : induit une baisse de consommation de carburant, mise en place de challenges internes (meilleur comportement d'éco-conduite).</li> <li>- poursuivre l'action de sensibilisation des agents à l'utilisation de vélo électrique, bus (lien avec PADAM)</li> <li>- accompagner la mutualisation d'étude des flottes de véhicules des communes pour l'optimisation générale de leur parc (proposition étude SyDEV)</li> </ul> <p>5- par notamment la poursuite des actions du plan de déplacement des agents des 2 collectivités (ville et agglomération) pour faire évoluer les modes de déplacements domicile-travail des agents en favorisant l'utilisation des transports en commun, des déplacements doux ou du covoiturage.</p>
--	--

Acteurs et partenaires	Qui	Fait quoi
	SyDEV	Porte l'étude d'optimisation des véhicules des communes
L'Agglomération	Lance des évolutions de motorisations sur les gros véhicules en lien avec ses compétences Accompagner l'étude d'optimisation des véhicules des communes-	

	Les communes	Volontariat pour participer à l'étude sur l'optimisation de leurs flottes de véhicules
	Impusyon	Optimisation des bus en lien avec la DSP
	Coved	Optimisation des BOM en lien avec la DSP

<b>Planning (premières échéances)</b>	Proposer aux communes l'étude du SyDEV sur l'optimisation de leurs flottes des véhicules Poursuite des actions sur les gros véhicules (transport en commun et collecte des déchets)
<b>Coûts et financements</b>	Cout étude optimisation des flottes de véhicules des communes : entre 11 et 17 000€ HT et subvention du SyDEV sur l'étude : 80%

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre et type de véhicules au GNV pour les compétences de l'agglomération</li> <li>○ Nombre de véhicules par communes et volume de carburant annuel</li> <li>○ Nombre de km parcourus par les vélos électriques</li> <li>○ Nombre de trajets en bus par les agents</li> </ul>
-----------------------------	---

<i>Impact GES</i>	3
Impact énergie	3
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 7</b>	Mix énergétique du territoire : de la connaissance des potentiels jusqu'aux possibilités de développement des EnR sur le territoire de l'agglomération
--------------------------	--

<b>Action n° 11</b>	<b>Faire connaître les potentialités du territoire en matière d'énergies renouvelables et définir le cadre du mix énergétique du territoire</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input checked="" type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	<p>En 2014, le territoire était dépendant des énergies fossiles et fissibles pour 96,1% de sa consommation d'énergie.</p> <p>En 2016, il a été constaté 4 % d'énergies renouvelables (EnR) dans la consommation d'énergie finale du territoire intercommunal (voir 9% en y intégrant les pompes à chaleur) et au niveau régional, ce taux était de 11,7%.</p> <p>Or au niveau régional et national, il y a des objectifs fixés dont le territoire est encore loin :</p> <p>En 2020, le SRCAE des pays de la Loire (d'avril 2014) a fixé pour objectif d'avoir 21% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique régionale, En 2030, la loi de transition énergétique est d'arriver à 32% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique nationale.</p> <p>En 2050, la Stratégie Régionale de Transition Énergétique (SRTE) prévoit que 55% de l'énergie consommée en région sera d'origine renouvelable</p> <p>Ceci passe obligatoirement par un développement des énergies renouvelables EnR sur le territoire communautaire.</p> <p>Actuellement, les EnR qui existent sur le territoire sont majoritairement le photovoltaïque, puis plus secondairement le bois énergie, le biocarburant. Pour atteindre les objectifs régionaux et nationaux, il faut ouvrir le territoire à d'autres types d'EnR en fonction de ses potentialités.</p>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier les potentialités du territoire en termes d'EnR et les faire connaître auprès des élus et du grand public</li> <li>- définition d'un cadrage du mix énergétique du territoire,</li> <li>-développement des EnR sur le territoire intercommunal</li> </ul>	
<b>Effets attendus</b>	<p>Augmentation de la part de toutes les EnR dans le mix énergétique du territoire</p> <p>Relocalisation de la production d'énergie et diminuer la dépendance du territoire vis à vis des énergies fossiles</p> <p>Faire des élus et des habitants des acteurs de la transition énergétique</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>1- présenter et faire connaître les résultats de l'étude de gisement des potentialités des EnR et des énergies de récupération sur la Vendée réalisée par le Sydev, terminée d'ici septembre-octobre 2019 : communication auprès des élus, afin qu'ils s'approprient ses données et se positionnent sur la composition du mix énergétique à venir par un schéma de développement des EnR sur le territoire.</p> <p>2- information du public progressivement sur ces sujets notamment :        par un cycle de conférences qui permettra de faire un focus sur l'étude de gisement et de travailler avec les entreprises et les habitants</p> <p>Travail de scénarisation : dérouler une histoire pour mettre en débat le nombre d'installations (éolien, méthanisation, PV, ...) dans le paysage.</p>	

	<p>moyens de communication du territoire : site internet (aller voir le cadastre solaire et mise en relation des installateurs locaux)</p> <p>Animer pendant 1 à 2 ans un groupe d'acteurs porteur de projets (ECPDL)</p> <p>3- lien avec les intercommunalités pour créer des synergies en fonction de potentialités du territoire</p> <p>L'étude permettra notamment de définir le potentiel mobilisable d'EnR sur la Vendée et entre intercommunalités en faisant le lien entre les capacités de production d'un secteur et les besoins d'énergie de l'autre. Ceci permettra de créer des liens entre intercommunalités.</p> <p>4- lien avec les entreprises</p> <p>Les entreprises ignorent ou ne pensent pas qu'elles peuvent faire des installations d'EnR (y compris en autoconsommation). Cela peut leur permettre de faire des économies et de jouer sur leur image</p> <p>Travail à faire avec la CMA et la CCI (installateurs qui vont conseiller leurs adhérents), et message à faire passer auprès des clubs d'entreprises, ou association sur cette thématique (Orace)</p>
--	--

<b>Acteurs et partenaires</b>	<b>Qui</b>	<b>Fait quoi</b>
	SyDEV	Réalise l'étude de gisement des EnR et énergie de récupération sur la Vendée au 1 <sup>er</sup> sem 2019
	L'agglomération	Pour présenter les résultats aux élus Proposer et organiser des temps d'informations (conférences) vis à vis des élus et habitants sur la question des EnR
	Les communes	
	Association Elise	Pour les conférences sur les EnR vis à vis des élus et des habitants
	Associations Ecpdl, Elise	Pour faire le lien avec les habitants vis à vis des projets citoyens
	Les habitants	Pour leur expliquer les EnR et leur potentialités et leur rôles sur ce sujet /et présentation d'exemples réalisés par des usagers
	Structures Orace ou Ruptur	Pour faire le lien avec le monde industriel sur la transition énergétique et le suivi et la réduction de leur consommation énergétique et pour le développement des EnR
	CCI, CMA	Pour faire le lien avec le monde industriel

<b>Planning (premières échéances)</b>	<p>Présenter les résultats de l'étude de gisement sur la Vendée vers les élus, pour aboutir à un schéma de développement des EnR sur le territoire intercommunal</p> <p>Organiser des cycles d'évènements ou conférences sur les EnR vers les élus et habitants</p>
<b>Coûts et financements</b>	Adhésion à Orace : 1 320€/an (Direction développement économique)

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Part des EnR dans la consommation énergétique du territoire</li> <li>o Part des différentes EnR dans le mix énergétique du territoire</li> </ul>
-----------------------------	---

<i>Impact GES</i>	3
Impact énergie	3
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 7</b>	Mix énergétique du territoire : de la connaissance des potentiels jusqu'aux possibilités de développement des EnR sur le territoire de l'agglomération
--------------------------	--

<b>Action n° 12</b>	<b>Favoriser le développement des installations solaires</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	<p>En 2016, la production d'électricité renouvelable repose uniquement sur le photovoltaïque.</p> <p>La part d'EnR rapportée à la consommation électrique du territoire est de 1.7%. En 2016, 1519 sites photovoltaïques d'une puissance globale de 11 MW ont produit 11.3 GWh d'électricité injectée dans le réseau public.</p> <p>Depuis, la ferme photovoltaïque sur le centre privé d'enfouissement des déchets de basse barbonte (22 ha) a été mise en service par Vendée Energie en décembre 2017 et cela représente 28000 m<sup>2</sup> soit une production estimée à 6 Gwh/an (consommation de 3600 foyers).</p>	
<b>Objectifs</b>	Augmentation de la part renouvelable dans la consommation d'électricité du territoire	
<b>Effets attendus</b>	Apporter des éléments de décision aux élus pour qu'ils se positionnent sur le développement de projets locaux Diminuer la dépendance extérieure du territoire au niveau de l'énergie et réappropriation de la production d'énergie sur le territoire Sensibiliser les habitants sur ce sujet pour développer des projets privés	
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>-Favoriser les projets liés à l'énergie solaire :</p> <p>-Communiquer sur les différentes techniques (Photovoltaïque et chaleur thermique) à savoir par exemple :</p> <p style="padding-left: 20px;">Sur les projets privés</p> <p style="padding-left: 20px;">Sur les projets publics :</p> <p style="padding-left: 40px;">Basse barbonte en fonctionnement : (22 ha) mis en service par Vendée Energie en décembre 2017 et cela représente 28 000 m<sup>2</sup> soit une production estimée à 6 Gwh/an (consommation de 3 600 foyers)</p> <p style="padding-left: 40px;">Saint Anne : projet validé par la CRE fin 2018, 25 000 m<sup>2</sup> soit une production estimée à 6 150 Mwh/an (consommation de 2 200 foyers),</p> <p style="padding-left: 40px;">Les travaux d'extension-rénovation de la piscine patinoire Arago : 1700 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur Arago qui va couvrir en autoconsommation 10% des besoins électriques du bâtiment et 200 m<sup>2</sup> de panneaux solaires thermiques produiront de l'eau chaude (production estimée à 128 Mwh/an soit 44% des besoins de la piscine),</p> <p>Le photovoltaïque au sol se fera en priorité sur du foncier dégradé (friches...) ou déjà artificialisé (parkings...) inutilisable par l'agriculture et d'autres usages.</p> <p>Le photovoltaïque en toiture se fera sur des bâtiments existants ou lors de projets de déconstruction-construction.</p> <p>Les questions des aspects paysagers sur le solaire en ville seront prises en compte dans le cadre des projets (toiture végétalisée).</p> <p>Ce sujet et les conditions précédemment citées seront pris en compte dans les PLU.</p>	

	<p>-Utiliser les résultats de l'étude de gisement des EnR portée par le SyDEV (finalisée pour septembre 2019) pour repérer les toitures aptes à recevoir des installations solaires <u>photovoltaïques</u>.</p> <p>Une action possible à suivre: cadastre solaire. A porter par une démarche proactive de la collectivité.</p> <p>-Faire connaître les portages possibles des projets photovoltaïques Avec Vendée énergie pour les gros projets (de 30Kw à 5Mw) Cowatt pour les petits projets (de 6 à 100kw).</p> <p>-Encourager l'autoconsommation solaire</p> <p>-Encourager le développement des petits projets EnR des particuliers en renforçant notamment l'information et la sensibilisation, en informant sur les actions à initiatives citoyennes (avec Energie Citoyenne en pays de la Loire).</p> <p>-Identifier les toitures qui pourraient être ouverte à participation citoyenne pour engager des projets photovoltaïques (location toitures ?)</p> <p>-Accompagner la filière <u>thermique</u> qui n'est pas structurée et qui peut être pertinente pour les EHPAD et les piscines.</p> <p>-Anticiper la fin de vie des panneaux photovoltaïques et leur recyclage.</p>
--	---

<b>Acteurs et partenaires</b>	<b>Qui</b>	<b>Fait quoi</b>
	Agglomération	Action de sensibilisation, information des élus notamment par la présentation et appropriation de l'étude de gisement des EnR du Sydev, vis à vis des habitants sur les projets publics et privés, que ce soit en solaire et en thermique. Articulation avec les PLU des communes pour y intégrer les conditions de réalisation Etude de cadastre solaire pour identifier les toitures présentant un potentiel
	SyDEV	Etude de gisement des EnR et de récupération
	Elise/ Energie citoyenne en pays de la Loire	Pour informer et sensibiliser les citoyens sur les actions et projets citoyens
	Ademe	
	Cowatt	Pour l'accompagnement des petits projets
	Vendée Energie	Pour le portage de gros projets

<b>Planning (premières échéances)</b>	Sensibilisation et information des élus et habitants sur le solaire (production d'électricité en autoconsommation ou revente) et en thermique Appropriation de l'étude de gisement du SyDEV et approfondissement par cadastre solaire
<b>Coûts et financements</b>	5 000€ pour travailler avec Elise et l'Energie citoyenne en pays de la Loire pour sensibiliser les habitants sur les projets citoyens au niveau des EnR

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Évolution nombre et surface d'installations photovoltaïque</li> <li>o Évolution productions EnR (kWh)</li> </ul>
-----------------------------	---

<i>Impact GES</i>	3
Impact énergie	3
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 7</b>	Mix énergétique du territoire : de la connaissance des potentiels jusqu'aux possibilités de développement des EnR sur le territoire de l'Agglomération
--------------------------	--

<b>Action n° 13</b>	<b>Etudier la faisabilité sur les EnR (hors photovoltaïque) pour développer le mix énergétique du territoire</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	<p>La part d'énergie renouvelable (EnR) dans la production d'énergie du territoire sur le territoire intercommunale n'est que de 4 % (ou 9% avec les pompes à chaleur). L'objectif de la loi de transition énergétique est que les ENR représentent 32% du mix énergétique des territoires d'ici 2030 (soit +550 GWh).</p> <p>Actuellement, les EnR qui existent sur le territoire sont majoritairement le photovoltaïque, puis plus secondairement le bois énergie, le biocarburant. Pour atteindre les objectifs régionaux et nationaux, il faut ouvrir le territoire à d'autres types d'EnR en fonction de ses potentialités.</p> <p>Sur l'éolien :</p> <p>Actuellement, il n'y a pas encore d'éolien sur le territoire communautaire, et un projet fait l'objet d'un recours avant son lancement. Très controversé, le développement de l'éolien sur le territoire doit faire l'objet d'un consensus entre habitants, collectivités et promoteurs. Le conseil départemental a adopté une motion pour un développement raisonné de l'éolien terrestre en Vendée, privilégiant la densification des parcs existants. Chaque intercommunalité devra définir son propre schéma de développement. Techniquement, plusieurs sites sur l'agglomération, répondant aux contraintes réglementaires et techniques pourraient être étudiés.</p> <p>Sur la méthanisation :</p> <p>L'agglomération est un territoire agricole et d'élevage propice aux installations de méthanisation. Des unités de méthanisation fonctionnent déjà (sur le territoire ou à proximité : le GAEC Bon Vent produit de l'électricité, installation au Poiré-sur-Vie, projet injection de méthane à Dompierre-sur-Yon) Des stations de GNV sont mises en service sur la Vendée (dont une à La Chaize-le-Vicomte) et ont vocation à terme à être alimentées par du bio-GNV.</p> <p>Sur le bois</p> <p>Le territoire bocager est en capacité d'alimenter plusieurs chaufferies bois. La filière bois énergie ne se développera que si des projets de chaufferies émergent. Les financements de l'ADEME (proportionnels aux MWh produits) ne suffisent pas au financement de petits projets</p>	
<b>Objectifs</b>	Augmentation de la part renouvelable dans la consommation d'électricité et la consommation d'énergie finale du territoire Relocalisation de la production d'énergie et retombées économiques sur le territoire Amélioration de la qualité de l'air et diminution des émissions de GES	

	<p>Alimentation de la filière bio-GNV  Diminution des volumes de déchets verts  Faire émerger des projets pertinents sur les EnR  Accompagner les projets auprès des associations et des habitants</p>
<b>Effets attendus</b>	<p>Apporter des éléments de décision aux élus pour qu'ils se positionnent sur le développement de projets locaux  Diminuer la dépendance extérieure du territoire au niveau de l'énergie et réappropriation de la production d'énergie sur le territoire  Acceptabilité des projets EnR (autre que photovoltaïque) sur le territoire  Relocalisation de la production d'énergie dans des secteurs non desservis par le gaz  Soutenir la filière de bois déchiqueté pour permettre de financer l'entretien des haies</p>
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>En fonction des résultats de l'étude portée par le Sydev sur le gisement des EnR à développer sur le territoire (action 11): la priorité sur le développement de telle ou telle EnR pourra évoluer</p> <p>A- SUR L'EOLIEN</p> <p>1. Travail de concertation en amont sur les enjeux sociétaux de l'éolien  Par la mise en place de cycle de conférences sur l'impact sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-L'éolien dans la transition énergétique</li> <li>-L'éolien et les réseaux</li> <li>-L'éolien et les citoyens</li> <li>-L'éolien, le paysage et les continuités écologiques</li> </ul> <p>2- travail sur l'acculturation :</p> <p>Sans éolien, il n'y a pas de transition énergétique  Préparer le terrain pour ensuite travailler avec des porteurs de projets sur le territoire,  Aller visiter des sites existants et fonctionnels en lien notamment avec de la participation citoyenne  Mettre en évidence les retombées techniques, économiques et financières sur le territoire et travailler sur la répartition de ces retombées financières entre l'agglomération et la commune qui reçoit le projet éolien  Création d'un groupe d'acteurs sur cette thématique</p> <p>3 – Opérationnalisation : relancer le travail d'état des lieux permettant à terme d'aboutir à un schéma de développement des EnR intégrant les contraintes patrimoniales, paysagères et environnementales pour définir les zones favorable et cadrer le développement en faisant de l'éolien exemplaire.  Lien avec la fiche 15- sensibilisation et acceptation des EnR</p> <p>B- SUR LA METHANISATION</p> <p>L'ADEME, GRDF et GRTgaz estiment le potentiel méthanisable sur le territoire à 148 GWh (pour une consommation gaz de 412GWh en 2016).  Les installations peuvent être alimentées notamment par des résidus de culture, des biodéchets, de l'herbe, des résidus de l'industrie agro alimentaire, des déjections d'élevage en restant tourné vers la priorité à la réduction des déchets et vigilant sur le développement des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE).</p> <p>1. Sensibilisation / participation (auprès des agriculteurs, des habitants, des collectivités)  -Organisation de réunions de sensibilisation du monde agricole organisée par GRDF et la chambre d'agriculture au 2<sup>ème</sup> semestre 2019, et les années suivantes,  -Visites d'installations</p>

- prise en compte dès le début des projets des questions et problématiques d'odeur
- Communiquer autour de ces projets pour faire adhérer les habitants et riverains
- lien avec association AILE (Association d'Initiatives Locales pour l'Energie et l'Environnement) est une agence locale de l'énergie créée en 1995 dans le cadre du programme SAVE de l'Union Européenne par l'ADEME Bretagne et les Cuma (Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles) de l'Ouest. AILE est spécialisée dans la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables en milieu agricole et rural. Ses activités sont principalement : des études et actions de valorisation de la biomasse (Plan Energie Bois, Méthanisation, cultures énergétiques...)

2. Accompagnement technique.

- Identification des besoins (intrants – énergies)
- Dimensionnement des projets et choix des technologies
- Accompagnement des études pour éviter les dérives
- Suivi des GES

La faisabilité de l'installation sera conditionnée à une étude de gisement précise qui détaillera les différents intrants (et en particulier les cultures énergétiques), l'emplacement des gisements (matériaux locaux) et les perspectives d'évolution attendues en lien avec les politiques de réduction des déchets à la source qui affectent le gisement exploitable.

3. Structurer la filière

- suivi des intrants
- Labellisation du processus (climat compatible)

En lien avec les actions /thématiques suivantes :

Exemplarité des collectivités – motorisations alternatives (fiche action n°10)

Les énergies renouvelables et le monde agricole (fiche action n°14)

C- SUR LA FILIERE BOIS ENERGIE

1- Sensibilisation sur le bois énergie :

- convaincre de la pertinence d'une chaufferie bois pour des questions de
  - Logique d'approvisionnement énergétique
  - Énergie locale
  - Stockage carbone
- mieux valoriser ce qui existe
  - par des visites d'installations
  - Communiquer sur la gestion des haies (lien avec la fiche action 55- stockage carbone en milieu agricole)
  - Prendre en compte également l'impact sur la qualité de l'air notamment vis à vis des installations individuelles (cheminée) et collectives, avec une vigilance sur l'émission de particules et polluants.
- Travail entre territoires intercommunaux en fonction des synergies possibles identifiées dans le cadre de l'étude de gisement du Sydev.
- lien avec association AILE (Association d'Initiatives Locales pour l'Energie et l'Environnement) : spécialisée dans la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables en milieu agricole et rural. Ses activités sont principalement: des études et actions de valorisation de la biomasse (Plan Energie Bois, Méthanisation, cultures énergétiques...)

2- Étudier l'émergence de projets de chaufferie bois (bois déchiqueté) sur le territoire :

- Identifier des besoins sur les hameaux (non desservis par le gaz) pour créer des mini-réseaux de chaleur
- Identifier les besoins de bâtiments publics (étude à Dompierre sur EHPAD, mairie et foyers)
- Étude de faisabilité pour des gros réseaux de chaleur
- Le Relais bois énergie réalise les études d'opportunité (gratuite)

	<p>Les études de faisabilité doivent être confiées à des bureaux d'études (payant, mais finançable à hauteur de 80%). Elles sont ensuite validées par le Relais bois énergie. Ces études peuvent bénéficier de subventions (SyDEV, ADEME)</p> <p>Ce développement doit se faire en cohérence avec le gisement disponible (haies difficilement mobilisables et de qualité difficilement exploitable) sans déstabiliser la filière bois d'œuvre du territoire qui apporte plus de valeur économique et d'emplois sur le territoire. Les déchets d'exploitations forestières et de bois d'œuvre pourraient être valorisés en bois énergie en cohérence avec le développement de la ressource forestière.</p> <p>D- ETUDES DES AUTRES ENR</p> <p>Si dans le cadre de l'étude de gisement des EnR du SyDEV d'autres types d'énergies renouvelables présentent des potentialités sur le territoire (géothermie, hydrogène, ...), étude à lancer pour leur développement</p>
--	---

Acteurs et partenaires	Qui	Fait quoi
	SyDEV	Subventions pour études de faisabilité (filiale énergie-bois)
	Agglomération	Etude pour le schéma de développement des EnR
	Vendée Energie	
	Ademe	Aide au MWh produit (fond chaleur)
	Associations : ECPDL, Elise	Information et sensibilisation des habitants sur les EnR et la participation citoyenne
	GRDF	Actions de sensibilisation (réunions d'information) Accompagnement des porteurs de projets
	Association Aile	
	Relais bois énergie-Cuma 85	Pilote et accompagne Réalise les études d'opportunité
	Les communes	Portage de projets d'aménagement où les EnR pourront être produites ou utilisées

<b>Planning (premières échéances)</b>	En fonction des priorisations décidées politiquement, lancement étude de faisabilité des EnR sur le territoire qui va aboutir à un schéma de développement des EnR, pour faciliter et accompagner les projets EnR sur le territoire.
<b>Coûts et financements</b>	

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nbre de conférences réalisées par type d'EnR</li> <li>○ Nbre de visites de parcs éoliens ou de méthanisation et de chaufferie bois organisées</li> <li>○ Nbre de parc et d'éoliennes à l'étude ou installées sur le territoire intercommunal</li> <li>○ Évolution nombre d'installations de méthanisation</li> <li>○ Évolution productions EnR (kWh)</li> <li>○ Nbre d'études d'opportunité de chaufferie bois</li> <li>○ Nbre d'installations de chaufferies bois</li> </ul>
-----------------------------	--

<i>Impact GES</i>	3
Impact énergie	3
Impact qualité de l'air	2

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 7</b>	Mix énergétique du territoire : de la connaissance des potentiels jusqu'aux possibilités de développement des EnR sur le territoire de l'Agglomération
--------------------------	--

<b>Action n°14</b>	<b>Faire connaître et accompagner le développement des énergies renouvelables et le monde agricole</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	<p>En 2014, le monde agricole est à l'origine de seulement 2% des consommations d'énergie finale du territoire intercommunal, mais il est responsable de 29% des émissions des gaz à effet de serre (GES) du territoire.</p> <p>Mais en parallèle le monde agricole participe au développement des énergies renouvelables (EnR) sur le territoire par le photovoltaïque, la méthanisation, la filière bois énergie. C'est un point important à faire connaître et à prendre en compte.</p> <p>En 2016, il a été constaté 9 % d'EnR dans la consommation d'énergie finale du territoire intercommunal et au niveau régional, ce taux était de 11,7%.</p> <p>Or au niveau régional et national, il y a des objectifs fixés dont le territoire est encore loin :</p> <p>D'ici à 2020, le SRCAE des pays de la Loire (d'avril 2014) a fixé pour objectif d'avoir 21% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique régionale,</p> <p>En 2030, la loi de transition énergétique est d'arriver à 32% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique nationale.</p> <p>- en 2050, la Stratégie Régionale de Transition Energétique (SRTE) prévoit que 55% de l'énergie consommée en région sera d'origine renouvelable.</p> <p>Ceci passe obligatoirement par un développement des EnR sur le territoire communautaire. Et le travail de tous les acteurs du territoire est primordial</p>	
<b>Objectifs</b>	Augmentation de la part renouvelable dans la consommation d'énergies du territoire	
<b>Effets attendus</b>	Diminuer la dépendance extérieure du territoire au niveau de l'énergie et réappropriation de la production d'énergie sur le territoire	
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>1-faire connaître ce que le monde agricole réalise et produit en termes d'énergie pour le territoire : lien notamment avec le photovoltaïque, le bois énergie et avec la méthanisation</p> <p>2- accompagner les démarches du monde agricole dans la diversité du mix énergétique du territoire</p> <p>- Appuyer et accompagner les projets de méthanisation collectifs portés par les agriculteurs et favoriser les nouveaux projets : sensibiliser à l'émergence, réaliser des études d'opportunité, constituer et accompagner des groupes</p>	

	<p>-Accompagner les projets photovoltaïques en revente et/ou autoconsommation : sensibiliser et réaliser des études d'opportunité. En parallèle, une vigilance sera portée sur le photovoltaïque PV en toiture de bâtiments agricoles : ces projets ne doivent pas consommer de nouveaux espaces, il faut les installer sur des bâtiments existants et correspondant à des besoins réels en terme d'exploitation (pas de sur-hauteur ou de surconsommation d'espaces)</p> <p>- Analyser le potentiel (gisement) en bois énergie sur le territoire et les besoins de chaleur et accompagner des projets, tout en prenant en compte les impacts sur la qualité de l'air</p>
--	---

<b>Acteurs et partenaires</b>	<b>Qui</b>	<b>Fait quoi</b>
	La chambre d'agriculture	Relaie les projets et actions EnR réalisées par le monde agricole et les accompagne
	Les agriculteurs	Développer des EnR sur leurs exploitations
	Agglomération	Fait connaître les actions du monde agricole en matière de production d'EnR Accompagne ces projets
	SyDEV	Porte l'étude de gisement des EnR en Vendée et les synergies à mettre en œuvre entre territoire
	Ademe	
	Grdf	Accompagne les projets de méthanisation
	Cuma 85- relais bois Energie	Accompagne les projets de bois énergies : Etude de faisabilité de réseau chaleur bois

<b>Planning (premières échéances)</b>	<p>Faire connaître le gisement des EnR et de valorisation en Vendée vers le monde agricole</p> <p>Faire le point sur la production d'EnR issue du monde agricole et le faire connaître</p> <p>Organiser des réunions et visites sur les EnR vers le monde agricole, notamment méthanisation en lien avec Grdf</p>
---------------------------------------	---

<b>Coûts et financements</b>	
------------------------------	--

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Evolution du nombre de projets d'EnR (en terme de nature d'EnR, de production, d'usage (autoconsommation ou revente)...) porté par le monde agricole</li> <li>o</li> </ul>
-----------------------------	---

<i>Impact GES</i>	3
Impact énergie	3
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 7</b>	Mix énergétique du territoire : de la connaissance des potentiels jusqu'aux possibilités de développement des EnR sur le territoire de l'agglomération
--------------------------	--

<b>Action n° 15</b>	<b>Sensibiliser visant à l'accompagnement et le développement des EnR, auprès des élus, acteurs locaux et habitants</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input checked="" type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	<p>En 2014, le territoire était dépendant des énergies fossiles et fissibles pour 96,1% de sa consommation d'énergie.</p> <p>En 2016, il a été constaté 4 % d'EnR dans la consommation d'énergie finale du territoire intercommunal (voir 9% en y intégrant les pompes à chaleur) et au niveau régional, ce taux était de 11,7%.</p> <p>Or au niveau régional et national, il y a des objectifs fixés dont le territoire est encore loin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-D'ici à 2020, le SRCAE des pays de la Loire (d'avril 2014) a fixé pour objectif d'avoir 21% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique régionale,</li> <li>En 2030, la loi de transition énergétique est d'arriver à 32% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique nationale.</li> <li>- en 2050, la Stratégie Régionale de Transition Energétique (SRTE) prévoit que 55% de l'énergie consommée en région sera d'origine renouvelable.</li> </ul> <p>Ceci passe obligatoirement par un développement des EnR sur le territoire communautaire.</p> <p>En 2016, sur le territoire intercommunal, l'électricité renouvelable représentait 1.7% de l'électricité consommée.</p> <p>En 2018, ce chiffre est passé à 3.7% d'électricité renouvelable /électricité consommée (compte tenu de la mise en service de Basse Barbonte et du Gaec Bon Vent)</p> <p>Actuellement, les EnR qui existent sur le territoire sont le photovoltaïque, le bois énergie, le biocarburant.</p> <p>Pour atteindre les objectifs régionaux et nationaux, il faut ouvrir le territoire à d'autres types d'EnR en fonction de ses potentialités.</p>	
<b>Objectifs</b>	Parler de toutes les EnR sur le territoire communautaire afin qu'elles soient étudiées et prise en compte dans les projets. Augmentation de la part renouvelable dans la consommation d'énergie du territoire Adhésion des élus et des habitants au développement des projets d'EnR	
<b>Effets attendus</b>	Augmentation de la part de toutes les EnR dans le mix énergétique du territoire Relocalisation de la production d'énergie Faire des habitants des acteurs de la transition énergétique	
<b>Descriptif de l'action</b>	11- acculturation des élus Prévoir un temps d'acculturation des élus à la transition énergétique et écologique et sur tous les EnR tout au long de leur mandat	

	<p>12- information sensibilisation : des élus, acteurs-partenaires locaux et aussi habitants sur toutes les EnR par des réunions d'informations mais aussi par des visites d'installations EnR (éolien, méthanisation, réseau de chaleur,...), présentation d'actions en lien avec des projets citoyens pour montrer ce qui se fait sur d'autres territoires possibilité d'organiser des cycles de conférences / débats/ ateliers sur l'approche sociétale des EnR</p> <p>13- Engager un Schéma de développement des EnR sur l'agglomération pour cadrer ensuite les objectifs et faire le lien avec les PLU. Lien avec la fiche 13- étude de faisabilité des EnR sur le territoire</p>
--	---

Acteurs et partenaires	Qui	Fait quoi
	Sydev	Pour accompagner pour l'organisation de visites d'EnR Explication sur l'étude de gisement des Enr sur la Vendée
	Vendée Energie	
	L'agglomération	Pour l'organisation des réunions et des visites, de conférences
	Les communes	
	Elise	Conseils techniques et financiers aux habitants sur leurs projets d'EnR Organisation de conférence débats sur le sujet des EnR
	Grdf	Pour des visites d'installations de méthanisation
	Amorce, club Cleo	Pour avoir des informations sur les EnR
	Ademe	

<b>Planning (premières échéances)</b>	Explication sur les différentes EnR auprès des élus et organisation de visites d'installation EnR
<b>Coûts et financements</b>	

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nbre de personnes sensibilisées (élus, citoyens, ..) sur les EnR</li> <li>o Nbre de visites ou réunions réalisées sur la thématique des EnR</li> <li>o Nbre d'écoles ou d'enfants sensibilisés</li> <li>o Augmentation de la part de toutes les EnR dans le mix énergétique du territoire</li> </ul>
-----------------------------	---

<i>Impact GES</i>	3
Impact énergie	3
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 9</b>	Comment réagir et anticiper un risque possible de baisse de la ressource en eau (pour les habitants, l'agriculture, la nature)
--------------------------	--

<b>Action n° 16</b>	<b>Sensibiliser et travailler pour le rétablissement d'un cycle de l'eau plus naturel</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	<p>Les citoyens ne connaissent pas ou peu le cycle de l'eau. Or c'est en le comprenant que les citoyens verront l'importance de le rétablir et de le préserver. Ainsi, sur les cours d'eau, un certain nombre d'éléments constitutifs peuvent avoir un impact sur sa quantité et sur sa qualité, comme les plans d'eau et les ouvrages sur cours d'eau.</p> <p>Le département de la Vendée est un des départements comportant le plus de plans d'eau (environ 8 000 recensés). Ces surfaces augmentent l'évapotranspiration et diminuent la quantité d'eau restituée à la rivière en période d'étiage. Dans le contexte de réchauffement climatique, ces phénomènes ne font qu'augmenter. Il est nécessaire d'engager une réflexion pour en diminuer le nombre et en parallèle augmenter la surface de zones humides permettant à contrario une plus grande imprégnation de l'eau dans les nappes.</p> <p>Les cours d'eau sont aussi impactés par des ouvrages hydrauliques qui les segmentent et qui ralentissent les écoulements. Il est nécessaire pour améliorer la qualité de l'eau et la continuité écologique (transfert piscicole et sédimentaire) de faire des actions d'aménagement sur ces ouvrages.</p> <p>A l'échelle de l'Agglomération cette action touche non seulement cette problématique de plans d'eau mais aussi et surtout la nécessité de mettre en œuvre les missions obligatoires voire facultatives de ce qui relève de la compétence GEMAPI (renaturation, continuité écologique, qualité tête de bassin versant, hydromorphologie, nuisibles, plantes envahissantes, ripisylve,...), compétence communautaire depuis le 01/01/2018.</p>	
<b>Objectifs</b>	<p>Finaliser l'étude sur le contenu des missions GEMAPI de l'Agglomération et proposer une organisation (technique et financière) pertinente à l'échelle d'un territoire</p> <p>Bâtir un contrat territorial avec l'Agence de l'Eau pour répondre notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Effacement de 5% des plans d'eau dans les 6 ans</li> <li>Augmentation de 5% de la surface de zone humides</li> <li>Aménager ou effacer les ouvrages sur l'Yon dans les 6 ans</li> </ul> <p>Réduire l'étalement urbain et donc l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols</p>	
<b>Effets attendus</b>	<p>Compréhension et Appropriation par les citoyens du cycle de l'eau et de l'impact des plans d'eau et des ouvrages la qualité et la quantité d'eau disponible</p> <p>Amélioration de la qualité de l'eau des cours d'eau</p> <p>Meilleure infiltration de l'eau dans les sols et réapprovisionnement des nappes</p>	

<b>Descriptif de l'action</b>	<p>1-Informer le grand public, les industriels et les agriculteurs sur le cycle de l'eau, et l'impact des plans d'eau et le rôle des zones humides</p> <p>2-Finaliser l'étude communautaire sur la GEMAPI (les attendus et le financement)</p> <p>3- Construire un contrat territorial avec l'Agence de l'Eau avec les orientations retenues dans l'étude précitée (financement XIème programme)</p> <p>3- inventorer et cartographier les plans d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier et quantifier les prélèvements d'eau et les réduire</li> <li>- ceux avec et sans usages,</li> <li>- ceux impactant le plus les cours d'eau et la réalimentation des nappes</li> <li>- ceux de loisirs potentiellement effaçables.</li> <li>- Identification des plans d'eau de loisir pouvant servir de retenue collinaire pour l'agriculture.</li> </ul> <p>4- étude et réalisation de travaux pour déconnecter ou supprimer les plans d'eau identifiés comme effaçables (avec en priorité ceux qui sont directement sur les cours d'eau), avec Identification d'une ligne budgétaire pour réaliser ces travaux.</p> <p>5- travail avec le monde agricole pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- inventorer et identifier les points de prélèvements d'irrigation dans les cours d'eau,</li> <li>- réduire les besoins en eau (irrigation par exemple) en appliquant la séquence ERC (éviter, réduire, compenser)</li> </ul> <p>6- poursuite des actions sur les zones humides (mares, ...) pour les restaurer ou les reconstituer.</p> <p>7- poursuite des travaux sur la continuité écologique sur l'Yon, avec l'aménagement des ouvrages de basse lardière jusque Piquet</p> <p>8- Limiter l'imperméabilisation des sols pour favoriser l'infiltration et le réapprovisionnement des nappes en réduisant le ruissellement (et ainsi le risque d'inondation)</p>
-------------------------------	---

<b>Acteurs et partenaires</b>	<b>Qui</b>	<b>Fait quoi</b>
	Agglomération Direction Environnement	Pilote
	DDTM	
	Chambre d'agriculture	
	Agence de l'eau	Contrat Territorial (clés de financement XIème programme)
	Département de la Vendée	Accompagnement financier

<b>Planning (premières échéances)</b>	<p>Livraison de l'étude GEMAPI fin d'année 2019 / début d'année 2020</p> <p>Travaux sur ouvrages hydrauliques : 2019 : travaux sur Rambourg et 2020 : travaux sur basse lardière et chavagnes</p> <p>Identification des plans d'eau en 2019-2020</p>
<b>Coûts</b>	<p>Estimation financière (charge résiduelle) annuelle en investissement comme en fonctionnement au titre de l'étude GEMAPI, avec quelques exemples :</p> <p>Travaux sur les mares et zones humides : 20 000€/an</p> <p>Travaux sur les plans d'eau : estimation AVP Brossardière : 440 000€HT</p> <p>Travaux sur les ouvrages hydrauliques : 150 à 200 000€ /an</p>
<b>financements</b>	<p>Agence de l'eau : subvention sur la continuité écologique</p> <p>Région des Pays de la Loire : CRBV cad contrat régional de bassin versant</p>

<b>Indicateurs de suivi</b>	Nbre d'Effacement des plans d'eau Nbre d'ouvrages hydrauliques aménagés et de linéaire de cours d'eau plus influencé par des ouvrages Evolution de la surface de zones humides
-----------------------------	--

<i>Impact GES</i>	<i>1</i>
Impact énergie	1
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 9</b>	Comment réagir et anticiper un risque possible de baisse de la ressource en eau (pour les habitants, l'agriculture, la nature)
--------------------------	--

<b>Action n° 17</b>	<b>Gérer les eaux pluviales</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	<p>L'agglomération dispose de la compétence des eaux pluviales depuis 2018. Le patrimoine eaux pluviales de l'agglomération est estimé à 650 km de réseaux et 160 bassins d'orage.</p> <p>Déploiement d'un marché de prestations performant avec intégration de missions pour assurer la gestion du patrimoine (astreinte, gestion préventive, gestion des pollutions...) et d'une prestation d'acquisition de données pour développer la connaissance patrimoniale (plans des réseaux, fiches caractéristiques des ouvrages...).</p> <p>Besoin de poursuivre le travail engagé sur cette nouvelle compétence : acculturation sur un patrimoine méconnu avec de forts enjeux.</p> <p>Il est nécessaire de bien prendre en compte et de gérer ses écoulements, sinon cela peut induire des risques d'inondations, notamment du fait des changements climatiques (risque de phénomènes de pluie plus intense).</p> <p>Fort de ce constat, il faut réagir : les aménagements doivent se poursuivre mais ils doivent prendre en compte la question des Eaux pluviales, en limitant autant que possible l'imperméabilisation et en favorisant la préservation des zones humides.</p>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un règlement de service eaux pluviales</li> <li>- Elaborer un zonage pluvial communautaire et un schéma directeur eaux pluviales communautaire réglementaire, outil de planification pour définir un plan pluriannuel d'investissement au regard des enjeux du territoire (besoins de rétention complémentaires, réhabilitation d'ouvrages, renouvellement de réseaux ou d'ouvrages...)</li> <li>- Définir des prescriptions aménageurs afin d'intégrer une lecture de gestion raisonnée et intégrée sur la thématique pluviale dans l'ensemble des projets</li> </ul>	
<b>Effets attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compréhension et Appropriation par les citoyens de l'eau pluviale : ses volumes, son rôle, ses impacts (au niveau quantité et qualité), de sa réutilisation possible</li> <li>- Faire évoluer les pratiques en matière de gestion des eaux pluviales (limiter le « tout tuyau ») en intégrant systématiquement une réflexion raisonnée sur chaque aménagement avec une bonne lecture hydraulique (dimensionnement, emprise foncière,...)</li> <li>- Evaluer le coût global des aménagements : investissement et fonctionnement (entretien des espaces verts et des ouvrages)</li> <li>- Donner un cadre réglementaire et prescriptif sur la compétence pluviale</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	1-Informer le grand public sur l'eau pluviale : sa collecte, sa gestion, sa réutilisation possible, ses impacts (en terme d'inondation, en terme de qualité des rejets, ...),	

	<p>2- lancer une étude de schéma directeur des eaux pluviales et réalisation d'un règlement de service des eaux pluviales afin de gérer la situation actuelle et de se préparer pour les années à venir.</p> <p>3- intégrer les préconisations de gestions des eaux pluviales en favorisant l'infiltration (avec débit de fuite) dans les plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes et dans les règlements de zones d'activités (ZA), ainsi que des coefficients de biotope</p> <p>4- Poursuite du travail sur la connaissance et la maîtrise du patrimoine des eaux pluviales au niveau de l'agglomération avec les 650km de canalisations et les 160 bassins d'orage sur les 13 communes.</p> <p>5- Favoriser l'utilisation de l'eau pluviale en lieu et place d'eau potable pour arrosage des jardins</p>
--	--

Acteurs et partenaires	Qui	Fait quoi
	La Roche-sur-Yon Agglomération (DEDDP-SEAD)	pilotage
	Aménageurs	
	Agence de l'eau Loire Bretagne	Financier
	DDTM	Police de l'eau
	DEP / DAU / DDECEF/communes	Partenaires (aménageur/donneur d'ordre/prescripteur)
	DEDDP-SPTE/IUT	Suivi qualité milieu

<b>Planning (premières échéances)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan patrimonial via le marché d'exploitation (en cours) : fin2019</li> <li>- Règlement de service : 2020</li> <li>- Prescriptions aménageurs : 2020-2021</li> <li>- Lancement schéma directeur eaux pluviales : 2020-2023</li> </ul>
<b>Coûts</b>	Cout étude Schéma directeur des Eaux pluviales
<b>financements</b>	

<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>Suivi de qualité milieu</p> <p>Bilans annuels d'exploitation</p>
-----------------------------	---

<i>Impact GES</i>	<b>1</b>
Impact énergie	<b>1</b>
Impact qualité de l'air	<b>1</b>

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 9</b>	Comment réagir et anticiper un risque possible de baisse de la ressource en eau (pour les habitants, l'agriculture, la nature)
--------------------------	--

<b>Action n° 18</b>	Protéger les ressources en eau: par la sobriété (dans le public et le privé) et le partage de bonnes pratiques sur les économies d'eau	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	<p>La protection de la ressources en eau a pour objectif prioritaire la production, l'alimentation en eau potable et donc assurer un besoin sanitaire de la population. L'agglomération a transféré depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019 à Vendée Eau la compétence eau potable sur l'intercommunalité.</p> <p>En France, la consommation d'eau potable par habitant évolue : de 106 litres/jour/ habitant en 1975, à 165 litre/ jour/habitant en 2004. Aujourd'hui, chaque habitant utilise en moyenne 148 litres d'eau par jour. (source Centre d'information sur l'eau)</p> <p>En Vendée, la consommation d'eau potable par abonné se stabilise autour de 105 m3/an/abonné après une période de baisse significative des années 2000 à 2014.</p> <p>Or d'ici 2050, le nombre d'habitants en Vendée va augmenter : passant de 656 000 en 2013 à 796 000 en 2050. Et les études le montrent : les phénomènes climatiques d'ici 2050 seront de plus en plus extrêmes : sécheresse, ... Les principales ressources en eau de la Vendée sont des eaux de surface liées à des barrages. Elles seront donc directement impactées par ses évolutions.</p> <p>Il est important dès à présent de prendre conscience de cette situation, de faire attention à sa consommation et de participer à la préservation de sa qualité, pour anticiper cette évolution de consommation.</p> <p>Maintenant ces ressources en eau ne se limitent pas à la seule ressource en eau dédiée à la production d'eau potable, mais à un ensemble que constitue tout le réseau hydrographique communautaire avec des masses d'eau où le retour au bon état écologique est prévu pour 2027 voire 2021.</p>	
<b>Objectifs</b>	<p>Faire prendre conscience de la situation actuelle et à venir et des actes qu'il est possible d'engager dès maintenant. Réduire les consommations d'eau du territoire pour les particuliers et les professionnels Proposer des indicateurs de suivi de la qualité des eaux (cours d'eau), de rendement de réseau d'adduction, de consommation, de maîtrise des pollutions, d'alternative à l'eau potable pour une gestion raisonnée, pour tendre vers une préservation et surtout une rationalisation compte tenu de la raréfaction attendue de la ressource</p>	
<b>Effets attendus</b>	Compréhension et Appropriation par les citoyens de l'origine de l'eau potable préservation de la ressource en eau au niveau quantité et qualité	
<b>Descriptif de l'action</b>		

	<p>1-Informer le grand public, les acteurs privés et les agriculteurs sur la production d'eau potable, l'impact des fuites et les modalités et conseils pour en diminuer la consommation (en lien avec Vendée Eau) par notamment le suivi d'indicateurs tels que IPL, rendement du réseau, consommation...,</p> <p>2- Travail de partenariat avec Vendée Eau sur la protection des ressources en eau (sur les ressources présentes sur l'agglomération comme Moulin Papon, avec les PPC- plan de protection des captages d'eau)</p> <p>3- Proposer une communication pédagogique auprès des usagers sur les enjeux de l'assainissement et du pluvial comme traceur et vecteur potentiels de la pollution des milieux aquatiques (problèmes de non-conformité des branchements).</p> <p>4- Consolider les actions déjà engagées au niveau de l'assainissement des eaux usées (collectif et non collectif) avec le futur plan pluriannuel d'investissement (PPI) du schéma directeur des EU (optimisation des systèmes d'assainissement stations d'épuration/réseau de collecte), avec le suivi d'indicateurs comme la résorption des DO, du suivi de la qualité du milieu, des débordements par temps de pluie, du taux de réduction des eaux parasites,...</p> <p>5- information et sensibilisation auprès</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DES COLLECTIVITES : <ul style="list-style-type: none"> <li>- avec la prise de conscience des couts liés à l'eau pour les missions et services des collectivités (avec analyse des factures)</li> <li>- avec le partage des bonnes pratiques : (esp verts, terrains sport, ...)</li> </ul> </li> <li>- DES HABITANTS, DES ASSOCIATIONS par le partage de bonnes pratiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- action en cours auprès des jardins partagés de la ville de La Roche-sur-Yon sur les économies d'eau (Oyas)</li> <li>- actions à développer auprès des jardins familiaux de la ville de La Roche-sur-Yon,</li> <li>- sur la récupération des eaux pluviales (EP) pour l'arrosage des jardins, l'intérêt du paillage,...</li> <li>- sur la gestion de la consommation domestique quotidienne</li> </ul> </li> <li>- DES INDUSTRIELS ET AGRICULTEURS : <ul style="list-style-type: none"> <li>- par la promotion des actions de diagnostic / audit des consommations et des usages</li> <li>- Accompagnement sur la réduction des consommations et les possibilités de réutilisation (eau pluviale, eau de process, ...)</li> </ul> </li> </ul>
--	--

Acteurs et partenaires	Qui	Fait quoi
	Agglomération DEDDP	Pour relayer les infos de communication de Vendée Eau, pour le pilotage de ses propres actions
	Vendée Eau	La préservation des ressources avec la mise en œuvre des PPC
	DDTM	
	Les communes	
	Agence de l'eau	

<b>Planning (premières échéances)</b>	Ressortir via les rapports annuels sur l'eau potable (AEP) et assainissement les indicateurs à l'échelle de l'Agglomération et les consolider de façon pluriannuelle. Travail à l'échelle du conseil local sur l'eau avec Vendée Eau sur l'AEP
<b>Coûts</b>	Plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour l'assainissement communautaire et PPI Vendée Eau sur le territoire

<b>financements</b>	Agence de l'eau Loire Bretagne et redevance

<b>Indicateurs de suivi</b>	Consommations d'eau du territoire
-----------------------------	-----------------------------------

<i>Impact GES</i>	1
Impact énergie	1
Impact qualité de l'air	1

Impact t 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 10</b>	Identification et lutte contre les îlots de chaleur
---------------------------	---

<b>Action n° 19</b>	Travailler sur l'aménagement urbain pour éviter ou lutter contre les îlots de chaleur	Priorité : 2 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input checked="" type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	<p>Les villes, bourgs, du fait de leur aménagement actuel et les matériaux utilisés (enrobé, béton, ..) sont des espaces où il fait plus chaud de quelques degrés par rapport aux espaces ruraux moins aménagés.</p> <p>Ce phénomène risque de s'accroître du fait du changement climatique : les phénomènes extrêmes (augmentation de la température, décalage des saisons, sécheresse, ..) vont avoir un impact sur les conditions de vie des citoyens, en rendant ces zones aménagées progressivement plus difficile à vivre du fait de l'augmentation de température qui y règnera.</p> <p>Les aménagements urbains (place, voirie, bâtiments) peuvent par leur constitution (couleur, matériaux, structure très minérale, orientation, ...) devenir d'ici quelques années des îlots de chaleur au sein des communes.</p> <p>Il en va de même dans les bâtiments publics, qui du fait de leur construction, ne doivent pas accentuer la chaleur dans les centre-villes et doivent permettre d'avoir des espaces plus frais qu'à l'extérieur en cas de forte chaleur et ce sans avoir recours à des climatiseurs.</p>	
<b>Objectifs</b>	<p>Prise en compte de la notion d'îlots de chaleur dans le début des projets d'aménagements, en limitant autant que possible la minéralisation des espaces. Adaptation des bâtiments recevant des publics sensibles (Ehpad, multi-accueil) aux changements climatiques (isolation dans les bâtis face aux augmentations de températures possibles).</p>	
<b>Effets attendus</b>	<p>Limiter l'augmentation de température dans les zones construites et les centres-villes</p> <p>Développer les espaces végétalisés ou en eau qui offrent de l'ombre et où les températures sont légèrement inférieures que dans des espaces uniquement minéralisés</p> <p>Amélioration du cadre de vie des yonnais</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>1- prise en compte dans les aménagements (bâtiments et espaces publics) et dans les documents d'urbanisme de la notion d'îlot de chaleur en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- évitant de faire du tout minéral (ou alors avec des revêtements clairs qui évitent des augmentations trop importantes de température) et en intégrant de la végétation (en cohérence avec les pollens et l'absence d'arrosage des espèces) pour offrir des espaces de respiration plus frais dans les villes et communes,</li> <li>- limitant l'imperméabilisation des sols par du bitume et en développant des toitures végétalisées qui ralentissent notamment les écoulements des eaux pluviales et ont un impact sur la température dans les villes,</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptant ou rénovant les bâtiments recevant des publics sensibles (Ephad, multi-accueils) aux changements climatiques (isolation dans les bâtis face aux augmentations de températures possibles ou prévoir des espaces plus frais dans les bâtiments)</li> </ul> <p>2- poursuivre les conseils de comportement adaptés en cas de fortes chaleurs vis à vis des personnes sensibles (Ephad, multi-accueils),</p> <p>3- accompagner les politiques d'informations vis à vis du grand public et vers les structures privées et publiques accueillant des publics vulnérables (structures hospitalières, structures pour personnes âgées, d'accueil du public en situation de handicap, ..)</p> <p>4- poursuite de l'étude pour aboutir à la connaissance du patrimoine arboré de la ville de LRSY et mise en œuvre du plan de gestion arboré pour assurer l'entretien et le renouvellement du patrimoine arboré de la ville, qui a un impact sur la température en ville. Le renouvellement arboré intégrera en particulier les notions de pollens, de besoin en eau et favorisera autant que possible la biodiversité pour favoriser la nature en ville.</p>
--	--

<b>Acteurs et partenaires</b>	<b>Qui</b>	<b>Fait quoi</b>
	L'agglomération	
	Les communes	
	Les aménageurs- promoteurs	
	Etat (ARS)	

<b>Planning (premières échéances)</b>	Prendre en compte dans les documents d'urbanisme les notions d'ilots de chaleur dans les aménagements urbains et bâtis Travail sur le renouvellement du patrimoine arboré
<b>Coûts et financements</b>	

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Evolution des températures sur le territoire</li> <li>o Evolution des surfaces végétalisées sur les communes de l'agglomération</li> </ul>
-----------------------------	---

<i>Impact GES</i>	<b>1</b>
Impact énergie	<b>1</b>
Impact qualité de l'air	<b>1</b>

Impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

**Axe stratégique 11**

stockage carbone

**Action n°20**
**Développer la plantation d'arbres ou le maintien de prairies permanentes sur parcelles**

 Priorité : 1  
de 1 (forte) à 3 (secondaire)

- 
- Action existante
- 
- 
- Action existante à faire évoluer
- 
- 
- Action nouvelle

**contexte**

Le stockage du carbone est possible sur les parcelles végétalisées à condition que le sol soit en prairie permanente ou bien que des arbres soient plantés.

Les puits de carbone identifiés par le secteur « utilisation des terres, leur changement et la forêt » (UTCF) ne sont pas intégrés dans le total des émissions de GES d'un territoire. Ils peuvent en être soustraits.

Ce secteur génère à la fois des émissions et des absorptions de CO<sub>2</sub>. Il permet d'estimer les puits de carbone sur un territoire à travers quatre flux : l'accroissement des forêts (absorptions), la récolte du bois (émissions) et les changements d'utilisation des sols (émissions et absorptions).

Au niveau du territoire,

	secteur UTCF a absorbé (kteq CO <sub>2</sub> )	émissions de GES du territoire (kteq CO <sub>2</sub> )
2014	23	561
2016	15	580

Les capacités d'absorption du secteur UTCF ont diminué entre 2014 et 2016 alors que les émissions de GES du territoire ont augmenté.

Il faut faire évoluer cette situation en travaillant sur les puits de carbone du territoire que sont les prairies permanentes et les zones boisées et les forêts.

**Objectifs**

Prise de conscience de l'importance de ce sujet et engagement d'une démarche pour améliorer la situation

**Effets attendus**

Augmentation du stockage carbone du territoire  
 Augmentation de la surface boisée (forêts ou haies) et augmentation / maintien des surfaces prairiales  
 Impact sur la qualité de l'air

**Descriptif de l'action**

Sur les parcelles de la ville de La Roche sur Yon et/ou des communes

PARCELLES GERÉES PAR CMD: Travailler sur les objectifs et critères des conventions de mise à disposition (CMD) de parcelles communale (ville La Roche-sur-Yon) auprès d'agriculteurs. Ceci doit permettre le développement du stockage carbone par la plantation d'arbres (d'espèces locales, diversifiées, non problématiques vis-à-vis des pollens et peu consommatrices d'eau) et la prise en compte de la préservation de ces espaces en favorisant le maintien de prairies existantes (en lieu et place de maïs), en préservant la terre et la ressource en eau et permettant du stockage carbone.

En parallèle, poursuite des actions de replantations déjà engagées sur les haies, dans la cadre du plan biodiversité

	<p>PARCELLES SANS CMD: Développer sur les parcelles communales classées agricoles, mais non confiées par CMD à des agriculteurs, soit des prairies permanentes avec fauchage tardif et sans utilisation de pesticides ou d'herbicides, soit des plantations (forêts ou vergers- issus de variétés locales ou anciennes).</p> <p>Ces actions peuvent se faire avec notamment des appels à projets comme Afac agroforesteries pour la prise en charge des plants, ou avec de la participation citoyenne</p> <p>PARCELLES PRIVEES: recherche de partenariat avant d'engager une action avec les propriétaires privées pour les inciter à planter des arbres sur leurs parcelles non construites. Par le biais de conventionnement, engagement vis à vis de la protection de ces arbres pour assurer la pérennité du stockage carbone.</p> <p>L'entretien des haies et des boisements peut être un frein vis à vis des projets de plantation. Un travail sera engagé pour identifier les solutions sur ce sujet : mutualisation de matériels, ...</p>
--	---

Acteurs et partenaires	Qui	Fait quoi
	L'agglomération	
	Les communes	
	La chambre d'agriculture	Accompagnement pour la fourniture de plants locaux
	Afac agroforesteries	Appels à projets pour des actions de replantations
	Vergers de pétré	Pour la fourniture de fruitiers anciens

<b>Planning (premières échéances)</b>	Identification de parcelles communales ou les actions de plantation d'arbres ou la gestion de prairies permanentes peuvent être mises en œuvre Recherche d'appels à projets permettant le financement de ces plantations
<b>Coûts et financements</b>	Appel à projet pour les actions de replantation (fourniture de plans) : Afac agroforesterie ou chambre d'agriculture

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nbre d'arbres plantés</li> <li>○ Surface de parcelles replantées</li> <li>○ Surface de parcelles remises en prairies permanentes</li> </ul>
-----------------------------	--

<i>Impact GES</i>	3
Impact énergie	1
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 12</b>	Faire connaître la biodiversité sur le territoire et la préserver
---------------------------	---

<b>Action n° 21</b>	<b>Trouver et développer une synergie commune sur les trames vertes et bleues et la biodiversité au niveau de l'intercommunalité</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>Contexte</b>	<p>Au niveau européen et national, au vu d'études scientifiques, il est reconnu un constat d'une perte régulière de la biodiversité au fil des années.</p> <p>En mai 2019, les experts de la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) sorte de "Giec de la biodiversité" ont présenté leur rapport qui révèle qu'un million d'espèces (sur les 8 millions que compte notre planète) sont en danger d'extinction sur la planète. Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle l'homme a provoqué la disparition de 680 espèces de vertébrés</p> <p>Sur son territoire communal, La ville de La Roche sur Yon, par le biais d'études avec la LPO et d'autres partenaires a fait le même constat. Elle a donc décidé d'intervenir et :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- a identifié ses trames vertes et bleues et elles seront prochainement intégrées dans le PLU, pour qu'elles soient connues et qu'elles soient opposables/prises en compte dès le début des projets</li> <li>- a un plan biodiversité structuré en 4 axes (trame verte rurale, trame verte urbaine, trame bleue, sensibilisation de tous) et a engagé sa mise en œuvre (avec des actions de restauration de mares, avec la plantation des haies bocagères, avec la pose de nichoirs dans différents espaces, par l'installation de ruches, ...), ce qui lui a permis d'obtenir le label 3 libellules en 2018.</li> <li>- travaille sur l'Intégration de la biodiversité dans la commande publique.</li> </ul> <p>L'idée est de développer ce type de démarche auprès d'autres communes de l'agglomération + questionner la compétence biodiversité à l'échelle communautaire</p>	
<b>Objectifs</b>	<p>Faire prendre conscience de la situation actuelle et à venir sur la biodiversité et des actes qu'il est possible d'engager dès maintenant pour améliorer la situation</p> <p>Faire évoluer les pratiques au niveau des aménagements dans les zones d'habitats, commerciales et économiques pour que la préservation de la biodiversité soit prise en compte</p>	
<b>Effets attendus</b>	Compréhension et Appropriation par les citoyens et des aménageurs de ces questions sur la biodiversité : rôle et intérêts, services écosystémiques	
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>1- poursuite de l'information et sensibilisation de la population mais au niveau de l'agglomération (et pas seulement de la ville de La Roche-sur-Yon) sur la biodiversité: sa situation actuellement, les actions à faire</p> <p>2- poursuivre les actions engagées sur la ville sur cette thématique Exemple : protection (réglementaires et dans les PLU) de certains espaces naturels, favoriser, préserver ou restaurer les trames vertes et bleues dans les</p>	

	<p>projets d'aménagement, la pose de nichoirs, la compensation ou la reconstitution d'espaces quand ils ont été dégradés ou abandonnés...</p> <p>3- développer une culture commune sur la biodiversité dans les communes pour sa prise en compte dès le début des projets d'aménagement (lotissement, bâtiments publics, ZAE), en faisant appliquer la séquence ERC (éviter, réduire, compenser), et via le partage d'expériences.</p> <p>4- réflexion sur les outils de communication à développer: exp schéma directeur biodiversité à l'échelle communautaire / utiliser les projets en cours de réalisation: Beautour</p> <p>5- par le biais de la biodiversité, faire que les 2 mondes urbains et agricoles se rencontrent et cohabitent, par des actions qui sont à organiser mais qui peuvent comprendre des visites de site (avant et après intervention), des participations à des plantations de haies ou de restauration de mares,...</p>
--	--

<b>Acteurs et partenaires</b>	<b>Qui</b>	<b>Fait quoi</b>
	Agglomération – service PTE	pilotage
	Les communes	
	Région PDL	
	DREAL- DDTM-AFB	
	Les aménageurs et promoteurs	
	Les agriculteurs	
	Milieu associatif	

<b>Planning (premières échéances)</b>	<p>Poursuite des actions sur la ville de La Roche-sur-Yon pour la restauration ou création de mares, pour la plantation de haies sur des parcelles communales</p> <p>Création d'un groupe de travail avec les communes de l'agglomération qui le souhaite pour développer une culture commune sur la biodiversité et permettant d'aboutir à un schéma directeur de la biodiversité sur l'intercommunalité</p>
<b>Coûts</b>	<p>Coût des travaux ou actions sur la biodiversité :</p> <p>PPI : 30k€/an, fonctionnement : 30k€/an à l'échelle ville. A réajuster suivant échelle future d'intervention</p>
<b>financements</b>	

<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>Tendances issues de l'observatoire local de la biodiversité</p> <p>Densification du maillage bocager : linéaire planté</p> <p>Nombre d'actions de sensibilisation avec effectif public visé par les actions</p> <p>Maintien du label (ou amélioration)</p>
-----------------------------	---

<i>Impact GES</i>	1
Impact énergie	1
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 13</b>	Sensibiliser, informer et inciter à la rénovation et construction de logements performants
---------------------------	--

<b>Action 22</b>	<b>Informer, communiquer pour inciter à la rénovation des logements et la construction de logements performants et la maîtrise de la consommation d'énergie dans les logements</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle

<b>Contexte</b>	<p>Le Grenelle de l'environnement met en avant des enjeux majeurs concernant l'habitat.</p> <p>Dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la France envisage la rénovation de 250 000 logements par an, occupés par des ménages modestes.</p> <p>Le secteur résidentiel a un impact non négligeable sur les consommations d'énergie et les émissions de GES du territoire et la situation ne s'améliore pas.</p> <table border="1" data-bbox="438 900 1289 1037"> <thead> <tr> <th></th> <th>Part des consommations énergétiques du territoire</th> <th>Part des émissions de GES du territoire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>23%</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>34%</td> <td>18%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Et en termes d'émissions de polluants atmosphériques, le résidentiel participe à l'émissions d'un certain nombre de polluants : les particules fines (Pm 10 et PM 2,5), e SO2, et les COV (composés organiques volatiles)</p> <p>Les particuliers ont un rôle essentiel dans la rénovation du parc de logement et il est important de mettre en place une communication récurrente et adaptée.</p> <p>D'autre part, afin d'assurer la qualité énergétique et environnementale du bâti, il est essentiel de promouvoir l'approche globale dans la conception du bâtiment et cela passe par une mobilisation des professionnels pour proposer une offre adaptée aux enjeux et répondant aux attentes des particuliers.</p>		Part des consommations énergétiques du territoire	Part des émissions de GES du territoire	2014	23%	10%	2016	34%	18%
	Part des consommations énergétiques du territoire	Part des émissions de GES du territoire								
2014	23%	10%								
2016	34%	18%								

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer, sensibiliser les propriétaires afin de favoriser la rénovation du parc de logements (BBC) et la construction de logements performants (RE 2020), en lien avec le Guichet unique de l'habitat et la plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE).</li> <li>- Favoriser la montée en compétence des entreprises et des professionnels (de la conception à l'entretien, maintenance), valoriser les savoir-faire des entreprises, développer une relation de coopérations entre les acteurs institutionnels et les entreprises.</li> <li>- Promouvoir les démarches globales de rénovations.</li> </ul>
------------------	---

<b>Effets attendus</b>	Baisse de la consommation énergétique et des émissions des GES Amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur Séquestration carbone Baisse de la consommation foncière
------------------------	---

<b>Descriptif de l'action</b>	<u>Volet 1 – Publics visés : propriétaires occupants (sans limites de ressources) et propriétaires bailleurs ; investisseurs privés, bailleurs sociaux, publics jeunes, professionnels concernés</u>
-------------------------------	--

- Promouvoir, relayer les initiatives qui visent à encourager les particuliers dans le passage à l'acte de la rénovation de leur logement, y compris via la presse locale (ex : semaine de réduction des déchets en mars 2019 ; actions des maisons de quartiers sur la transition énergétique).
  - Promouvoir les initiatives innovantes en matière d'économie d'énergie dans le logement (ex : organisation par Atlanbois de visite à destination du grand public, de maisons, extensions, rénovations ayant eu recours au bois).
  - Réaliser les actions de sensibilisation dans les supports de communication de l'Agglomération pour sensibiliser les ménages.
  - Réaliser les actions de communications / sensibilisations :
    - Actions définies par la convention entre l'Espace Info Energie (EIE) et l'Agglomération avant la mise en place de la PTRE ;
    - Réflexion sur l'organisation par le CAUE des conférences/visites autour de projets de construction/rénovation à destination des particuliers (co-organisation possible avec l'espace INFO ENERGIE EIE avant la mise en place de la PTRE).
    - Sur la ventilation et la qualité de l'air intérieur :
      - Informer sur la problématique de la qualité de l'air (en lien avec le chauffage + radon),
  - Sensibiliser également sur les aspects santé (moisissure) en lien avec la mauvaise isolation et ventilation => Possibilité de faire appel à des conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI) via l'ARS
  - Réaliser des présentations du Guichet unique de l'habitat (qui intégrera la PTRE lorsqu'elle sera créée) à la demande des partenaires et des collectivités pour eux-mêmes (en tant que relais – ex : formation de la CLCV) ou pour leur public (ex : Maison de quartier, association de retraités...) et participation aux salons sur les thématiques concernées.
  - Promouvoir le Défi Déclics et le rallye de l'énergie en lien avec l'association Elise.
  - Promouvoir les actions à destination des publics "enfants/ jeunes /apprentis " (ex. : Défi classe énergie (proposé par l'association Elise) ;
- Volet 2 – Publics visés : professionnels concernés et les structures représentatives du monde professionnel.
- Construire une communication auprès des prescripteurs de l'habitat (notaires, artisans, agents immobiliers...) pour constituer des relais de promotion de l'action de La Roche-sur-Yon Agglomération sur la rénovation énergétique.
  - Les structures représentatives du monde professionnel :
    - sollicitent les acteurs institutionnels pour présenter leur modalités d'accompagnement technique et financier, expliquer les modalités d'intervention...
    - animent en interne ou proposent des formations à destinations de leurs adhérents pour créer une culture commune, échanger les bonnes pratiques, mettre en avant les savoir-faire...
    - proposent des « labellisation/certification » pour des entreprises qui s'engagent dans des démarches éco-responsables.
  - Organiser / participer à des rencontres régulières entre les représentants des réseaux professionnels et les institutionnels (niveau régional et local).
  - le CAUE organise conférences/visites autour de projet de construction/rénovation à destination des élus et des professionnels.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en avant les opérations exemplaires en valorisant le travail des artisans, via une communication forte (médias, conférence, visite de site, ...) avec pour objectif d'intéresser le grand public et les professionnels.</li> <li>▪ Communiquer et former les acteurs sur la qualité de l'air intérieur (radon), problématiques chauffages anciens (fioul/bois), l'utilisation de matériaux biosourcés et locaux.</li> </ul> <p>En lien avec les actions / thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en œuvre du PLH 2017-2022</li> <li>▪ Mise en œuvre de l'action « cœur de ville »</li> </ul>
--	---

	Qui	Fait quoi
<b>Acteurs et partenaires</b>	La Roche-sur-Yon Agglomération - service Habitat et hébergement	Pilote le volet 1
	Les structures représentatives du monde professionnel (CAPEB, FFB)	Pilote le volet 2
	CAUE	Co-pilote
	ADILE 85	
	DREAL (commission rénovation de l'habitat privé),	
	communes	
	Conseil Départemental de la Vendée	
	Etat	
	Ademe	
	Atlanbois	
	tout acteur impliqué dans la thématique et participant ainsi à la diffusion d'une information sur le logement performant	

<b>Planning (premières échéances)</b>	Durée du PCAET
<b>Budget</b>	Budget propre à chaque structure Budget de fonctionnement de l'Agglomération
<b>Financements possibles</b>	

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre d'actions menées</li> <li>○ Nombre de personnes mobilisées</li> <li>○ Nombre et type d'actions de formation / sensibilisation menées par les différents acteurs</li> <li>○ Nombre de professionnels formés</li> <li>○ Evolution des consommations d'énergie et des émissions de GES sur le secteur résidentiel (source Basemis- Air pays de la Loire)</li> </ul>
-----------------------------	--

Impact GES	2
Impact énergie	2
Impact qualité de l'air	2

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 14</b>	Accompagner la rénovation des logements
---------------------------	---

<b>Action 23</b>	<b>Rénover les logements du parc privé</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>Contexte</b>	<p>Le Grenelle de l'environnement met en avant des enjeux majeurs concernant l'habitat.</p> <p>Dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la France envisage la rénovation de 250 000 logements par an, occupés par des ménages modestes.</p> <p>Le parc privé représente 93% des résidences principales du territoire. Le parc de logements est majoritairement ancien (2/3 date d'avant 1990). C'est un parc qui est et sera concerné par des besoins d'amélioration énergétique, il peut par ailleurs présenter des difficultés (vacance, dégradation, vétusté, précarité énergétique, occupation par un public dit « précaire » et souvent captif).</p> <p>Plus de 30% des propriétaires occupants sont éligibles aux subventions Anah.</p> <p>D'autre part, l'Agglomération compte environ 600 copropriétés regroupant près de 8 400 logements. Le fichier « d'aide au repérage des copropriétés fragiles » de l'Anah comptabilise 81 copropriétés en catégorie D (potentiellement fragile). Il s'agit d'une analyse statistique qui ne permet pas d'identifier les copropriétés concernées. Il est donc important de pouvoir mieux connaître le fonctionnement de ce parc de logements pour pouvoir mieux les accompagner dans leurs projets de rénovation.</p>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les conditions de vie des ménages et lutter contre la précarité énergétique</li> <li>- Accroître le nombre de rénovations ainsi que leurs qualités</li> <li>- exploiter l'étude de repérage des copropriétés et les accompagner dans leurs travaux d'amélioration et de rénovation</li> </ul>	
<b>Effets attendus</b>	<p>Baisse de la consommation énergétique</p> <p>Baisse des émissions de GES</p> <p>Amélioration de la qualité de l'air intérieur</p> <p>Réduire la précarité énergétique</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><u>Volet 1 - Accompagner et soutenir les propriétaires occupants, propriétaires bailleurs dans leur projet de rénovation</u></p> <p>L'objectif quantitatif du PLH 2017-2022 est de 2 400 logements réhabilités sur 6 ans dont 1 600 logements accompagnés via son dispositif de requalification du parc (OPAH)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poursuite de la mise en œuvre de l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) « Habitat qualité » :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectifs : 400 logements rénovés par an,</li> <li>- Budget annuel : 550 000 € d'aides Agglomération et 1.2 million d'aides Anah (en fonction des dotations annuelles).</li> </ul> </li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Conseiller les ménages, les accompagner, les inciter à :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser des travaux de rénovation de qualité permettant un gain énergétique significatif,</li> <li>- et dans la mesure du possible, à utiliser des matériaux biosourcés,</li> <li>- et à changer de mode de chauffage (si ancien et utilisant combustion en particulier pour les foyers bois ouvert et les chaufferies fioul).</li> </ul> </li>   <li>▪ <i>Informersur la problématique de la qualité de l'air (en lien avec le chauffage + radon)</i></li> <li>▪ <i>Sensibiliser également sur les aspects santé (moisissure) en lien avec la mauvaise isolation et ventilation =&gt; Possibilité de faire appel à des conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI) via l'ARS</i></li> <li>▪ <i>Accompagnement par le Guichet unique de l'habitat (qui intégrera la Plateforme territoriale de rénovation énergétique PTRE lorsqu'elle sera créée) pour le volet administratif, et par un prestataire pour le volet technique.</i></li>   <li>▪ <i>le PLH actuel s'applique jusqu'en 2022. Un travail sera engagé pour poursuivre et intensifier ces actions au-delà de 2022 dans le cadre du prochain PLH de l'Agglomération, selon les positions qui seront définies.</i></li> </ul> <p><u>Volet 2 - exploiter l'étude de repérage des copropriétés privées dans l'objectif de :</u></p> <p><i>Publics visés : copropriétés privées constituées d'au moins 1 logement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Connaître le parc de logements en copropriété, identifier les problématiques, mettre en place un suivi et un observatoire des copropriétés.</i></li>   <li>▪ <i>Accompagner les copropriétés repérées ou volontaires dans la définition des travaux à réaliser.</i></li>   <li>▪ <i>Communication systématique auprès des syndicats et conseils syndicaux de copropriétés repérées lors d'actions de sensibilisation à la rénovation performante (ex : visite d'opérations exemplaires en cours, ...).</i></li>   <li>▪ <i>GRDF : Identification et accompagnement des copropriétés au fioul et conseil énergétique sur les copropriétés utilisant le gaz pour les accompagner dans le changement de générateur.</i></li>   <li>▪ <i>Mettre en œuvre des actions de sensibilisation des copropriétaires et des syndicats pour les aider à engager et suivre des travaux de rénovation énergétique, en encourageant les matériaux biosourcés, le changement de mode de chauffage (si ancien et combustion) et en apportant un point de vigilance sur la qualité de l'air intérieur (en lien avec le chauffage + radon).</i></li>   <li>▪ <b><u>En lien avec les actions / thématiques suivantes :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Mise en œuvre du PLH 2017-2022</i></li> <li>▪ <i>Mise en œuvre de la Convention de délégation pour la gestion des aides à la pierre 2018-2023</i></li> <li>▪ <i>Mise en œuvre de l'action « cœur de ville » et réflexion pour une OPAH RU sur le périmètre de l'ORT</i></li> <li>▪ <i>Projet de territoire</i></li> </ul> </li> </ul>	
<b>Acteurs et partenaires</b>	<b>Qui</b>	<b>Fait quoi</b>
	La Roche-sur-Yon Agglomération – service Habitat et hébergement	pilote
	Les communes	
	Anah	

	CAUE /	
	ADILE 85	
	prestataire agréé (SOLIHA),	
	énergéticiens,	
	PROCIVIS,	
	Action Logement,	
	Syndicat de copropriétés,	
	FNAIM	
	ARCNA	
	Chambre des notaires	
	Graf	Pour accompagner les copropriétés

<b>Planning (premières échéances)</b>	Mise en œuvre pendant la durée du PCAET  Pour les copropriétés : Mise en place des actions : 2020-2025
<b>Budget</b>	Pour le parc privé : Crédits délégués de l'ANAH : 1.2 million d'aides Anah (en fonction des dotations annuelles). Budget Investissement de La Roche-sur-Yon Agglomération : 550 000 €/an (crédits propre – public sous plafond de ressources) + budget PTRE Budget de fonctionnement de La Roche-sur-Yon Agglomération
<b>Financements possibles</b>	Crédits délégués de l'ANAH (ingénierie) CITE, CEE / « Coup de pouce » Caisses de retraite Région Pays de La Loire Pour les copropriétés Anah (ingénierie – 50% du montant HT) Budget de fonctionnement de l'Agglomération Budget de l'AMO rénovation performante et d'aide à l'investissement à définir à l'issue de l'étude de repérage des copropriétés.

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de logements rénovés</li> <li>○ Pour rappel : Données issues de l'outil Prosper pour respecter le scénario de la collectivité: Nbre de maisons individuelles rénovées BBC : 30/an en 2021 ; 100/an sur 2022-2023 ; puis 200/an entre 2024 et 2026, et 390 entre 2027 et 2030. Nbre de logements collectifs rénovés BBC : 2/an en 2021 ; 100/an sur 2022-2023 ; puis 150/an entre 2024 et 2030.</li> <li>○ Gain énergétique des logements</li> <li>○ Nombre de copropriétés repérées</li> <li>○ Suivi des travaux réalisés dans les copropriétés</li> <li>○ Gain énergétique des copropriétés</li> <li>○ Coûts investissements et fonctionnements</li> <li>○ Montant des travaux générés (TTC)</li> </ul>
-----------------------------	--

Impact GES	2
Impact énergie	2
Impact qualité de l'air	2

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 14</b>	Accompagner la rénovation des logements
---------------------------	---

<b>Action 24</b>	<b>Accompagner la rénovation des logements du parc public</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>Contexte</b>	<p>Le secteur du bâti et notamment le parc de logements sociaux représente un gisement d'économie d'énergie et de réduction de gaz à effet de serre. En 2018, la part des logements locatifs sociaux classés en étiquette E, F, G s'élève à 5% du parc (source RPLS 2018).</p> <p>Le quartier de La Vigne aux Roses, composé de 13 bâtiments représentant un total de 570 logements locatifs sociaux a été construit à la fin des années 1970. La Roche-sur-Yon Agglomération, la Ville de La Roche-sur-Yon et Vendée Habitat se sont engagés dans un projet de réhabilitation des logements et de désenclavement du quartier de La Vigne aux Roses.</p>	
<b>Objectifs</b>	Accroître le nombre et la qualité des rénovations de logements et améliorer l'état du parc locatif social existant.	
<b>Effets attendus</b>	Réduire les consommations énergétiques du patrimoine bâti et lutter contre la précarité énergétique Baisse de la consommation énergétique Baisse des émissions des GES Amélioration de la qualité de l'air intérieur Réduire la consommation foncière	
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Publics visés : Bailleurs sociaux ; locataires du parc HLM</p> <p>➤ Améliorer la performance énergétique du parc de logement et notamment du parc social est un des objectifs du PLH 2017-2022. Cet objectif est également inscrit dans les Plans stratégiques patrimoniaux des bailleurs sociaux et sera également inscrit dans les CUS (Convention d'Utilité Sociale) des bailleurs sociaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fixer des objectifs de rénovation des logements, notamment d'amélioration énergétique dans la Convention d'Utilité Sociale (CUS et PSP fin 2019).</li> <li>▪ Permettre la rénovation des logements classés en étiquette énergétique, E, F et G, soit par des travaux de rénovation, soit par la démolition des logements concernés et tendre vers l'amélioration de l'étiquette énergétique de l'ensemble des logements.</li> <li>▪ Démolition de logements sociaux obsolètes et/ou énergivores. Cette action contribuera à l'amélioration de la performance énergétique du parc HLM, à l'instar de la construction de programmes anticipant la réglementation énergétique et environnementale à venir.</li> <li>▪ Mise en œuvre du PRIR (Programme de renouvellement urbain d'intérêt régional) de La Vigne aux Roses.</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ GRDF : accompagnement des bailleurs sociaux pour la rénovation énergétique de leur patrimoine.</li> <li>▪ Mise en place d'un accord cadre régional par l'USH – bailleurs sociaux pour la rénovation thermique des logements locatifs sociaux : approche globale et innovante « EnergieSprong ».</li> </ul> <p>➤ Accompagner les locataires du parc HLM dans une gestion efficiente de leur logement et lutter contre la précarité énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer le repérage du public en situation de précarité énergétique et mieux l'accompagner socialement, mais aussi techniquement, par une sensibilisation aux éco-gestes et la remise de kits d'économies d'énergie et d'eau, etc. ... (SLIME).</li> <li>▪ Action CIVIGAZ pour la mise en sécurité des équipements et accompagnement à la gestion des appareils.</li> <li>▪ Accompagnement par la CLCV des locataires du parc social dans la gestion des équipements de leur logement et leurs consommations : qualité de l'air, consommation de l'eau, énergie, VMC (objectifs de 5 résidences par an – Objectif défini en partenariat avec les bailleurs sociaux).</li> <li>▪ Développer des expérimentations de gestion des équipements des logements afin de favoriser la gestion des énergies (ex. : Immobilière Podeliha : système de gestion à distance permettant une diminution des consommations énergétiques et permettant de prévenir les dégradations liées au dysfonctionnement de certains équipements).</li> <li>▪ Sensibilisation des usagers à leur consommation énergie/eau (via maison de quartiers, agents bailleurs sociaux, FAEP (familles à énergie positive, ...)).</li> </ul> <p><b><u>En lien avec les actions / thématiques suivantes :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en œuvre du PLH 2017-2022</li> <li>▪ Mise en œuvre de la Convention de délégation pour la gestion des aides à la pierre 2018-2023</li> <li>▪ Mise en œuvre de l'action « cœur de ville »</li> <li>▪ Mise en œuvre du projet de territoire</li> </ul>
--	--

Acteurs et partenaires	Qui	Fait quoi
	Bailleurs sociaux	pilote
	La Roche-sur-Yon Agglomération - Direction Habitat et hébergement	pilote
	Ville de La Roche-sur-Yon – Direction Aménagement/urbanisme (PRIR)	pilote
	Communes	
	USH,	
	ETAT (DDTM, DREAL),	
	ANRU	
	Caisse des Dépôts et Consignations (CDC),	
	GRDF	
	Action Logement,	
	ADEME,	
	Établissement Public Foncier de La Vendée,	

	Adile 85 (conseils),	
	Grdf	
	CLCV	
	Atlanbois	
	Espace Info Energie	

<b>Planning (premières échéances)</b>	Durée du PCAET
<b>Budget</b>	Financements des bailleurs sociaux La Roche-sur-Yon Agglomération (budget de fonctionnement + garanties d'emprunts)
<b>Financements possibles</b>	Prêts CDC Fonds FEDER Action Logement ADEME GRDF (aides accompagnement maitres d'ouvrage + financement bureau d'études)

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de logements ayant bénéficié d'une rénovation énergétique</li> <li>o Nombre de démolitions de logements locatifs sociaux</li> <li>o Nombre de logements locatifs sociaux signalés auprès de la cellule départementale de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique</li> <li>o Coûts investissements et fonctionnements</li> </ul>
-----------------------------	--

<i>Impact GES</i>	2
Impact énergie	2
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 15</b>	Bien-vivre dans l'Agglomération yonnaise
---------------------------	--

<b>Action 25</b>	<b>Accompagnement social des ménages en situation de précarité énergétique</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>Contexte</b>	<p>Le Grenelle de l'environnement met en avant des enjeux majeurs concernant l'habitat.</p> <p>Dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la France envisage la rénovation de 250 000 logements par an, occupés par des ménages modestes.</p> <p>Le taux de pauvreté sur l'Agglomération est de 10.6% (moyenne nationale : 14.3%), il est davantage marqué chez les locataires, les jeunes et les plus de 75 ans.</p> <p>77% des ménages ont des revenus compatibles avec les plafonds HLM : 60% aux plafonds PLUS et 26% aux plafonds PLAI. Une part en baisse depuis 2007.</p>	
<b>Objectifs</b>	Améliorer les conditions de vie des ménages modestes et très modestes et lutter contre la précarité énergétique.	
<b>Effets attendus</b>	Baisse de la consommation énergétique Baisse des émissions de GES Amélioration de la qualité de l'air intérieur Réduction de la précarité énergétique	
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Publics visés : propriétaires occupants et locataires présentant de faibles ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conseil départemental – MDSF : accompagnement social et mise en place de mesures spécifiques liées au logement ; FSL : aides financières permettant de faire face à des dépenses énergétiques.</li> <li>▪ Sydev : action précarité énergétique sur l'ensemble de l'Agglomération – prise en charge par le Sydev d'un diagnostic technique du logement suite à un signalement.</li> <li>▪ Guichet unique de l'habitat = interlocuteur des situations signalées dans le cadre de la cellule départementale de l'habitat indigne et de la précarité énergétique. Coordination des actions et des procédures pour résoudre les problématiques identifiées.</li> <li>▪ OPAH : accompagnement technique, financier, administratif et social des propriétaires occupants ayant des ressources modestes et souhaitant réaliser des travaux d'économie d'énergie et des propriétaires bailleurs (sous condition d'un conventionnement du logement).</li> <li>▪ Ville de La Roche-sur-Yon et CCAS :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• SLIME : identification de ménages en ciblant des quartiers prioritaires, réalisation de visites sociotechniques auprès de ces ménages, mise à disposition de kits d'économie d'énergie et sensibilisation aux éco-gestes, à la compréhension des consommations et des factures d'énergie ;</li> <li>• Aides facultatives du CCAS : aide au paiement des factures d'eau et d'énergie (en cas de non éligibilité et/ou en complément des aides du FSL) ;</li> </ul> </li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervention du technicien assermenté hygiène et salubrité (repérage de situations d'habitat indigne et de précarité énergétique ; en lien avec l'ARS).</li> <li>▪ Dispositif GRDF - FACE « Civigaz » : renouvellement de l'action en 2019-2020 avec un repérage des ménages via les compteurs Gaspar – objectifs de 3 000 logements visités par 6/8 jeunes en services civiques (encadrement par une coordinatrice et un médiateur social).</li> <li>▪ Communes de l'Agglomération et leur CCAS : <ul style="list-style-type: none"> <li>• à minima, accompagnement et orientation vers les dispositifs proposés par les partenaires,</li> <li>• réflexion sur l'évolution possible de ce dispositif SLIME sur le territoire de l'agglomération (et plus uniquement sur la ville de La Roche-sur-Yon), sous réserve de financement extérieur</li> </ul> </li> </ul> <p><b><u>En lien avec les actions / thématiques suivantes :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en œuvre du PLH 2017-2022</li> <li>▪ Mise en œuvre de l'action « cœur de ville »</li> <li>▪ Projet de territoire</li> </ul>
--	---

Acteurs et partenaires	Qui	Fait quoi
	La Roche-sur-Yon Agglomération - Direction Habitat et hébergement	pilote
	communes	pilote
	CCAS	pilote
	Conseil Départemental de la Vendée	
	GRDF, fournisseurs d'énergie	
	SyDEV,	
	ARS	
	Etat	

<b>Planning</b> (premières échéances)	Durée du PCAET
<b>Budget</b>	FSL (coût annuel pour La Roche-sur-Yon Agglomération : 20 000 € - aides aux particuliers : environ 200 000 €) SLIME budget annuel de 100 000 € financé par la Ville et le Sydev Budget des CCAS Budget GRDF pour action « Civigaz »
<b>Financements possibles</b>	SLIME : recettes CEE à hauteur de 50%

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de ménages déclarés en impayés par les fournisseurs</li> <li>○ Nombre de ménages aidés dans le cadre du FSL</li> <li>○ Nombre de ménages accompagnés dans leur projet de travaux (OPAH)</li> <li>○ Slime : bilan</li> <li>○ Nombre de signalements auprès de la cellule départementale de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique</li> </ul>
-----------------------------	---

Impact GES	2
Impact énergie	2
Impact qualité de l'air	2

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 15</b>	Bien-vivre dans l'Agglomération yonnaise
---------------------------	--

<b>Action 26</b>	<b>Construction de logements locatifs sociaux performants</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>Contexte</b>	Le secteur du bâti et notamment le parc de logements sociaux représente un gisement d'économie d'énergie et de réduction de gaz à effet de serre. La Roche-sur-Yon Agglomération a fixé dans son PLH 2017-2022 un objectif de création de 194 logements locatifs sociaux (SRU) par an.	
<b>Objectifs</b>	Réduire les consommations énergétiques du patrimoine bâti et lutter contre la précarité énergétique. Accompagner la construction de logements locatifs sociaux performants et respectueux de l'environnement.	
<b>Effets attendus</b>	Baisse de la consommation énergétique Baisse des émissions de GES Amélioration de la qualité de l'air intérieur Lutter contre la consommation foncière (optimisation)	
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Publics visés : bailleurs sociaux ; locataires du parc HLM</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Construction logements sociaux           <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutenir la création de logements locatifs sociaux de qualité et performants, en alliant qualité du bâti, respect de l'environnement et coût maîtrisé :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'opérations de logements locatifs sociaux respectant la RT 2012, et à compter de 2021 la réglementation environnementale (RE 2020).</li> <li>- Favoriser et augmenter le nombre d'opérations de logements locatifs sociaux Labels HPE (<i>haute performance énergétique</i>), THPE (<i>très haute performance énergétique</i>) et BEPOS (<i>bâtiment à énergie positive</i>).</li> <li>- Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés afin d'améliorer le confort des locataires et le bilan carbone des logements.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p>Il s'agit de produire des bâtiments consommant peu d'énergie mais étant aussi capables d'autoproduire l'énergie nécessaire à leur fonctionnement. En somme, ces bâtiments produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment pour assurer le confort de leurs occupants. Ces performances doivent notamment passer par le recours à des énergies renouvelables, prioritairement sans combustion.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer les approches environnementales globales : implantation et orientation du programme de logements, système de chauffage, gestion des déchets, gestion des espaces verts, les transports et la mobilité durable, etc. ....</li> <li>▪ Prise en compte de l'ensoleillement en développant la réalisation de programmes de logements intégrant des équipements tels que des panneaux photovoltaïques sur toiture, la mise en place d'ombrières, etc. ...</li> <li>▪ Soutenir la création de logements locatifs sociaux dans les enveloppes urbaines, en dents creuses ainsi que les opérations de démolition-reconstruction et d'acquisition-amélioration, moins consommatrices de fonciers et permettant de lutter contre l'étalement urbain.</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer l'approche BIM (Building Information Modeling) dans la gestion de projets de construction (démarche engagée par Vendée Logement esh.</li> <li>▪ Accompagnement par GRDF des maîtres d'ouvrages dans le cadre de la transition énergétique.</li> </ul> <p>➤ Développer les démarches RSE (responsabilité sociétale des entreprises) des bailleurs sociaux : intégrer les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire.</p> <p>En adoptant des pratiques plus éthiques et plus durables dans leur mode de fonctionnement, l'objectif est ainsi de pouvoir contribuer à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement : c'est « la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable ».</p> <p>(ex : Engagements d'Immobilière Podeliha et Vendée Logement esh dans une démarche RSE)</p> <p>➤ Réalisation d'une étude de gisements fonciers à l'échelle de l'Agglomération (réalisation 2018/2019).</p> <p><b><u>En lien avec les actions / thématiques suivantes :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en œuvre du PLH 2017-2022</li> <li>▪ Mise en œuvre de la Convention de délégation pour la gestion des aides à la pierre 2018-2023</li> <li>▪ Mise en œuvre de l'action « cœur de ville »</li> <li>▪ Mise en œuvre du projet de territoire</li> </ul>
--	---

Acteurs et partenaires	Qui	Fait quoi
	Bailleurs sociaux	pilote
	La Roche-sur-Yon Agglomération - Direction Habitat et hébergement	pilote
	communes	
	USH,	
	ETAT (DDTM, DREAL),	
	ANRU	
	Caisse des Dépôts et Consignations (CDC),	
	Action Logement	
	Établissement Public Foncier de la Vendée,	
	Offices fonciers Solidaires	
	ADEME	
	GRDF	
	Atlanbois	

<b>Planning (premières échéances)</b>	Durée du PCAET
<b>Budget</b>	Financement bailleurs sociaux La Roche-sur-Yon Agglomération : 700 000 €/an (+ dépenses de fonctionnement) + garanties emprunts + Crédits Etat délégués
<b>Financements possibles</b>	Prêts CDC Prêts Action Logement Établissement public foncier de la Vendée Offices fonciers solidaires Communes

	FEDER ADEME GRDF
--	------------------------

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de logements locatifs sociaux financés</li> <li>○ Nombre de logements locatifs sociaux financés en opération de démolition-reconstruction, en acquisition-amélioration et en dents creuses</li> <li>○ Suivi des projets innovants et exemplaires</li> <li>○ Coûts investissements (montants coûts travaux, montants subventions accordées, ...)</li> </ul>
-----------------------------	--

Impact GES	2
Impact énergie	2
Impact qualité de l'air	2

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique15</b>	Bien-vivre dans l'Agglomération yonnaise
--------------------------	--

<b>Action 27</b>	<b>Accompagner les propriétaires occupants et bailleurs dans leur projet d'adaptation de leur logement</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>Contexte</b>	<p>Les personnes de plus de 65 ans sont de plus en plus nombreuses sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération (+ 2 760 personnes en 5 ans, entre 2010 et 2015 – Source Insee). Le nombre de personnes âgées s'élève ainsi à 16 500 en 2015 et représente 17,4% de la population totale. Parmi elles, 8 000 personnes ont plus de 75 ans. Il existe 16 structures d'hébergement sur le territoire.</p> <p>Au vu du contexte, il est essentiel de pouvoir offrir des solutions de logements, de maintien à domicile, variées et adaptées aux besoins de cette population. La question du handicap doit également être prise en compte.</p>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation des logements au vieillissement et à la perte de mobilité et / ou au handicap.</li> <li>- Adaptation des logements aux évolutions climatiques (confort été / hiver)</li> </ul>	
<b>Effets attendus</b>	<p>Baisse de la consommation énergétique          Baisse des émissions de GES          Amélioration de la qualité de l'air intérieur          Lutter contre la consommation foncière</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Publics visés : propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et les locataires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conseiller les ménages dans leur projet d'adaptation, préconiser des conseils et travaux énergétiques dans le cadre de la transition énergétique, dont l'isolation pour faire face au froid mais aussi aux hausses des températures (lien avec fiche 22- information et communication sur la rénovation).</li> <li>▪ Accompagnement technique et financier réalisé dans le cadre de l'OPAH « Habitat Qualité » et financé par l'Agglomération (objectifs : 80 ménages accompagnés par an - Subvention : 50% du montant HT des travaux).</li> <li>▪ Encourager et accompagner les travaux d'adaptation du bâti existant pour limiter les nouvelles constructions et réduire la consommation d'espaces et l'artificialisation.</li> <li>▪ Orientation par le Guichet unique de l'habitat vers les autres partenaires (Caisses de Retraite, MDPH, Maisons des Solidarités et des Familles (MDSF) du Conseil départemental, CAUE, MSA...).</li> <li>▪ Offrir une gamme diversifiée de solutions de logements : accession, location dans le parc privé et parc social, des logements présentant des loyers en adéquation avec les ressources des ménages.</li> <li>▪ Soutenir et favoriser l'émergence de solutions d'accueil et de logements innovantes, comme par exemple les logements « Kangourou ».</li> <li>▪ Soutenir et favoriser la création de projets intergénérationnels, en limitant la consommation foncière.</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promouvoir les formations professionnelles (initiales ou continues) et les certifications dans le domaine de l'accessibilité et de l'adaptation (ex : formation complémentaire Silver Pass du BTP CFA)</li> </ul> <p><b><u>En lien avec les actions / thématiques suivantes :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en œuvre du PLH 2017-2022</li> <li>▪ Mise en œuvre de la Convention de délégation pour la gestion des aides à la pierre 2018-2023</li> <li>▪ Mise en œuvre de l'action « cœur de ville »</li> <li>▪ Projet de territoire</li> <li>▪ Démarche VADA (Ville Amie Des Aînées)</li> </ul>
--	---

Acteurs et partenaires	Qui	Fait quoi
	La Roche-sur-Yon Agglomération - Direction Habitat et hébergement	pilote
	Caisses de Retraite, MSA	
	MDPH	
	Conseil départemental de la Vendée (MDSF, service habitat),	
	CAUE,	
	Bailleurs sociaux	
	Fédération de professionnels	
	GRDF	
	Etat	
	Anah	
	Opérateurs agréés	
	organismes de tutelles	

<b>Planning (premières échéances)</b>	Durée du PCAET
<b>Budget</b>	Budget d'investissement de l'Agglomération (crédits propres et crédit délégués Anah) Budget de fonctionnement de l'Agglomération Budget propre à chaque partenaire
<b>Economies</b>	
<b>Financements possibles</b>	Crédits délégués (ingénierie) Caisses de retraite

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de personnes accompagnées</li> <li>○ Nombre de logements adaptés</li> <li>○ Montant de subventions accordées</li> </ul>
-----------------------------	---

Impact GES	2
Impact énergie	2
Impact qualité de l'air	2

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 16</b>	Définir une stratégie sur les modes actifs
---------------------------	--

<b>Action n° 28</b>	<b>Poursuivre le schéma directeur des modes doux et les aménagements en lien</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>Contexte</b>	<p>Le Plan Global des Déplacements de La Roche sur Yon Agglomération s'est fixé pour objectif de stabiliser la circulation automobile à son niveau actuel (2013), ce qui suppose que la croissance de la population, et donc du nombre global de déplacements, soit compensée par une réduction de la part modale de l'automobile et par un report des usages vers les modes de déplacement les plus vertueux. ).</p> <p>L'objectif revient à réduire d'environ 10 points l'usage de l'automobile d'ici à 2025, ce qui est cohérent avec les objectifs du SRCAE (<i>schéma régional climat, air, énergie</i>) et du SCOT (<i>schéma de Cohérence territoriale</i>).</p>	
<b>Objectifs</b>	Favoriser la pratique des modes actifs pour les déplacements du quotidien et de loisirs	
<b>Effets attendus</b>	La réduction du trafic automobile Le développement significatif de l'usage des modes doux pour les déplacements utilitaires, en particulier en veillant à leur sécurité La limitation des émissions de gaz à effet de serre La limitation de la pollution atmosphérique	
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><b>Réalisation du Schéma Directeur avec la création de 53 km à l'horizon 2020 et 200 km d'ici à 2030</b></p> <p>1 - <u>A l'échelle de l'Agglomération, réalisation des aménagements à hauteur de 500 000 € / an :</u></p> <p>Le premier aménagement a concerné en 2017 l'itinéraire "Nesmy - Piscine Sud" d'une longueur de 5,7 kilomètres. Son jalonnement s'est achevé en juin 2019.</p> <p>Trois autres itinéraires en 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Saint-Florent-des-Bois (Rives de l'Yon) - Piscine Sud - La Marronnière (La Roche-sur-Yon) est terminé : 13 km sur chemin rural et route.</li> <li>- La Chaize-le-Vicomte - La Folie sera terminé mi-juillet : 3 km sur piste cyclable et route.</li> <li>- Le Tablier - Saint-Florent-des-Bois (Rives de l'Yon) sera terminé début juillet : 3,5 km sur chemin rural et route.</li> </ul> <p>Leur jalonnement est prévu à l'automne 2019.</p> <p>Les travaux concernant l'itinéraire Venansault - La Roche-sur-Yon débuteront en septembre 2019.</p> <p>Sont également prévus à partir de 2020 : Saint-Florent-des-Bois (Rives de l'Yon) - Thorigny - Fougeré et Aubigny - La Roche Sud.</p> <p>25,2km d'aménagement doux ont été réalisés depuis 2017 et d'ici 2020, la totalité des 53km sont planifiés. Ils ont pour but de faciliter les accès vers les pôles générateurs et/ou la ville de La Roche-sur-Yon par un rayonnement en étoile.</p>	

La sécurisation des cheminements doux est prise en compte pour le choix des itinéraires, afin d'offrir une sécurité suffisante pour les utilisateurs : orientation vers les voies rurales, voies moins ou peu fréquentées...

Pour 2021-2026, une nouvelle programmation doit être engagée pour réaliser les 200 km d'ici 2030. Ceci permettra de compléter le réseau existant et de relier les communes par un maillage.

2- Traduire à l'échelle communale les objectifs du schéma directeur modes doux (piétons et vélos) et financer :

- Mettre en place un abondement à hauteur de 50% du montant des travaux lancés par les communes (Fonds de Concours enveloppe dédiée) de 250 000 € /an
- *Traiter en priorité : traitement des ruptures de continuité, rabattement vers les arrêts de transport collectif stratégiques, vers les centre-bourgs et les polarités de quartier, vers les pôles générateurs dont les écoles, en cohérence avec les Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)*
  - *Développer un accompagnement en maîtrise d'ouvrage auprès des communes pour une harmonisation des aménagements, y compris en amont d'un point de vue stratégique.*

3 - Mettre en place une politique de jalonnement cohérente et harmonisée sur l'ensemble du territoire y compris en zone urbaine. 1 itinéraire jalonné en 2019.

- Identifier les pôles générateurs (services publics, pôles économiques, lieux d'enseignement...), les tronçons 5 à 7 km max. à partir des quartiers, à jalonner en fonction de leur intérêt intercommunal, de leur intérêt en termes de pratique cyclable et de leur accessibilité par rapport à la configuration du réseau cyclable existant et projeté.

- Elaborer les plans d'implantation, tenir compte de la topographie et indiquer les temps de parcours.

4- Poursuivre l'implantation des stationnements vélos adaptés aux usages (cinémas, Cyel, Médiathèque, Loco Numérique, Ecoles, Gare et zones commerçantes...). A ce jour, 26 box sont implantés sur 9 communes.

- Favoriser l'implantation d'arceaux de manière régulière à proximité des commerces et des équipements publics, pôles générateurs de trafic (administratifs, culturels, sportifs) en lien avec les communes.
- Poursuivre le déploiement des box vélos qui sont plus adaptés au stationnement de moyenne durée (quelques heures à une journée) qui répondent à un besoin de protection des intempéries et du vol. Implantés sur des lieux de passage, parkings de proximité P+R...
- Etudier l'implantation de box collectifs sur les pôles générateurs (Cyel...)
- Favoriser la prise en compte du stationnement vélos dès la conception de nouveaux bâtiments publics et privés en lien avec les PLU et autres documents d'urbanisme et déterminer une typologie d'aménagements en fonction des bâtiments et des usages
- Communiquer sur l'implantation auprès des aménageurs, commerçants...)
- Compléter le stationnement vélos sur le PEM de la Gare SNCF
- Cartographier les emplacements (SIG, et communication)

Acteurs et partenaires	Qui	Fait quoi
	Communes	Dossier technique et financier
	Agglomération	Maîtrise d'ouvrage sur schéma directeur, stationnements vélos et jalonnement
	Communes/Agglomération	Délibérations concordantes fonds de concours Abondement financier agglomération
	Région / Etat / FEDER	Subventions

<b>Planning (premières échéances)</b>	Nouvelle programmation 2021-2026 sur le schéma directeur des modes doux et les financements identifiés
<b>Coûts et financements</b>	250 000 € par an (Fonds de Concours enveloppe dédiée) : abondement aux travaux initiés par les communes 500 000 € fonds propres Agglomération 50 000 € / an jalonnement

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Km d'aménagement cyclable réalisés chaque année</li> <li>- Nombre de dossiers fonds de concours</li> <li>- Nombre de places de stationnements vélos</li> <li>- Nombre de kilomètres jalonnés</li> <li>- Nombre de mats et panonceaux de jalonnement</li> </ul>
-----------------------------	---

<i>Impact GES</i>	2
Impact énergie	2
Impact qualité de l'air	2

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 16</b>	Définir une stratégie sur les modes actifs
---------------------------	--

<b>Action n° 29</b>	<b>Sensibiliser et former aux pratiques des modes doux</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire) <input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	Le Plan Global des Déplacements de La Roche sur Yon Agglomération s'est fixé pour objectif de <b>stabiliser la circulation automobile à son niveau actuel (2013)</b> , ce qui suppose que la croissance de la population, et donc du nombre global de déplacements, soit compensée par une réduction de la part modale de l'automobile et par un report des usages vers les modes de déplacement les plus vertueux. ). <b>L'objectif revient à réduire d'environ 10 points l'usage de l'automobile d'ici à 2025</b> , ce qui est cohérent avec les objectifs du SRCAE (schéma régional climat, air, énergie) et du SCOT (schéma de Cohérence territoriale).	
<b>Objectifs</b>	Favoriser la pratique des modes actifs pour les déplacements du quotidien	
<b>Effets attendus</b>	La réduction du trafic automobile Le développement significatif de l'usage des modes doux pour les déplacements utilitaires, en particulier en veillant à leur sécurité La limitation des émissions de gaz à effet de serre La limitation de la pollution atmosphérique	
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>1 - <u>Amplifier la résonance de la Maison du Vélo comme lieu ressource dédié à la pratique du Vélo</u> autour de 3 axes répartis : <b>le vélo utilitaire, le vélo loisirs et le vélo sport.</b></p> <p>Le public aggro-yonnais est ainsi accompagné dans toutes ses démarches :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers participatifs de réparation « Brico Vélo »</li> <li>- Vélo école</li> <li>- Conseils et animations</li> <li>- Recyclage et adoption de vélo</li> <li>- Marquage antivol</li> <li>- Balades</li> <li>- Pratiques sportives</li> <li>- Location vélo à assistance électrique (VAE) et Vélos classiques. En 2014, 18 VAE étaient à disposition des yonnais, fin 2019, ce chiffre passe à 200, tous sont déjà réservés.</li> </ul> <p>Déporter la maison du vélo (MDV), Place Napoléon, PEM et communes. Création d'une Maison de la Mobilité tous modes.</p> <p>2 - <u>Faciliter l'accès aux mobilités alternatives avec la promotion de l'application multimodale « Mobilisy ».</u> Avec une intégration cartographique piétonne et vélo intégrant le schéma directeur des déplacements doux (S3D) et les Itinéraires modes doux intra-communaux, les rabattements vers les arrêts de transport collectif stratégiques, vers les centre-bourgs et les polarités de quartier, vers les pôles générateurs dont les écoles.</p>	

	<p>- Assurer une formation permettant de réduire la fracture numérique en proposant la création d'ateliers tout publics, seniors. Accompagner à la prise en main de l'outil ou améliorer la couverture numérique du territoire. Compléter le numérique par l'humain ?</p> <p>3 – <u>Accompagnement au plus près des communes</u> :</p> <p>Sensibilisation aux pratiques modes doux, ateliers, sessions de formations tout publics, seniors, scolaires et entreprises (théorie + pratique), au plus près des publics et des communes. Intégrer les questions de sécurité routière aux problématiques d'éco mobilité piétonne et cycliste. Organisation d'événements pour favoriser l'utilisation des cheminements et infrastructures existantes (Box vélos...).</p> <p>- Former un référent « Mobilité » dans les communes, sur volontariat des communes.</p>
--	--

<b>Acteurs et partenaires</b>	<b>Qui</b>	<b>Fait quoi</b>
	Agglomération	Propose des formations, des animations,
	Impulsion	Anime les ateliers « Mobilisy » et formation au numérique
	Centre-Vélo	Anime les ateliers « Vélos » au-delà de la ville-centre
	Communes	Sollicitent les partenaires pour animer leurs territoires

<b>Planning (premières échéances)</b>	Planning PCAET
<b>Coûts et financements</b>	<p>- Maison du Vélo, subvention de fonctionnement : 74 000 €</p> <p>- Budget animation dédié : 20 000 €</p> <p>- Ambassadeurs « Mobilité/PDIE » : 25 000 € / ambassadeur</p>

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre d'ateliers, animations, formations</li> <li>o Nombre Téléchargements « Mobilisy » et mises en relation covoiturage</li> <li>o Statistiques « Maison du Vélo »</li> <li>o Nombre de référents nommés dans les communes</li> </ul>
-----------------------------	--

<i>Impact GES</i>	2
Impact énergie	1
Impact qualité de l'air	2

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 16</b>	Définir une stratégie sur les modes actifs
---------------------------	--

<b>Action n° 30</b>	<b>Poursuivre et développer les aides financières à l'usage individuel des modes doux</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>Contexte</b>	<p>Le Plan Global des Déplacements de La Roche sur Yon Agglomération s'est fixé pour objectif de <b>stabiliser la circulation automobile à son niveau actuel (2013)</b>, ce qui suppose que la croissance de la population, et donc du nombre global de déplacements, soit compensée par une réduction de la part modale de l'automobile et par un report des usages vers les modes de déplacement les plus vertueux. ).</p> <p><b>L'objectif revient à réduire d'environ 10 points l'usage de l'automobile d'ici à 2025</b>, ce qui est cohérent avec les objectifs du SRCAE (<i>schéma régional climat, air, énergie</i>) et du SCOT (<i>schéma de Cohérence territoriale</i>).</p>	
<b>Objectifs</b>	Favoriser la pratique des modes actifs pour les déplacements du quotidien.	
<b>Effets attendus</b>	La réduction du trafic automobile Le développement significatif de l'usage des modes doux pour les déplacements utilitaires, en particulier en veillant à leur sécurité La limitation des émissions de gaz à effet de serre La limitation de la pollution atmosphérique	
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>1- Le dispositif proposé aux Agglo yonnais, en les aidant à acheter des vélos à assistance électrique, des vélos familiaux et cargos, ou des vélos adaptés aux personnes en situation de déficiences, mis en place par La Roche-sur-Yon Agglomération en 2018 a démontré son intérêt à l'échelle du territoire. Afin de poursuivre cet objectif de diversifier l'offre de déplacements non polluants et économiques.</p> <p>Ce dispositif prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique :</u>            Le vélo à assistance électrique devra être acquis auprès des vélocistes partenaires su territoire.            L'aide pour les Agglo Yonnais est fixée à 15 % du prix d'achat TTC du vélo dans la limite de 150 €.            L'aide pour les Agglo Yonnais salariés d'une entreprise adhérente du PDIE (Plan de Déplacement Inter-Entreprises) est fixée à 25 % du prix d'achat TTC du vélo dans la limite de 250 €.</li> <li>• <u>Aide à l'acquisition de vélos familiaux ou vélos cargos :</u>            L'ouverture du dispositif aux vélos spéciaux (biporteurs ou triporteurs), à assistance électrique ou non, doit permettre de faire émerger de nouvelles formes de mobilité pour les familles ainsi que pour les professionnels établis sous forme d'entreprise individuelle, utilisant un vélo de charge comme outil professionnel. Ces vélos à 2 roues (biporteurs) ou 3 roues (triporteurs) permettent de transporter aussi bien des enfants que ses courses ou des charges            La subvention est fixée à 20 % du prix d'achat TTC du vélo dans la limite de 400 € pour un vélo neuf et 200 € pour un vélo d'occasion.</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Aide à l'acquisition de vélos adaptés aux Agglo en situation de déficiences :</u> Dispositif ouvert aux tricycles, tandems, de handbikes, vélos pousseurs (motorisés ou non) à adapter sur des fauteuils roulants. Le coût de ces appareils est élevé. Il peut être en partie pris en charge par des organismes tels que la CPAM, la MDPH, les mutuelles ou les comités d'entreprises. Il est proposé d'intervenir en finançant 80 % du reste à charge dans la limite de 400 €.</li> </ul> <p>2- Le remplacement de l'indemnité kilométrique vélo(IKV) par un forfait mobilité (LOM) ouvert au covoiturage. Créé depuis mi 2017, l'IKV a permis de multiplier par 2 le nombre de cyclistes dans les agents de la collectivité. Actuellement une centaine d'agents ville – agglomération perçoit l'IKV</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le remplacement de l'indemnité kilométrique vélo par le <b>forfait mobilité durable</b> permettra aux entreprises de contribuer aux frais de leurs salariés sur une base forfaitaire de <b>400 €/an</b> en franchise d'impôt et de cotisations sociales</li> <li>• la création d'un forfait mobilité durable pour les agents publics de <b>200 €/an</b>.</li> </ul> <p>3 - Accompagner les entreprises dans leur politique d'achat de flotte de VAE, et d'implantation de stationnements vélos adaptés. - Mieux communiquer sur les dispositifs mis en place pour les entreprises.</p>
--	---

Acteurs et partenaires	Qui	Fait quoi
	Agglomération	Instruction des dossiers (subventions VAE...) et Abondement financier
	Région / Etat	Subventions
	Entreprises	Mettre en place le forfait mobilité et adhérer au PDIE

Planning (premières échéances)	Durée PCAET
Coûts et financements	20 000 € subventions VAE Enveloppe IKV 2018 : 12 289€ attribué à 113 agents ville et Agglomération

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation annuelle des crédits alloués</li> <li>- Nombre de dossiers subventions</li> <li>- Nombre de bénéficiaires de l'IKV ou forfait mobilité</li> <li>- Nombre d'entreprises accompagnées sur leur politique vélo</li> </ul>
----------------------	--

Impact GES	3
Impact énergie	2
Impact qualité de l'air	2

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

**Axe stratégique  
17**

Poursuivre l'approfondissement du Plan global de déplacement (PGD)

**Action n°31**
**Poursuivre le travail engagé sur les changements de mobilité et favoriser le développement des transports en commun toujours plus propre et performant**

 Priorité : 1  
de 1 (forte) à 3 (secondaire)

- 
- Action existante
- 
- 
- Action existante à faire évoluer
- 
- 
- Action nouvelle

**contexte**

Au niveau du territoire, Le transport est la 1<sup>ère</sup> source de consommation d'énergie (36% des 1937 Gwh) et le 1<sup>er</sup> producteur de GES (32% des 561 000 Teq CO<sub>2</sub>)

Des actions ont déjà été engagées depuis des années par l'agglomération pour accompagner les changements de mobilité :

1- En travaillant avec le Sydev pour développer la mobilité électrique : avec la mise en place d'un maillage de bornes de recharge sur le territoire, par le déploiement de véhicules électriques dans le parc de la collectivité, par la mise en test avant sa commercialisation de « City charges » installés sur certains candélabres de La Roche-sur-Yon pour permettre l'alimentation des véhicules électriques en partenariat avec Bouygues Énergie, Enedis et le SyDEV. L'ensemble de ces actions a été récompensé fin 2016, par un trophée des territoires électro-mobiles dans la catégorie des collectivités de 50 000 à 100 000 habitants.

2- Sur les transports publics.

Au titre de la compétence transport, l'agglomération a mis en place un réseau de transport en commun (TC) à l'échelle intercommunale, pour le transport en commun et le transport scolaire.

Avec son délégataire de transport public, l'agglomération a travaillé sur le sujet des économies d'énergie depuis plusieurs années, par :

- L'optimisation des circuits qui a permis une baisse de 20% des émissions de GES, tout en augmentant le nombre de voyageurs (qui est passé de 2,3 millions de voyages en 2013 à 3 millions en 2017)
- L'acquisition de 2 bus GNV (sur les 52 bus de son parc) et une navette électrique sur le centre-ville de La Roche-sur-Yon et un test de bus électrique au cours de l'été 2019.
- charte Objectif CO<sub>2</sub> : Charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, initiée par le ministère de l'Écologie (MEEDDM) et l'ADEME, pour proposer une démarche d'évaluation, de management et de réduction de leurs émissions de GES pour les transporteurs. L'Agglomération et son délégataire de transport public se sont associés pour y prendre part : ceci a permis des économies de carburant en travaillant notamment sur l'éco-conduite, le gonflage des pneus, et ce travail a été récompensé en février 2017.

Des parkings relais s'aménagent progressivement sur le territoire en lien avec le département sur leurs voiries à l'extérieur de la zone urbaine (Landette, Parc Eco...), ou avec la commune de La Roche-sur-Yon pour des parkings relais de proximité dans la zone urbaine.

Dans ce dernier type de parking relais, les habitants peuvent trouver des accès au TC et à des abris vélo.

ces actions montrent l'implication de la collectivité sur cette thématique et cela va continuer.

<b>Objectifs</b>	Amélioration continue du réseau de transport en commun et de son parc de véhicules, Offrir des transports collectifs plus attractifs, permettant de développer sa fréquentation Réduction du trafic automobile Développer l'usage de véhicules propres
<b>Effets attendus</b>	Réduction des consommations de carburant et donc économies financières Réduction des émissions des GES Impact sur la qualité de l'air
<b>Descriptif de l'action</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- faire connaître les actions déjà réalisées et leur impact.</li> <li>2- travail sur le redéploiement et l'optimisation des lignes de transports en commun d'ici à la fin de la délégation de service public (DSP), et travail sur l'attraction tarifaire et travail pour l'organisation de la prochaine DSP</li> <li>3- Acquérir des véhicules plus respectueux de l'environnement (EURO 6, GNV, électriques...) et</li> <li>4- - Tester différentes motorisations en exploitation pour étudier le mix avec des bus électriques (expérimentation possible en juillet 2019), des véhicules hybrides (électriques/GNV)</li> <li>5- poursuite de la démarche de la charte « Objectifs CO2 », pour diminuer les consommations d'énergie des bus</li> <li>6- poursuite du déploiement de l'application Mobilis'y pour utiliser le TC mais aussi le covoiturage et développement et mise en place d'un moyen de paiement dématérialisé des tickets de bus</li> <li>7- Dans la cadre de la nouvelle délégation de service public des transports en commune (2024), étude pour la mise en place d'un nouveau dépôt de bus avec intégration des motorisations alternatives (GNV, hydrogène,...)</li> <li>8- Poursuivre les actions sur les parkings relais à mettre en lien avec les dessertes de transports en commun et les accès vélos</li> </ol>

<b>Acteurs et partenaires</b>	<b>Qui</b>	<b>Fait quoi</b>
	Agglomération Direction transport	Pilote et finance
	Impulsyon	Accompagne et facilite
	ADEME	Accompagne et conseille
	SyDEV / Vendée Energie	Conseille et assiste
	GRDF	Conseille
	Constructeurs	Accompagnent et prêtent des véhicules
	Département de la Vendée	En lien avec les parkings relais
	Ville de La Roche sur Yon- direction des espaces publics	En lien avec les parkings relais

<b>Planning (premières échéances)</b>	prochaine DSP en 2023
<b>Coûts et financements</b>	Programme Moébus : Financement à 30 % de bus électrique

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de circuit et km parcourus</li> <li>○ Nombre de voyage sur le réseau Impulsyon</li> <li>○ Nombre d'acquisition de véhicules propres,</li> <li>○ Gain rejet de CO2 lié à la charte « objectif CO2 »</li> <li>○ Nombre de parking relais adaptés pour accéder au TC et recevoir les vélos</li> </ul>
-----------------------------	--

<i>Impact GES</i>	<b>3</b>
<b>Impact énergie</b>	<b>3</b>
<b>Impact qualité de l'air</b>	<b>1</b>

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

**Axe stratégique 18**

Finaliser une stratégie en faveur de la voiture en partage : covoiturage, autopartage, mutualisation de flottes de véhicules

<b>Action n° 32</b>	<b>Faciliter les déplacements pour les communes peu denses : Lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt France Mobilités -</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input checked="" type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>Contexte</b>	Les territoires peu denses rencontrent une certaine précarité de la mobilité. Suite à un appel à manifestation d'intérêt sur ces thématiques, le Sydev a porté le dossier de candidature avec 2 territoires l'agglomération et l'île d'Yeu : <b>« Mob'île'Yon » – Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables. Et ensuite le Sydev coordonne.</b> Ce projet a pour but de mettre en place et expérimenter des nouveaux services de mobilité autour de la voiture (partage de véhicules, covoiturage), initiés et opérés avec l'aide de communautés citoyennes et/ou d'ambassadeurs. Ces nouveaux services sont en lien avec les services de mobilité existants et donc valorisés et connectés à travers des outils numériques.	
<b>Objectifs</b>	Favoriser les pratiques d'auto partage et de covoiturage	
<b>Effets attendus</b>	<b>Energétiques / Environnementaux</b> L'objectif du projet est de réduire la dépendance à l'usage de la voiture individuelle tout en optimisant les ressources énergétiques, par le partage de voitures et de trajets, l'usage intelligent des motorisations électriques.	
	<b>Sociaux / Economiques</b> Le projet vise à améliorer l'accessibilité à une mobilité pour tous avec un budget mobilité acceptable pour les plus faibles revenus. La Roche sur Yon, ville principale en termes d'emplois, doit maintenir sa facilité d'accès depuis les communes périphériques.	
<b>Descriptif de l'action</b>	Ce projet vise à développer des nouvelles offres de services de mobilité sur les territoires peu denses ou peu desservis par les transports en commun (TC).	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier une commune qui prenne part à la démarche</li> <li>- Mettre en place un service de partage de véhicules à partir de la flotte de véhicules du SyDEV sur la Roche-sur-Yon (dont véhicules électriques) + service de partage de véhicules de particuliers et d'entreprises, de covoiturage et de stationnement sur les communes rurales limitrophes + sites internet et applications mobiles d'informations en temps réel des offres de mobilité de proximité + réseau d'établissements relais/partenaires pour assurer un service d'informations physique de proximité et lieux physiques pour déposer et prendre des véhicules partagés.</li> <li>- Proposer un dispositif d'accompagnement par des ambassadeurs pour lutter contre la fracture numérique</li> <li>- Identification des profils utilisateurs et prêteurs</li> <li>- Elaboration d'un cahier des charges pour prestataires techniques</li> <li>- Organisation d'ateliers d'échanges pour accompagner à l'utilisation du service et des outils</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement de défis autopartage</li> <li>- Favoriser le transport solidaire et les points stop</li> </ul>
--	---

Acteurs et partenaires	Qui	Fait quoi
	Sydev	Pilote
	Agglomération	Accompagne et co-pilote
	Elise	Contribue
	Communes	Participent
	Impulsyon	Collabore
	Ademe	Finance
	Prestataires de gestion de flotte	Organisent

<b>Planning (premières échéances)</b>	Durée PCAET
<b>Coûts et financements</b>	94 000 € AGGLO 34 600 € ADEME

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de véhicules en auto partage</li> <li>o Nombre d'ambassadeurs mobilisés</li> </ul>
-----------------------------	--

<i>Impact GES</i>	2
Impact énergie	1
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 19</b>	Amplifier l'animation des PDIE (plan de déplacements interentreprises)
---------------------------	--

<b>Action n° 33</b>	<b>Construire le temps des déplacements</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input checked="" type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>Contexte</b>	Un constat est apparu : Les fréquences et le cadencement des transports publics (bus et cars scolaires) ne permettent pas de répondre à toutes les attentes des usagers, entreprises et établissements, tant sur le plan des horaires que des capacités de charges attendues. Il faut avancer sur ce sujet qui repose sur l'inadéquation entre les horaires des usagers et ceux des transports en commun (TC).	
<b>Objectifs</b>	Favoriser l'utilisation des transports publics en adaptant l'organisation temporelle du territoire	
<b>Effets attendus</b>	Optimisation des services de transport public et amélioration de la qualité de vie des usagers	
<b>Descriptif de l'action</b>	L'approche temporelle propose, par exemple, de décaler les horaires scolaires, universitaires ou professionnels sur une zone donnée ou d'agir sur les horaires de livraisons, afin de limiter les encombrements sur les routes et dans les transports collectifs.  - Création d'un groupe de travail associant, les entreprises, les administrations, les établissements scolaires, associations et autorité organisatrice des transports.  - Stratégie d'incitation (nudge) visant à modifier les comportements pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>. Cadencer l'arrivée des scolaires</li> <li>. Sensibilisation des entreprises : modulation des périodes d'embauche et débauche en lien avec les ressources humaines et chefs d'entreprises</li> <li>. Favoriser le télétravail et outils numériques</li> <li>. Harmoniser par zones d'activités pour faciliter l'utilisation des TC et covoiturage</li> </ul>	

<b>Acteurs et partenaires</b>	<b>Qui</b>	<b>Fait quoi</b>
	Agglomération (directions économie et transport)	Impulse
	Opérateurs transports	Organisent
	Inspection académique (IA ) et direction des établissements catholiques (DEC)	Valident
	CCI , Entreprises, Rupture	Organisent
	Etablissements scolaires	Organisent

<b>Planning (premières échéances)</b>	Durée PCAET
<b>Coûts et financements</b>	Temps agents

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre d'acteurs et de type d'acteurs mobilisés</li> <li>○ Nombres d'actions mises en œuvre</li> </ul>
-----------------------------	---

<i>Impact GES</i>	2
Impact énergie	2
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 19</b>	Amplifier l'animation des PDIE (plan de déplacements interentreprises)
---------------------------	--

<b>Action n° 34</b>	<b>Accompagner le développement des plans de mobilité et animations par zone d'activités</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>Contexte</b>	La Roche-sur-Yon Agglomération pilote un Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) à l'échelle de son territoire. Ce Plan vise à apporter des solutions concrètes aux problématiques de déplacements et de transports. L'adhésion d'une entreprise à un PDIE lui permet de promouvoir son éthique en valorisant son image, notamment en diminuant le risque routier et la fatigue liés aux trajets domicile-travail.	
<b>Objectifs</b>	Fédérer les entreprises sur une même zone sectorielle afin de mutualiser les moyens et les solutions de mobilité. Augmenter les potentialités de report modal tous modes confondus.	
<b>Effets attendus</b>	La réduction du trafic automobile Le développement significatif de l'usage des modes doux pour les déplacements utilitaires, en particulier en veillant à leur sécurité La limitation missions de gaz à effet de serre La limitation de la pollution atmosphérique	
<b>Descriptif de l'action</b>	Déclencher des Plans de Mobilité par zone Et animer pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagner un référent par zone et des référents par entreprise</li> <li>- Organiser des animations par zone</li> <li>- Favoriser les échanges entre les entreprises</li> <li>- Développer le télétravail</li> <li>- Partager, mutualiser des flottes automobiles, VAE</li> <li>- Dupliquer les bonnes pratiques :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en œuvre des abris vélos,</li> <li>- Organiser des services de livraison en entreprise (courses, paniers fruits, légumes, ...)</li> <li>- Développer les douches dans les entreprises pour favoriser la mobilité douce</li> </ul> </li> </ul>	

<b>Acteurs et partenaires</b>	<b>Qui</b>	<b>Fait quoi</b>
	Agglomération	Pilote et finance l'animation du PDIE
	Entreprises	Participent
	Elise	Accompagne et anime
	Centre vélo	Forme
	Impulsyon	Anime
	Ademe	Accompagne

<b>Planning (premières échéances)</b>	Durée PCAET
---------------------------------------	-------------

<b>Coûts et financements</b>	DSP CTY : 15 000 €/an Budget Animation : 5 000 €/an
------------------------------	--

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre d'entreprises participant aux animations</li> <li>○ Nombre de plans de mobilité</li> </ul>
-----------------------------	--

<i>Impact GES</i>	<i>1</i>
Impact énergie	1
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 20</b>	Soutenir l'animation et la mise en réseau des entreprises en faveur de la transition énergétique
---------------------------	--

<b>Action 35</b>	<b>Encourager la dynamique de développement de l'économie bleue et de l'écologie industrielle</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	Création en 2018 d'une association de chefs d'entreprises (association RUPTUR) dont l'objet est de porter des projets s'inscrivant dans une logique d'économie circulaire. L'économie bleue est un modèle économique qui prétend suffire aux besoins de base en valorisant ce qui est disponible localement et en s'inspirant du vivant. Ce concept se base sur les principes de l'économie circulaire et considère les déchets comme dotés de valeur	
<b>Objectifs</b>	Accompagner les entreprises de ce réseau dans leur projet de construction de l'économie de demain, anticiper la mutation des métiers, développer l'économie circulaire et l'écologie industrielle.	
<b>Effets attendus</b>	Développer l'économie bleue sur le territoire de l'agglomération	
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer et transmettre : sensibiliser les jeunes générations à une nouvelle façon d'entreprendre, par différents moyens qui restent à déterminer (intervention dans les écoles, forum, ...)</li> <li>• Réunir et animer les acteurs du territoire en organisant des évènements</li> <li>• Communiquer sur les opérations de diagnostic en cours (exemple ADEME TPE PME Gagnants sur tous les couts »)</li> <li>• Créer des synergies, des connexions entre les différents acteurs (entreprises, collectivités, réseaux, étudiants, scientifiques ...) pour trouver des réponses aux problématiques des déchets, de la mobilité, de la récupération ou la production d'énergie.....</li> <li>• Réinventer les modèles économiques de demain</li> <li>• Créer des liens avec d'autres partenaires (Région)</li> <li>• Réflexion à mener sur l'intégration de la thématique climat dans la coopération décentralisée des communes à l'échelle internationale</li> </ul>	

<b>Acteurs et partenaires</b>	<b>Qui</b>	<b>Fait quoi</b>
		Association RUPTUR / CCI
	La Roche-sur-Yon Agglomération - action économique	partenaire

<b>Planning</b> (premières échéances)	Durée PCAET
---------------------------------------	-------------

<b>Coût et Financements possibles</b>	2 500 €
---------------------------------------	---------

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre d'entreprises adhérentes à l'association</li> <li>○ Nombre d'actions mises en œuvres</li> </ul>
-----------------------------	---

<i>Impact GES</i>	2
Impact énergie	2
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

**Axe stratégique 21**

intégrer la transition écologique et énergétique dans l'offre économique

**Action 36**
**valoriser le volet environnemental lors de la création, de la gestion et l'entretien des ZAE et l'implantation d'entreprises**

 Priorité : 1  
de 1 (forte) à 3 (secondaire)

- 
- Action existante
- 
- 
- Action existante à faire évoluer
- 
- 
- Action nouvelle

**Contexte**

Le territoire intercommunal se trouve dans un contexte de raréfaction du foncier et de dynamisme économique  
 Un Schéma des ZAE est en cours d'élaboration par l'agglomération (direction DECEF-urbanisme-  
 En 2018, Création d'une association de chefs d'entreprises (association RUPTUR) qui porte des projets s'inscrivant dans l'économie bleue  
 De nombreux espaces en ZAE sont aujourd'hui fauchés ; ils pourraient devenir pâturés de manière permanente ou ponctuelle  
 ⇒

**Objectifs**

- Avoir une planification cohérente (PCAET/ PLH/SCOT) et une vision transversale du territoire
- Élaborer un document prospectif du foncier économique
- Favoriser une gestion respectueuse de l'environnement
- Mettre en place une zone de production de fruits et de légumes biologiques respectant les principes de l'agro écologie et de la permaculture au sein d'une zone d'activités économique.
- Développer l'éco-pâturage : entretenir les espaces-verts publics grâce aux animaux

**Effets attendus**

- ⇒ Optimisation foncière : libérer les usages (mutualiser le stationnement, covoiturage), densifier...
- ⇒ Permettre un développement responsable, raisonné et durable du territoire, en accord avec les besoins de développement de l'offre en foncier économique.
- ⇒ Entretenir la biodiversité dans les zones d'activités économiques et fédérer les entreprises et les salariés autour d'un projet valorisant le cadre de travail
- ⇒ Permettre une meilleure préservation de la biodiversité, une dynamique sociale entre les animaux, les entreprises, une réduction du temps et des coûts
- ⇒ Favoriser les échanges inter-entreprises autour d'un lieu convivial et de détente
- ⇒ Développer l'attractivité des ZAE

**Descriptif de l'action**
**A. IMPLANTATIONS D'ENTREPRISES**
**# Insérer un critère « durabilité » dans le règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise**

- Travail pour identifier et arrêter ce ou ces critères de durabilité
- Cas d'implantations d'entreprises financièrement soutenues par l'Agglomération.
- Favoriser les efforts en termes d'énergie renouvelable, de mutualisations du transport et des synergies avec d'autres entreprises de la ZAE ou de densification.

**# Lancer une réflexion sur la densification et la requalification des ZAE existantes**

## **B. CRÉATION DE ZAE**

La création ou extension de ZAE ne sera engagée qu'après avoir étudié l'état de commercialisation des autres ZAE du territoire afin d'avoir une vigilance sur la consommation d'espace et le transport.

Autant que possible, il sera privilégié l'implantation de commerces en centre bourg, dans des zones déjà artificialisées et proche des autres activités et commerces.

### **# Élaborer un cahier des charges global pour les futures ZAE ou grandes extensions**

- Par exemple, planifier les liaisons douces internes aux ZAE et avec les pôles urbains proches.
- Favoriser la mutualisation des stationnements (aires de covoiturage, auto partage...) et l'accès par les transports en commun, déplacements doux (pistes cyclables...)
- Prévoir les divisions ultérieures
- Anticiper les effets des extensions en termes de consommation foncière
- Associer un agroécologue pour prévoir des « oasis » de biodiversité, jardins ou jardins potagers
- Valoriser les surfaces non aménageables : bordures, zones humides...
- Prévoir des orientations environnementales types pour les futurs cahiers de prescriptions
- Limiter l'artificialisation et laisser des surfaces perméables (parkings, espaces verts etc)
- Imposer une part de production d'EnR (toiture, parking, ...) et l'utilisation de matériaux biosourcés locaux pour la construction

### **# Prolonger l'action de l'Agglomération via ses concessionnaires, délégataires**

- Imposer des critères de durabilité pour les DSP pépinières / hôtels d'activité / aménageurs et concessionnaires de ZAE.

### **# Créer un groupe technique "aménagement" interne**

- Avoir une planification cohérente et une vision transversale du territoire au vu des différentes compétences de l'Agglomération (aménagement, énergie, développement durable, mobilité, assainissement et déchet, économie)
- Le pilotage est assuré par la Direction ECO, chaque compétence est représentée par un membre dédié.
- Se réunira pour les grands projets d'implantations / d'extension / de création de ZAE.

## **C. GESTION DES ZAE : développer l'agro-écologie**

une vigilance sera aussi portée sur la qualité agronomique des terrains : pour ne pas faire pousser des légumes sur des remblais ou sols pollués, à proximité d'axes routiers.... Et cette action ne devra pas nécessiter l'apport de terre extérieur qui pénaliserait le bilan carbone global de l'initiative

### **# Développer l'expérimentation type « JARDINS D'EDEN »**

- Production de fruits et légumes vivaces (biologique) par un maraicher selon les principes de l'agro-écologie et de la permaculture

### **# Développer l'éco pâturage**

- Signature d'une convention entre la Roche sur Yon Agglomération et un exploitant agricole local qui désigne les contours du partenariat ainsi que la zone à entretenir
- L'exploitant assure la mise en place des animaux sur le terrain désigné qu'il aura préalablement clôturé. Il assure également le suivi sanitaire et le bien-être des animaux

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'exploitant gère le terrain de manière durable en respectant scrupuleusement et en valorisant le patrimoine naturel et paysager du site.</li> </ul> <p><b># Lancer une expérimentation de jardin potager sur une ZAE à identifier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les jardins potagers sont entretenus directement par les salariés des entreprises, sur des espaces mutualisés.</li> <li>- La question de la gestion des déchets alimentaires des salariés des entreprises à proximité pourra être étudiée et prise en compte, avec son compostage qui pourra venir nourrir le système.</li> <li>- Valoriser la zone d'activité par l'aménagement d'un jardin collaboratif</li> </ul> <p>Il s'agit de lancer une première action expérimentale. A l'issue de cette action, une évaluation sera réalisée et cette action pourra être sur d'autres zones.</p> <p>Dans l'ensemble de ces projets, une attention sera portée à la viabilité économique de ces projets, mais aussi et surtout à la prise en compte de tous les co-bénéfices de ce type d'action (comme l'impact sur la sensibilisation des salariés de la zone).</p> <p><b>D. requalification DES ZAE</b></p> <p>mise en œuvre d'un plan de "végétalisation" des délaissés telles que Belle Place + développement d'actions d'éco-pâturage + accompagnement d'initiatives d'entreprises (installation de ruches, ...)</p>
--	--

Acteurs et partenaires	Qui	Fait quoi
	La Roche-sur-Yon Agglomération - Direction Économie	pilote
	Directions Urbanisme, Transport, Environnement, Espaces Publics.	partenaires
	ORYON,	
	Vendée Expansion	
	Vendée French Tech	
	Association Ruptur	
	les entreprises des ZAE	
	la ferme du Lorient	
	les entreprises maraichères retenues via la consultation	
	les communes	

<b>Planning</b> (premières échéances)	Durée PCAET
<b>Coût et Financements possibles</b>	3000 €

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o nombre d'entreprises qui appliquent le critère de durabilité du règlement des aides immobilière à l'entreprise et sur quel axe</li> <li>o Extensions / créations de PAE</li> <li>o Réalisation d'un schéma des mobilités douces par PAE.</li> <li>o Nombre d'aires de covoiturage par PAE.</li> <li>o Nombre d'entreprises mobilisées par ZAE</li> <li>o Surfaces valorisées sur les ZAE.</li> </ul>
-----------------------------	---

Impact GES	2
Impact énergie	2
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 21</b>	Intégrer la transition écologique et énergétique dans l'offre économique
---------------------------	--

<b>Action 37</b>	<b>Actualiser le Schéma prospectif du foncier économique en intégrant la dimension environnementale</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>Contexte</b>	⇒ Contexte de raréfaction du foncier et de dynamisme économique ⇒ Schéma des zones d'activités économiques ZAE en cours d'élaboration par La Roche-sur-Yon Agglomération, (direction DECEF-URBA)	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une planification cohérente (PCAET/ PLH/SCOT) et une vision transversale du territoire</li> <li>- Actualiser le document prospectif du foncier économique pour déterminer les ZAE à étendre / créer / annuler.</li> </ul>	
<b>Effets attendus</b>	⇒ Optimisation foncière en cohérence avec les exploitations agricoles et l'étalement urbain ⇒ Permettre un développement responsable, raisonné et durable du territoire	
<b>Descriptif de l'action</b>	1 Actualiser le Schéma prospectif du foncier économique de La Roche-sur-Yon Agglomération <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenir compte des projets d'infrastructures, des volontés communales, des temps de commercialisation, des besoins d'entreprises...</li> </ul> 2- Signature d'une convention partenariale entre La Roche-sur-Yon Agglomération et la Chambre d'Agriculture de la Vendée <ul style="list-style-type: none"> <li>- Anticiper la fin et/ou la reprise des exploitations agricoles pour la consommation foncière. Une vigilance sera portée sur la consommation d'espaces par les ZAE. Les règles sont à déterminer mais elles visent à cibler en priorité les zones urbanisées, les sols pollués, les friches industrielles avant de consommer de l'espace agricole.</li> </ul> 3- Encourager la rationalisation de la consommation foncière, par : la densification d'équipements partagés, la valorisation des ouvrages (ex toiture végétal dans les documents réglementaires), le développement de commerces et services en centre bourg dans les zones déjà artificialisées plutôt que dans les zones périphériques (enjeux consommation des espaces et lien avec les transports)	

<b>Acteurs et partenaires</b>	<b>Qui</b>	<b>Fait quoi</b>
	La Roche-sur-Yon Agglomération - Direction URBANISME	pilote
	Direction Économie	copilote
	associer Directions Transport et Environnement.	partenaires
	ORYON	
	Vendée Expansion,	
	Chambre d'Agriculture	

<b>Planning</b> (premières échéances)	RDV avec chaque commune en cours. Lancement d'un groupe technique avec la Chambre d'Agriculture en cours / signature d'une convention d'ici été 2019.
<b>Coûts et financements</b>	

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Validation d'un schéma de développement des ZAE</li> <li>o Mise en œuvre convention de partenariat avec la chambre agriculture</li> <li>o Créations de PAE</li> <li>o Réalisation d'un schéma des mobilités douces par PAE.</li> <li>o Nombre d'aires de covoiturage par PAE.</li> </ul>
-----------------------------	---

<i>Impact GES</i>	2
Impact énergie	2
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 22</b>	Poursuivre le soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation en matière de transition écologique et énergétique
---------------------------	---

<b>Action 38</b>	<b>Favoriser les formations supérieures et les activités de recherche dans le domaine du génie de l'environnement</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle

<b>contexte</b>	<p><b>LES FORMATIONS SUPERIEURES</b> Existence de formations supérieures, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cycle d'ingénieur smart grids (Antenne yonnaise du Conservatoire National des Arts et des Métiers – CNAM)</li> <li>• Licence professionnelle métiers de la protection et de la gestion de l'environnement.</li> <li>• Licence professionnelle Qualité, Hygiène et sécurité sanitaire</li> <li>• Licence professionnelle Management des Organisations Agricoles</li> <li>• Licences Sciences de la vie et Science de la Santé</li> </ul> <p>Des perspectives suivantes :</p> <p>Ouverture d'un Master en management des risques environnementaux Constitution d'une chaire partenariale avec le SYDEV, le CNAM et des laboratoires sur la flexibilité énergétique – toutes énergies confondues</p> <p><b>LA RECHERCHE</b> Existence de deux laboratoires, implantés depuis plus d'une vingtaine d'années (<b>CBAC</b> – Capteurs Biologiques pour l'Analyse et le Contrôle et <b>GEPEA</b> - Génie des Procédés Environnement et Agroalimentaire)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaissance internationale et nationale de travaux de recherche exercés dans le domaine du monitoring de l'environnement ou monitoring de la biodiversité soit les systèmes de détection, d'observation, de mesures, d'alerte sur des risques de toxicité des éléments eau, air mais aussi alimentaire....</li> </ul> <p>Et pourtant, tout reste à faire en matière de faire-savoir.</p> <p><b>A.</b> Le laboratoire Capteurs Biologiques pour l'Analyse et le Contrôle (CBAC) est une équipe de l'UMR CNRS GEPEA (Génie des Procédés en Environnement et Agroalimentaire). L'UMR forte de 190 personnes est l'une des plus importantes équipes française dans le domaine du génie des procédés.</p> <p>Le laboratoire CBAC créé en 2000 compte une dizaine de personnes appartenant à l'axe bioprocédés et séparation en milieu marin, un des 4 axes de l'UMR. Le laboratoire CBAC s'est spécialisé dans l'étude des biosystèmes pour le développement de nouvelles méthodes de mesure et l'évaluation de la biodégradation et de l'écotoxicité de polluants chimiques. Le CBAC développe une recherche amont et aval visant (1) à concevoir des biocapteurs et bioessais pour la détection de polluants chimiques et de microorganismes pathogènes et (2) à évaluer l'écotoxicité et le devenir de molécules organiques dans l'environnement dans le cadre de la directive REACH.</p>
-----------------	--

### **Principales thématiques de recherche :**

#### Axe 1 : Détection de polluants chimiques

Développement de biosystèmes pour la mesure rapide en kit ou sous forme de biocapteurs automatisés associant biologie/ physique/ chimie/ science des matériaux/ ingénierie.

#### Axe 2 : Evaluation de l'impact de polluants chimiques

Conception de nouvelles stratégies d'évaluation de la biodégradation et de l'écotoxicité dans le cadre de la nouvelle directive européenne REACH.

#### Axe 3 : Détection de microorganismes et de polluants

Créer les outils analytiques de demain afin de répondre aux exigences de l'analyse rapide de pathogènes et des polluants dans les aliments.

**B.** Le Laboratoire Génie des Procédés Environnement et Agroalimentaire, UMR CNRS 6144 GEPEA, IUT de la Roche sur Yon est hébergé par l'IUT de La ROCHE sur YON.

### **Principaux programmes de recherche :**

I. Développement d'un programme de recherche : Capteurs fluxmétriques dans le cadre du programme interdisciplinaire Energie du CNRS 2009-2012: "CAPINOV" (en collaboration avec B. GARNIER Chargé de recherche, Laboratoire de Thermocinétique).

Le projet s'inscrit dans le cadre du thème de la réduction de la consommation énergétique. Il s'agit de mettre au point de nouveaux capteurs fluxmétriques soit dynamique soit passif en associant une conception originale à des procédés de fabrication de couches minces sur supports souples ou rigides. L'objectif étant d'obtenir des capteurs plus sensibles, aisément réalisables en série, à faible inertie thermique, avec des mesures peu biaisées. Plus précisément l'étude de ces capteurs nouveaux concernent principalement la thermique du bâtiment.

Les travaux entamés sur les capteurs fluxmétriques passifs (thèse de doctorat décembre 2009-2012, financement SyDEV et CG de la Vendée) visent à développer de nouveaux capteurs de flux de chaleur pour les études thermiques dans les dispositifs sièges de transferts de chaleur en laboratoire ou dans l'industrie. En associant un nouveau design et l'utilisation de dépôts minces résistifs, les biais de mesure seront réduits et la sensibilité accrue.

II. Programme de recherche "Cellules solaires en couches minces" 2010-2014 en collaboration avec l'IMN de Nantes (Institut des Matériaux Jean ROUXEL), et les membres du Laboratoire LTN.

L'étude consiste à étudier les défauts au sein de cellules photovoltaïques en films minces : performances et effets des substrats. Il s'agit d'une analyse couplée électrique, thermique et optique des oxydes tels que l'ITO ou le CIGS. La mise en place des bancs de caractérisation nécessite des compétences spécifiques : dépôts couches minces et micro-instrumentation.

Ce programme s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'IMN : Groupe Dispositifs Electroniques Organiques du laboratoire de Physique des Matériaux et Nanostructures (thèse de doctorat décembre 2010-2014, financement SyDEV et CG de la Vendée).

Parmi les voies à exploiter dans ce projet : 1. étudier les paramètres thermiques des couches actives de conversion en relation avec les phénomènes de nucléation, 2-. Proposer des solutions pour améliorer la structure des dispositifs, en particulier au niveau des interfaces, et finalement 3. proposer un modèle de répartition de flux thermique dans la surface active des cellules. Ce programme est co-financé (allocation thèse de doctorat) par le Conseil Général de la Vendée et la Roche-sur-Yon Agglomération.

III. Programme Capteurs CO<sub>2</sub> en lien avec le Laboratoire CBAC (capteurs biologiques pour l'analyse et le contrôle, UMR CNRS 6144 GEPEA)

Une étude est menée actuellement sur les capteurs de CO<sub>2</sub> à base de couches minces réalisées par voie physique au sein du laboratoire (équipement lourd sputtering). Il s'agit de concevoir et tester un outil de caractérisation en ligne relevant de la métrologie fine avancée. Ces futurs capteurs permettent

	d'effectuer un contrôle rapide, fiable et objectif : dynamique dans le temps. L'approche est multi technologie intégrant des techniques de mesures complémentaires. Le volet contrôle, modélisation et optimisation du procès sera assuré par les membres de l'équipe de l'UMR. Une application directe de ce projet peut être liée à la production des lipides micro algues.
<b>Objectifs</b>	<p><b>LES FORMATIONS SUPERIEURES</b> Aujourd'hui les enseignements en lien avec la préservation de la biodiversité, la transition écologique ou énergétique sont beaucoup plus présents dans les cursus d'Urbanisme et d'Aménagement ou de Génie de l'environnement, or ces questions peuvent et doivent intéresser d'autres filières...comme le transport, comme la santé</p> <p><b>LA RECHERCHE</b> - Faire connaître et renforcer localement auprès des acteurs locaux la reconnaissance des travaux de recherche. - Accentuer les transferts technologiques en partenariat avec les industries avec pour effets recherchés, la venue et l'implication de nouveaux investisseurs privés - Essai de vulgarisation auprès du grand public et des acteurs économiques</p>
<b>Effets attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intérêt porté aux formations proposées localement (distinction et donc attractivité du pôle universitaire yonnais)</li> <li>- Mise en lumière et promotion des travaux de recherche</li> </ul>
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><b>LES FORMATIONS SUPERIEURES</b> L'intérêt et la difficulté seraient de veiller à insérer dans les cursus et formations proposées, des enseignements spécifiques révélant des préoccupations pour la transition énergétique. Il y a un fort besoin de connaissances sur les gains énergétiques possibles, sur les gains de transports, sur les gains financiers et économiques. Possibilité de travailler avec le Cnam sur les sujets de la transition énergétique</p> <p><b>LA RECHERCHE</b> Favoriser des moments de rencontre entre acteurs de la recherche et de l'entreprise pour une mise en valeur, un essai de vulgarisation et une découverte par le tissu économique des travaux de recherches. (cela a déjà été fait lors de deux petits déjeuners Atlanpolitains en 2018 et en 2019) Utiliser les moyens et outils de communication à portée de l'Agglomération pour une mise en valeur de ces travaux et chercheurs... Renouveler le soutien à des doctorants. (déjà fait - à reproduire selon les circonstances) Poursuivre durablement le soutien matériel et financier des activités de recherche du laboratoire CBAC et de ceux de la chaire « Réseaux et Télécoms »</p>

<b>Acteurs et partenaires</b>	<b>Qui</b>	<b>Fait quoi</b>
	La Roche-sur-Yon Agglomération - enseignement supérieur, recherche et innovation	
	Partenaires associés dans le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - SLESRI	
	Laboratoires	
	Université de Nantes	

<b>Planning</b> (premières échéances)	Durée PCAET
<b>Coûts et Financements possibles</b>	

<b>Indicateurs de suivi</b>	Groupes de travail réalisés Modules intégrées dans les formations Actions de communication réalisées Niveau de soutien apporté aux laboratoires
-----------------------------	--

<i>Impact GES</i>	2
Impact énergie	2
Impact qualité de l'air	2

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 23</b>	Amplifier de façon opérationnelle la stratégie en faveur de la réduction des déchets et développer de nouvelles filières et opportunités économiques
---------------------------	--

<b>Action n° 39</b>	<b>Poursuivre la réduction et la valorisation des déchets</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>Contexte</b>	Poursuite : - de la politique de valorisation et des performances en matière de collecte et de traitement des déchets, - de la Politique ambitieuse et volontariste en redevance incitative (territoire mixte urbain)	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre aux objectifs réglementaires (loi de transition écologique LTE...) dont la réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)</li> <li>- Travailler sur l'assiette de facturation de la redevance (incitation)</li> <li>- Être un territoire innovant et en avance sur la gestion des déchets</li> <li>- Définir les besoins sur la gestion des déchets professionnels et une stratégie territoriale</li> <li>- Travail sur l'intégration de matériaux recyclés dans le cadre de travaux sous pilotage de la collectivité (voirie)</li> </ul>	
<b>Effets attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler sur la réduction des tonnages des déchèteries (baisse de 10 % des DMA par habitant de 2010 à 2020)</li> <li>- Repenser le fonctionnement des déchèteries du territoire pour intégrer des zones de recyclerie, réemploi</li> <li>- Travail avec les professionnels et les chambres consulaires (CCI, FFB, CMA) : Réflexion sur l'organisation et la gestion des déchets professionnels en déchèteries en cohérence avec les objectifs réglementaires (ex :5 flux)</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	1- Travail sur les déchets ménagers <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur des déchèteries (interface avec la fiche action « recyclerie » : réemploi, réutilisation)</li> <li>- Travail sur la prévention et la valorisation des déchets (filières REP, Déchets Verts...) : objectif de réduction des tonnages en Tout Venant</li> <li>- Anticiper le prochain schéma de collecte des déchets ménagers</li> <li>- Évolution de la redevance incitative (RI)</li> <li>- Poursuite des actions de prévention des déchets à destination des habitants, des acteurs publics et privés             <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sensibiliser le public au compostage et au gaspillage alimentaire</li> <li>2. Poursuivre la communication par la gestion des biodéchets des ménages par l'acquisition d'un composteur</li> <li>3. Accompagnement auprès des bénévoles ayant en gestion des pavillons de composteur sur le territoire (maturation du compost, qualité, équilibre des flux entrants,...)</li> <li>4. Poursuivre les campagnes d'information sur les éco-gestes, et le défi famille 0 déchet</li> <li>5. Poursuivre la campagne de sensibilisation sur les gestes du tri pendant la livraison des sacs jaunes à domicile</li> </ol> </li> </ul>	

	<p>6. Evaluation de la gestion des déchets verts suite à acquisition de broyeurs sur 6 communes de l'Agglomération</p> <p>7. Fixer des indicateurs et évaluer les performances de réemploi des flux détournés des déchèteries via la future écocylerie</p> <p>Interface avec fiche action 40- réemploi recyclerie</p> <p>2- intégration de matériaux recyclés dans les travaux de réaménagement des espaces pub: des 2020, la collectivité impose aux entreprises 70% de matériaux recyclés pour les fonds de forme et 50% pour les produits bitumineux, ainsi qu'une traçabilité à 100% des déchets produit.</p> <p>Cette démarche va au-delà de la réglementation: (décret en attente de publication d'ici 2021) mais avec des objectifs + faibles</p>
--	--

<b>Acteurs et partenaires</b>	<b>Qui</b>	<b>Fait quoi</b>
	Agglomération	En charge de la collecte des déchets
	AMORCE	
	TRIVALIS	En charge du traitement des déchets
	ADEME	Financeur
	CCI/FFB/CMA	Lien avec les entreprises
	Ruptur	Lien avec les entreprises de son réseau
	GRDF	Intégration dans filière méthanisation (Déchets Verts)
	Communes	Actions locales exemplaires

<b>Planning (premières échéances)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma directeur des déchèteries : démarrage septembre 2019</li> <li>- Définition d'un programme d'actions : 2020</li> </ul>
<b>Coûts et financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation et évolution des déchèteries (estimation : 1,5 à 2 M€)</li> </ul>

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Evolution des tonnages en déchets ménagers et assimilés DMA</li> <li>o Coûts investissements et fonctionnements</li> <li>o Indicateurs liés à la gestion des déchets professionnels</li> <li>o Nbre de chantier voirie ou l'emploi de matériaux recyclés a lieu et avec quel pourcentage</li> </ul>
-----------------------------	--

<i>Impact GES</i>	2
Impact énergie	2
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 23</b>	Amplifier de façon opérationnelle la stratégie en faveur de la réduction des déchets et développer de nouvelles filières et opportunités économiques.
---------------------------	---

<b>Action n° 40</b>	<b>Faire évoluer la recyclerie</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	Création de l'Ecocyclerie Yonnaise en 2016 sur les territoires de La Roche-sur-Yon Agglomération, et des communautés de communes des Achards et de Vie et Boulogne Développement d'une politique du réemploi à l'échelle communautaire et extra-communautaire. Un gisement pérenne sur un territoire attractif et urbain	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déployer et amplifier une politique du réemploi</li> <li>- Vision extra-communautaire</li> <li>- Augmenter les performances en termes de détournement de gisement</li> <li>- Décliner une stratégie et une ambition territoriale</li> </ul>	
<b>Effets attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des déchets (tonnages collectés en déchèteries)</li> <li>- Evolution des comportements</li> <li>- Réponse à un besoin du territoire</li> <li>- Complémentarité avec le monde associatif</li> <li>- Fédérer autour de l'économie sociale et solidaire (ESS)</li> <li>- Création d'emplois /Insertion</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Finaliser la phase 1 du projet avec l'investissement de la recyclerie par :           <ol style="list-style-type: none"> <li>1. la mise en place d'une communication et sensibilisation sur le territoire</li> <li>2. Préparer l'organisation de la collecte des flux détournés via les locaux de valorisation des déchèteries sur la future écocyclerie</li> <li>3. Caractériser les flux détournés en réemploi comme par exemple les tonnages de déchets d'éléments d'aménagement (DEA), de papiers, de textiles-linges de maison- chaussures (TLC), de déchets d'équipements électriques, électroniques (D3E) et de tout venant</li> </ol> </li> <li>- Evaluer la phase 1 par le suivi des indicateurs : travail avec les 3 EPCI partenaires</li> <li>- Réflexion sur la phase 2 : développement d'un pôle de réemploi (stratégie et ambitions) :           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche avec Envie 85 (réparation réutilisation)</li> <li>• Créer un pôle du réemploi avec des associations (fédérer)</li> <li>• Développer un axe sensibilisation/communication (événements, temps forts, animations...)</li> </ul> </li> </ul>	

<b>Acteurs et partenaires</b>	<b>Qui</b>	<b>Fait quoi</b>
	3 EPCI partenaires	
	T.U./SOLTISS	Partenaire externe (insertion)
	Envie 85	Partenaire externe (insertion)
	ADEME	Financier

	CD 85	Financier
	Trivalis	Partenaire technique
	Etat	Aide emplois insertion
	Monde associatif	

<b>Planning</b> (1ères échéances)	Livraison phase 1 : printemps 2020 Durée PCAET
<b>Coûts et financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissement phase 1 : 2 M€ (+ estimation phase 2 : 1 M€)</li> <li>- Financement phase 1 : ADEME (550 k€) et CD 85 (306 k€)</li> <li>- Coûts de fonctionnement (3 EPCI) : 290 k€ sur 4 ans (subvention démarrage)</li> <li>- Aides emplois insertion : Etat (120 k€/an), CD 85 (30 k€/an)</li> </ul>

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Évolution tonnages détournés</li> <li>o Panier en €</li> <li>o Emplois générés</li> <li>o Bilan carbone</li> <li>o Bilan matière</li> </ul>
-----------------------------	--

<i>Impact GES</i>	2
Impact énergie	2
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

**Axe stratégique 24** Tourisme Vert

<b>Action 41</b>	<b>Poursuivre l'étude Schéma des Vallées</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire) <input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	<p>Le tourisme vert rassemble toutes les formes de tourisme axées sur la nature et qui comportent une part d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, aussi bien à destination des touristes que des habitants.</p> <p>Il constitue l'un des axes stratégiques du positionnement du territoire en tant que destination touristique.</p> <p>A ce titre, l'appel d'offres lancé en début d'année 2019 et remporté par le cabinet Sportnatura, associé aux structures suivantes : Ficonseils, Recykligo, Biotope et Nathalie Lespiaucq permettra de définir le schéma directeur touristique et environnemental des vallées, principalement de la vallée de l'Yon.</p>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- définition du schéma directeur touristique et environnemental des vallées, principalement de la vallée de l'Yon.</li> <li>- diagnostic.</li> <li>- identification, réflexion sur le fonctionnement et l'avenir de « plots ».</li> </ul>	
<b>Effets attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- structuration thématique de la vallée.</li> <li>- identification et développement de pérégrinations douces en vallée de l'Yon.</li> <li>- mise en avant de projets d'aménagements et d'organisation des plots</li> </ul>	
<b>Descriptif des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme et fiches action proposés par le cabinet à la fin de l'étude (septembre 2019)</li> <li>- mise en œuvre des fiches actions dans les mois et années qui suivent l'étude</li> </ul>	

<b>Acteurs et partenaires</b>	<b>Qui</b>	<b>Fait quoi</b>
	La Roche-sur-Yon Agglomération direction environnement et Office du tourisme	Pilote
	Sportnatura et Ficonseils, Recykligo, Biotope et Nathalie Lespiaucq	En charge de l'étude
	Les communes et les structures concernées	partenaires

<b>Planning</b> (premières échéances)	Durée PCAET
<b>Coût et Financements possibles</b>	Budget étude : 87 700€HT soit 105 240€ TTC

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o les fiches actions</li> <li>o Nombre d'actions mises en œuvres</li> </ul>
-----------------------------	--

Impact GES	1
Impact énergie	0
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 24</b>	Tourisme Vert
---------------------------	---------------

<b>Action 42</b>	<b>Développer l'itinérance douce - randonnées</b>	Priorité : 2 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	<p>Le tourisme vert rassemble toutes les formes de tourisme axées sur la nature et qui comportent une part d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, aussi bien à destination des touristes que des habitants.</p> <p>Il constitue l'un des axes stratégiques du positionnement du territoire en tant que destination touristique.</p> <p>La randonnée rencontre de plus en plus d'adeptes et offre la possibilité de découvrir sous un autre angle les richesses environnementales et patrimoniales d'un territoire.</p> <p>A ce titre, l'office du tourisme (OT) en lien avec la direction déplacement et mobilité durable et le service SIG de l'agglomération a inventorié, cartographié 10 chemins de randonnée le long de l'Yon de Dompierre-sur-Yon au Tablier et a édité un guide de randonnée « Au fil de l'Yon) en vente à l'OT</p> <p>5000 guides ont été réalisés.</p>	
<b>Objectifs</b>	-faire connaître ou développer les potentialités d'itinérance douce existante sur le territoire portées par l'agglomération ou les communes pour relier les pôles d'intérêt du territoire ou pour visiter les vallées	
<b>Effets attendus</b>	- développement de l'itinérance douce sur le territoire.	
<b>Descriptif des actions</b>	<p>-faire connaître les itinéraires de randonnées déjà existants sur le territoire sur la vallée de l'Yon ou sur le territoire des communes</p> <p>-relayer et faire connaître les itinéraires en cours de réalisation par la direction mobilité durable à savoir 53 km d'ici 2020 et 200km d'ici 2030 (lien avec fiche action n°28- poursuivre le schéma directeur déplacement doux)</p> <p>- en fonction de l'avancement des études en cours notamment celle portée par la ville de La Roche sur Yon sur le parc naturel urbain (entre le centre-ville de La Roche sur Yon, les coux et la vallée de la Riallée) et celle de l'agglomération sur l'étude schéma des vallées (Lien avec fiche actions 41), relayer les nouveaux itinéraires qui pourraient en découler.</p>	

<b>Acteurs et partenaires</b>	<b>Qui</b>	<b>Fait quoi</b>
	Office du tourisme et La Roche-sur-Yon Agglomération : direction mobilité douce, direction environnement, service SIG, direction communication	pilotes
	Les communes	Partenaire et pilote des itinéraires sur leur territoire

<b>Planning</b> (premières échéances)	Guides randonnées réalisés depuis 2016 Faire connaître les cheminements doux déjà réalisés par la direction mobilité
<b>Coût et Financements possibles</b>	12 000 € (pour les guides de randonnées)- déjà réalisé

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre d'itinéraires et km d'itinérance douce</li> <li>○ Fréquence des itinéraires</li> <li>○ Nombre de vente de guide de randonnée</li> </ul>
-----------------------------	---

<i>Impact GES</i>	1
Impact énergie	1
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 24</b>	Tourisme Vert
---------------------------	---------------

<b>Action 43</b>	<b>Favoriser la consommation de produits respectueux de l'environnement</b>	Priorité : 2 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	<p>Le tourisme vert rassemble toutes les formes de tourisme axées sur la nature et qui comportent une part d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, aussi bien à destination des touristes que des habitants.</p> <p>Il constitue l'un des axes stratégiques du positionnement du territoire en tant que destination touristique.</p> <p>La découverte de la gastronomie locale est plébiscitée par les visiteurs. Le territoire regorge de producteurs locaux qui cultivent en bio ou en biodynamique et souhaitent faire connaître et déguster leurs produits au plus grand nombre.</p>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- faire découvrir une autre forme de tourisme dans la découverte des richesses du patrimoine, la protection de l'environnement et l'intérêt pour sa santé,</li> <li>-lier la promotion des produits locaux et les initiatives locales soucieuses de l'environnement et l'activité touristique sur le territoire,</li> </ul>	
<b>Effets attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- participer au développement de la production locale en bio ou biodynamique.</li> <li>- Augmentation des visites de ferme.</li> <li>- Inscription de ces découvertes culinaires dans des parcours de randonnée.</li> </ul>	
<b>Descriptif des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Relayer les visites de ferme en lien avec la protection de l'environnement et mise en place de nouvelles visites de fermes.</li> <li>- Relayer les actions de portes ouvertes proposées par les partenaires comme la chambre d'agriculture ou le Gab 85</li> <li>- faire connaître les marchés locaux, bio ... sur l'intercommunalité</li> <li>- lancement de tablées gourmandes (26 juillet 2019 au village de la Vergne pour la 1<sup>ère</sup> édition)</li> <li>- proposition de paniers pique-nique</li> </ul>	

<b>Acteurs et partenaires</b>	<b>Qui</b>	<b>Fait quoi</b>
	office du tourisme	pilotes
	Ferme de la Vergne- agriculteurs	partenaires
	La chambre d'agriculture, le Gab 85	Pour faire connaître leurs portes ouvertes d'exploitation respectueuses de l'environnement
	Les communes	Partenaire pour faire connaître leurs marchés

<b>Planning</b> (premières échéances)	Durée PCAET
<b>Coût et Financements possibles</b>	

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de visites</li> <li>○ Nombre de fréquentation</li> </ul>
-----------------------------	--

<i>Impact GES</i>	2
Impact énergie	0
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 24</b>	Tourisme Vert
---------------------------	---------------

<b>Action 44</b>	<b>Promouvoir l'artisanat et les savoir-faire locaux</b>	Priorité : 3 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input checked="" type="checkbox"/> ction existante <input type="checkbox"/> ction existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> ction nouvelle
<b>contexte</b>	<p>Le tourisme vert rassemble toutes les formes de tourisme axées sur la nature et qui comportent une part d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, aussi bien à destination des touristes que des habitants.</p> <p>Il constitue l'un des axes stratégiques du positionnement du territoire en tant que destination touristique.</p> <p>Le tourisme de découverte économique est installé sur le territoire depuis quelques années et valorise des structures soucieuses d'une transmission des savoir-faire dans un cadre respectueux des ressources naturelles.</p>	
<b>Objectifs</b>	- poursuivre et développer les visites d'entreprises pour montrer les savoir-faire locaux	
<b>Effets attendus</b>	- sensibilisation et éducation du public, - découverte et transmission de savoir-faire - Promotion des structures partenaires et augmentation de leurs visiteurs.	
<b>Descriptif des actions</b>	Poursuite des visites gratuites proposées par l'office du tourisme avec notamment Cosmetane : cosmétiques naturels au lait d'ânesses en Vendée (à quelques km de La Roche-sur-Yon), Domaine de Monsieur Tard (vigne), La Poterie de Nesmy.	

<b>Acteurs et partenaires</b>	<b>Qui</b>	<b>Fait quoi</b>
		Office du tourisme
	Les entreprises	Partenaires et en charge d'ouvrir leurs portes et d'assurer l'accueil des visiteurs

<b>Planning</b> (premières échéances)	
<b>Coût et Financements possibles</b>	

<b>Indicateurs de suivi</b>	<input type="radio"/> Nombre de visites d'entreprises <input type="radio"/> Nombre de fréquentation
-----------------------------	--

Impact GES	1
Impact énergie	1
Impact qualité de l'air	0

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 24</b>	Tourisme Vert
---------------------------	---------------

<b>Action 45</b>	<b>Promouvoir et aider au développement des équipements touristiques liés à la découverte de la biodiversité.</b>	Priorité : 2 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	<p>Le tourisme vert rassemble toutes les formes de tourisme axées sur la nature et qui comportent une part d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, aussi bien à destination des touristes que des habitants.</p> <p>Il constitue l'un des axes stratégiques du positionnement du territoire en tant que destination touristique.</p> <p>Les équipements touristiques constituent un des maillons indispensables à la lecture et à la compréhension d'un territoire.</p>	
<b>Objectifs</b>	<p>Développer la fréquentation de ces outils avec pour objectif de sensibiliser les publics aux enjeux de la biodiversité, pour sa préservation et en développant conjointement des actions de valorisation.</p> <p>Faire la promotion de sites d'hébergement verts sur l'agglomération</p>	
<b>Effets attendus</b>	<p>Prise en compte de la biodiversité du territoire et de ses rôles et intérêt et des actions à engager ou à maintenir pour sa préservation</p> <p>Promotion des équipements et augmentation de leurs visiteurs, mais dans le cadre d'un tourisme respectueux de l'environnement</p>	
<b>Descriptif des actions</b>	<p>Les principaux Équipements sont notamment</p> <p>la Maison des Libellules(MDL) sur Rives de l'Yon (Chaillé sous les Ormeaux) : avec notamment les visites de son jardin naturel, des programmes d'activités nature et découverte de la vallée de l'yon et de sa biodiversité (dont les libellules), les expositions permanentes et temporaires sur l'eau ou la nature</p> <p>Le futur Beautour en cours de reprise sur La Roche sur Yon , pour y créer un espace « de la terre à l'assiette »,</p> <p>l'espace naturel sensible (ENS) départemental des chaos granitiques de Piquet...</p> <p>Promotion de ces équipements par le biais de l'office du tourisme lors du passage des touristes, par la réalisation d'information sur le site internet ou la magazine de l'intercommunalité, par la réalisation d'un magazine sur les activités touristiques sur l'intercommunalité,...</p> <p>Promotion de sites d'hébergement proches et verts sur l'agglomération : Campilo, camping à la ferme, parc des Fontenelles, ... pour permettre d'accéder facilement à ces équipements et en restant proche de la nature</p> <p>Promotion de ces équipements tout en rappelant les règles d'usage pour un tourisme respectueux de l'environnement, notamment dans les flyers sur les cheminements doux ou sur le magazine de l'office du tourisme</p>	

Acteurs et partenaires	Qui	Fait quoi
	Office du tourisme	Assure la promotion des activités
	Les équipements	Organisant des actions
	Les communes	Pour faire connaître ce qui existe sur leur territoire

<b>Planning</b> (premières échéances)	
<b>Coût et Financements possibles</b>	Budget de l'agglomération vis à vis de certains équipements (MDL et Beautour)

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Fréquence des équipements et des lieux en lien</li> <li>○ Retour d'avis de touristes suite à leur visite</li> </ul>
-----------------------------	--

<i>Impact GES</i>	1
Impact énergie	0
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 25</b>	Favoriser une offre commerciale et de services équilibrée et rationalisée
---------------------------	---

<b>Action 46</b>	<b>Mettre en œuvre d'un plan d'actions pour soutenir le commerce de proximité</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input checked="" type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	<p>Depuis des années, les zones d'activités économiques ZAE sont venues concurrencer ces commerces en zones rurales, tout comme les GMS en zones périphériques dans les ZA.</p> <p>Un travail doit être engagé pour permettre de relancer du commerce de proximité, notamment en travaillant l'attractivité de ces zones de centre-ville, quartier ou bourg.</p> <p>La Ville de La Roche-sur-Yon a mis en œuvre un schéma de développement commercial afin de préserver et dynamiser le commerce de proximité et de centre-ville. Il est souhaité de compléter ce schéma en proposant la mise en œuvre d'actions de valorisation de l'espace public et d'actions de rénovation de locaux dans le cadre de la transition énergétique. Les mesures à prendre pourront également s'adresser aux centralités commerciales des communes de l'Agglomération.</p>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en valeur des espaces publics aura pour but de créer une ambiance d'achat en même temps qu'une incitation à la promenade.</li> <li>- Encourager les commerçants ou les propriétaires des locaux commerciaux à engager les travaux en faveur des économies d'énergie (chauffage, dispositif d'enseignes lumineuses, ...)</li> </ul>	
<b>Effets attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutte contre les bâtiments énergivores, lutte contre la déperdition d'énergie</li> <li>- Economie sur les charges</li> <li>- Développement harmonieux du parcours marchand</li> <li>- Valorisation des centralités commerciales pour en faire des lieux de vie, de flânerie, de consommation</li> <li>- Fidéliser la population/clientèle sur son lieu de vie dans ses achats courants</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Sur les ESPACES PUBLICS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Végétalisation des espaces publics</li> <li>- Création d'ilots de fraîcheur (important pour le public âgé, ou les enfants en bas âge), plantation d'arbres (ilots ombragés) pour pouvoir flâner, se reposer sur le parcours d'achat. lien avec la fiche action 19 sur les ilots de chaleur.</li> <li>- Pose de mobilier urbain adapté, bancs notamment (souvent en nombre insuffisant et/ou peu entretenus)</li> <li>- Privilégier des accès en mobilité douce et à pied, en limitant la voiture</li> <li>- Travailler pour faciliter l'approvisionnement de ces commerces via plateforme multimodale et livraison du dernier km en vélo (exemple des triporteurs nantais)</li> </ul> <p>sur les LOCAUX (rénovation et aménagements) Instauration d'une aide à la rénovation des locaux dans le cadre de l'action pour la transition énergétique.</p>	

	<p>Intégrer dans les dispositifs d'accompagnement (aide aux devantures) la transition énergétique (majoration de l'aide)</p> <p>Et en parallèle, Informer les commerçants et les clients sur la nécessité de lutte contre l'éclairage nocturne, contre l'utilisation de braseros en extérieur, la climatisation ou chauffage excessive avec porte ouverte, ...</p>
--	--

<b>Acteurs et partenaires</b>	<b>Qui</b>	<b>Fait quoi</b>
	La Roche-sur-Yon Agglomération - direction économie, direction des espaces et équipements publics (DEEP- espaces publics) et DECEF – DAU (rénovation)	pilotes
	Direction environnement	partenaire
	Les commerçants	partenaires

<b>Planning</b> (premières échéances)	Durée PCAET
<b>Coût et Financements possibles</b>	

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ilots requalifiés</li> <li>○ Mobiliers urbains posés</li> <li>○ Nombre de dossiers accompagnés</li> </ul>
-----------------------------	--

<i>Impact GES</i>	2
Impact énergie	2
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 25</b>	Favoriser une offre commerciale et de services équilibrée et rationalisée
---------------------------	---

<b>Action 47</b>	<b>Mettre en œuvre d'un plan d'actions pour soutenir le commerce dans les communes rurales</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input checked="" type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	<p>Depuis des années, les zones d'activités économiques ZAE sont venues concurrencer ces commerces en zones rurales, tout comme les GMS en zones périphériques dans les ZA.</p> <p>Un travail doit être engagé pour permettre de relancer le commerce dans les communes rurales.</p> <p>La Ville de La Roche-sur-Yon a mis en œuvre un schéma de développement commercial afin de préserver et dynamiser le commerce de proximité et de centre-ville. Il est souhaité de proposer un ensemble d'actions pour le soutien du commerce à l'échelle communautaire.</p>	
<b>Objectifs</b>	<p>Soutenir le commerce en milieu rural afin d'apporter une réponse aux besoins de la population</p> <p>Veiller à proposer une offre de commerces (et services) de proximité permettant à la population de moins recourir à la voiture pour faire ses courses</p> <p>Préserver le contact social, la vie dans les centre-bourgs par la présence de commerces</p> <p>Travailler au meilleur rapport qualité/prix possible</p>	
<b>Effets attendus</b>	<p>Encourager les projets d'implantation de commerces (et de services) en centre-bourgs, dans du bâti existant</p> <p>Encourager la population à consommer sur place</p> <p>Relancer le centre-bourg en tant que lieu de rencontre, lieu social</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter les porteurs de projet à développer du commerce « multi-services »</li> <li>- Inciter les porteurs de projet à s'adapter à la disponibilité de la population : cibler les horaires d'ouverture (le soir jusqu'à 20h30 /21 h, le week-end, le dimanche matin,</li> <li>- Encourager les circuits courts en travaillant notamment avec les producteurs locaux environnants</li> <li>- Veiller à la qualité des produits, notamment par le biais des circuits courts</li> <li>- Encourager les projets de commerces ambulants (déclinaison des foodtrucks), en privilégiant si possible des véhicules respectueux de l'environnement.</li> <li>- Travailler sur la notion de parrainage des commerces multi-services par des GMS (ex : Leclerc ou Hyper U font bénéficier le petit commerce rural des prix via sa centrale d'achat)</li> <li>- Proposer une fiscalité spécifique (type zone franche)</li> <li>- Inciter le télétravail et développer les espaces de co-working en milieu rural pour maintenir la population active sur place pour limiter les déplacements en voiture mais également pour encourager l'acte d'achat sur place</li> </ul>	

	<b>Qui</b>	<b>Fait quoi</b>
--	------------	------------------

<b>Acteurs et partenaires</b>	La Roche-sur-Yon Agglomération- DECEF	pilotes
	CCI – Chambre des métiers	
	chambre d'agriculture	
	GMS – centrales d'achat	

<b>Planning</b> (premières échéances)	Durée PCAET
<b>Coût et Financements possibles</b>	

<b>Indicateurs de suivi</b>	o nombre de projets accompagnés
-----------------------------	---------------------------------

<i>Impact GES</i>	2
Impact énergie	1
Impact qualité de l'air	2

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

**Axe stratégique  
26**

Poursuivre le développement d'une alimentation durable, de qualité et de proximité

<b>Action n° 48</b>	<b>Etudier pour tendre vers un Projet Alimentaire Territorial (PAT)</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input checked="" type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	L'ensemble des acteurs des filières (producteurs, distributeurs) ne sont pas organisés pour répondre aux volumes d'une demande locale de haute qualité. Le consommateur n'est pas suffisamment informé et averti.	
<b>Objectifs</b>	- Souhait d'apporter un cadre stratégique et opérationnel à des actions (avec des objectifs partagés) pour le développement d'une alimentation locale et durable, dans un cadre partenarial, en lien notamment avec les thématiques de l'approvisionnement (restauration collective et individuelle), de l'information sur les fournisseurs et produits locaux de qualité et sur l'éducation et l'apprentissage alimentaire.  - accompagnement du développement d'une alimentation locale de qualité respectueuse de l'environnement et en cohérence avec les objectifs du PCAET (participant à la baisse de consommation d'énergie, à la diminution des émissions de GES et à l'amélioration de la qualité de l'air),	
<b>Effets attendus</b>	- Élaborer une synthèse d'aide à la décision politique pour engager ou non une démarche d'élaboration d'un projet alimentaire territorial sur le territoire intercommunal  - mettre en lumière le lien existant entre les parties prenantes sur l'alimentation : producteurs, distributeurs, transformateurs, consommateurs  - que cette démarche et à terme le PAT permette la création d'une interface entre la préservation de l'environnement et la santé	
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rechercher des expériences et partager avec d'autres territoires qui ont réalisé un PAT (partage d'expériences), rencontrer les différents acteurs (du producteur au consommateur) pour avoir des retours concrets (freins éventuels, bénéfiques, forces-faiblesses). Il existe un réseau national des PAT qui a produit des fiches outils</li> <li>• Identifier et proposer la procédure de mise en œuvre. Identifier les porteurs du projet, co-pilotage, partenaires et financements mobilisables.</li> <li>• Questions ou éléments à prendre en compte dans cette démarche                         <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valider la volonté des producteurs et transformateurs de s'inscrire dans un PAT</li> <li>- S'assurer que le PAT sera économiquement favorable à l'ensemble de la filière</li> <li>- Faut-il envisager une compétence communautaire ?</li> <li>- la production locale actuelle est-elle suffisante ?</li> <li>- attention à l'adaptabilité du producteur vis à vis de la filière qui sera mise en place et au positionnement du consommateur qui devra s'adapter aux produits (et non l'inverse)</li> </ul> </li> </ul>	

	<p>-impliquer les citoyens et les restaurations privées</p> <p>Prise en compte du PTCE (Pôle territorial de coopération économique)</p> <p>-doit-on s'adjoindre les services de grossistes ou de grands distributeurs ?</p> <p>-quelle lisibilité donner à ce programme : vis à vis PRSE (Plan Régional Santé Environnement), du PLS (programme local de santé)?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir une méthodologie pour l'émergence d'un PAT :à savoir : la gouvernance et modalités techniques, le diagnostic du territoire (avec prise en compte des actions existantes, identification des filières existantes)), le pilotage et les financements</li> <li>• Possibilité d'une labellisation de cette démarche ?</li> </ul> <p>Appel A Projet en juillet 2019 : l'ADEME et la DRAF financent l'émergence des projets (études et actions)</p> <p>Fiche en lien avec santé alimentaire (PRSE plan régional santé environnement) et préservation de l'environnement</p>
--	---

	Qui	Fait quoi
<b>Acteurs et partenaires</b>	Ville et Agglomération	pilote
	Chambre d'agriculture	Action en lien avec le réseau local
	GAB 85	
	ADEME et Région	Financement d'appels à projets
	communes	
	Producteurs, transformateurs et distributeurs	
	Associations de consommateurs	
	Associations d'insertion	Don alimentaire

<b>Planning (premières échéances)</b>	Durée PCAET
<b>Coûts et financements</b>	

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avancement de l'étude du PAT de l'agglomération</li> </ul>
-----------------------------	---

<i>Impact GES</i>	3
Impact énergie	1
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 26</b>	Poursuivre le développement d'une alimentation durable, de qualité et de proximité
---------------------------	--

<b>Action 49</b>	Faire connaître et développer les actions de la cuisine centrale sur les savoir-faire, les produits locaux et de qualité, la lutte contre le gaspillage, les déchets	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	<p>Le Centre Municipal de Restauration CMR produit en moyenne 4 000 repas par jour pour (Scolaire, EHPAD, Multi-accueils, Restaurant universitaire...), les repas sont cuisinés sur place avec des méthodes traditionnelles. L'élaboration des menus est effectuée sous le contrôle d'une diététicienne. Le CMR s'inscrit dans les objectifs de la loi Egalim.</p> <p>La priorité est donnée aux produits locaux, labellisés et/ou bio ou d'agriculture raisonnée.</p>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la part du bio pour atteindre les 20% de bio avant 2022, en augmentant majoritairement la part du bio local, ainsi que dépasser les 50% de produits à haute qualité environnementale</li> <li>- Continuer à créer des recettes afin de faire découvrir des produits, des saveurs, travailler la diversification des protéines....</li> <li>- Lutter contre le gaspillage alimentaire et chasse aux déchets</li> <li>- Faire connaître l'outil, communiquer</li> </ul>	
<b>Effets attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Proposer des produits de qualité et sains pour la santé</li> <li>-Développer l'éducation du goût des convives et sensibiliser aux produits de qualité, locaux, issus de l'agriculture bio voire raisonnée.</li> <li>-Proposer des menus sains et équilibrés, diversifiés</li> <li>-Valoriser le savoir-faire</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Travail important sur les marchés publics alimentation (comment favoriser les produits locaux issus de l'agriculture bio voire raisonnée, tout en respectant les règles de la commande publique, échelle du marché à adapter, sourcing offre/demande, producteurs)- lien avec la fiche 50 « favoriser les produits respectueux de l'environnement dans les restaurations collectives et informer le grand public »</li> <li>-Continuer de travailler avec des produits qui ont un impact positif sur le climat par leur mode de production, d'acheminement.....</li> <li>-Poursuivre le travail sur la pesée des restes, avec un plan d'action correctif contre le gaspillage alimentaire (grammage, recettes, éducation au goût aux nouvelles recettes, visite de l'environnement....). une première étude a eu lieu en 2016.</li> <li>- Poursuivre le travail sur les cuissons alternatives (basse-température)</li> </ul>	

	<p>- Augmenter les fréquences de service des produits de locaux, de qualité (labellisés, bio, de qualité environnemental) dans le respect de la saisonnalité,</p> <p>-Travailler sur la diversification des protéines (repas végétarien, ...)</p> <p>-Faire connaître la restauration collective aux familles, lien avec la fiche 50 « favoriser les produits respectueux de l'environnement dans les restaurations collectives et informer le grand public »</p>
--	---

<b>Acteurs et partenaires</b>	<b>Qui</b>	<b>Fait quoi</b>
	La Roche sur Yon Agglomération et ville-Direction éducation	pilote
	les convives	
	Les Parents d'élèves et familles	
	Les producteurs, les exploitants agricoles	
	Le Gab 85	
	La chambre d'agriculture	
	les communes	

<b>Planning</b> (premières échéances)	Poursuivre les actions engagées sur la commande publique, la connaissance des producteurs et fournisseurs, sur les grammages de repas
<b>Coûts et financements</b>	Budget actuel du CMR pour l'approvisionnement des repas : 1,7 Millions environ

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Pourcentage de la part de produits à haute qualité environnementale, bio</li> <li>o Chiffre de pesées des restes</li> </ul>
-----------------------------	--

<i>Impact GES</i>	2
Impact énergie	2
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 26</b>	Poursuivre le développement d'une alimentation durable, de qualité et de proximité
---------------------------	--

<b>Action n° 50</b>	<b>favoriser les produits locaux, de qualité issus d'agriculture biologique ou raisonnée, dans les approvisionnements des RESTAURATIONS COLLECTIVES du territoire et informer le GRAND PUBLIC sur ces sujets</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	<p>Il existe sur le territoire des producteurs qui produisent des aliments (viande, produits laitiers, légumes fruits) de qualité (gustative et environnementale), produit en local, de façon biologique voire raisonnée</p> <p>Il est important de les faire connaître du grand public afin d'accompagner les changements d'habitudes alimentaire et de consommation.</p> <p>La loi Egalim impose que d'ici 2022, 50% de produits labellisés dont 20% de bio dans les restaurations collectives (% en valeur d'achat)</p> <p>Pour répondre à cela, un travail est à poursuivre auprès des restaurants collectifs du territoire afin que ces derniers puissent trouver des produits labellisés et bio en local. Le travail initié à l'échelle du Pays Yon et Vie a permis de développer une dynamique collective allant dans ce sens.</p> <p>Un travail spécifique sera réalisé sur l'approvisionnement via la commande publique. Car actuellement, au vu notamment des conditions de la commande publique et des volumes nécessaires, il n'est pas toujours possible d'avoir des produits locaux, de qualité, voire bio pour répondre aux besoins de la restauration.</p>	
<b>Objectifs</b>	<p>Vers les COMMUNES et restaurations collectives</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Favoriser les produits locaux conformément aux exigences de la commande publique ou des besoins des structures, et intégrer les produits de qualité (gustative et environnementale) locaux, labellisés et/ ou bio et/ou issus d'agriculture raisonnée dans l'approvisionnement des restaurations collectives (via les marchés publics ou pas selon le portage juridique possible)</li> <li>-travailler pour définir un objectif commun à l'ensemble des communes de l'Agglomération</li> </ul> <p>vers le GRAND PUBLIC</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Faire connaître les atouts et potentialités du territoire au niveau alimentation d'un point de vue local et de qualité (gustative et environnemental)</li> <li>-Donner les moyens de changer de modes de consommations et accompagner ses changements</li> </ul>	
<b>Effets attendus</b>	<p>vers le GRAND PUBLIC</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-la prise de conscience des citoyens du rôle de leur alimentation sur leur environnement, leur santé et le devenir des producteurs locaux.</li> <li>- accompagner les changements de mentalité et de comportements vis-à-vis des modes de consommation sur l'alimentaire</li> <li>- connaître et utiliser les circuits courts existants et participer à leur développement sur le territoire</li> </ul> <p>Vers les COMMUNES et restaurations collectives</p>	

	<p>- ingénierie commune autour de l'organisation et la structuration de l'offre et de la demande des produits,</p> <p>- ingénierie commune de la commande publique pour les restaurations collectives concernées par cette obligation : pour identifier et répondre aux besoins et objectifs des différents types de structure</p> <p>- développer une logistique performante et multi-produits vertueuse au sens de développement durable:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en ayant plus d'offres des producteurs locaux développant de l'agriculture raisonnée ou bio en réponse aux marchés publics.</li> <li>- en essayant de limiter le nombre de lots dans les marchés publics (qui induisent une complexité dans le suivi administratif et financier des marchés) tout en permettant aux acteurs locaux d'y répondre (volume)</li> <li>- en apprenant à connaître les producteurs du territoire</li> </ul>
<p><b>Descriptif de l'action</b></p>	<p><u>vers le GRAND PUBLIC</u></p> <p>- référencement des producteurs, leur mode de production et les circuits courts avec des sites internet et communication de ces infos pour les faire connaître, relais vers des sites de référencement existants, favoriser le développement d'AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) et de marchés de producteurs locaux de qualité</p> <p>- sensibilisation des habitants et acheteurs pour leur expliquer leur rôle dans le changement à venir: ils ont un rôle par leur mode de consommation sur l'évolution et le développement de l'agriculture locale de qualité,</p> <p>- faire connaître les produits locaux issus de l'agriculture bio ou raisonnée et les initiatives locales soucieuses de l'environnement par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le développement de visites de fermes bio ou pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement,</li> <li>- promouvoir, organisation d'actions (tablés gourmandes, paniers pique niques), lien avec la fiche action 43- faire connaître les produits locaux bio, ...</li> <li>- faire connaître les marchés « festifs » de producteurs locaux bios : lien avec la fiche action 43- faire connaître les produits locaux bios, ...</li> <li>- la valorisation des actions du Printemps Bio (première quinzaine de juin) qui se déroulent sur le territoire</li> </ul> <p><u>Vers les COMMUNES et restaurations collectives</u></p> <p>- compléter l'état des lieux des fonctionnements de la restauration collective sur les différentes communes de l'agglomération : régie, prestation de service, DSPA, association de parents,..., pour les établissements non accompagnés dans le cadre du Pays Yon &amp; Vie</p> <p>- identifier ce que l'on considère comme un produit local (issu du département, situé à moins de X km) car cette définition n'existe pas clairement.</p> <p>- poursuivre le recueil des données chiffrées (des volumes et valeurs d'achat) consommés sur l'Agglomération par catégories de produits et par nature (bio ou non, labellisés ou non, ...). Ce travail pourra être réalisé à partir des outils éventuellement développés par le gouvernement en lien avec la loi EGalim</p> <p>- travailler ensemble sur comment introduire d'avantage de produits locaux et de qualité (bio, raisonnée), sans trop augmenter le prix des repas : en travaillant sur les modes de cuisson, sur la diversification des sources de protéines, sur la sensibilisation et la formation de tous les personnels (et pas seulement les cuisiniers),</p>

	<p>-repenser les investissements de matériels : un bon matériel (et qui consomme moins d'énergie) peut permettre de libérer du temps au personnel qui peut le rebasculer sur d'autres tâches comme le travail sur les produits bruts.</p> <p>-Former et accompagner les producteurs locaux pour qu'ils répondent aux marchés publics,</p> <p>-« Favoriser » les producteurs locaux par le biais des critères d'attribution des offres, et définition du besoin tout en respectant les règles de la commande publique, pour les restaurations collectives concernées.</p> <p>-Elaborer un cadre pour que le « sourcing » soit le plus efficient (période du référencement, rencontre entre les acteurs, communication, évaluation des besoins)</p> <p>-travailler sur une structuration de l'offre, en posant des questions comme :  -est ce que l'offre actuelle en maraichage est suffisante pour faire face aux besoins ? si non, quelles solutions à mettre en œuvre ?  - y'a-t-il un besoin pour améliorer les relations entre l'offre et la demande, de travailler sur une plate-forme regroupant les productions de différents producteurs pour répondre à la demande des acheteurs (quantité, saisonnalité, récurrence...)?  - est ce que le tissu local permet de répondre aux besoins de transformations des produits locaux ? si non, quelles solutions à mettre en œuvre : étude possible de créer des ateliers de transformation qui pourraient être mutualisés.</p> <p>-Réflexion sur la communication des modes d'approvisionnement en produits locaux, de qualité dont bio, les plates formes existantes regroupant les productions de différents fournisseurs pour répondre à la demande des acheteurs (quantité, saisonnalité, récurrence...), le listing d'exploitants...</p> <p>-poursuivre et développer le partage d'expériences entre restaurations collectives (lien avec la reprise du marché alimentation du pays sur le volet restaurations collectives), avec notamment :  - Animation de groupes d'échanges multi acteurs et entre pairs  - Organisation de formations à destination des équipes de cuisine et de service.</p>
--	--

<b>Acteurs et partenaires</b>	<b>Qui</b>	<b>Fait quoi</b>
	Ville La Roche-sur-Yon – et l'agglomération	pilote
	Chambre d'agriculture	
	GAB 85	
	Les communes et les associations de parents	Qui gèrent les restaurations collectives en fonction des communes
	Les producteurs	

<b>Planning (premières échéances)</b>	Poursuivre le Référencement des producteurs avec des sites internet et communication de ces infos, Poursuivre l'état des lieux du fonctionnement des restaurations collectives de l'agglomération avec identification des besoins et des difficultés rencontrées.
<b>Coûts et financements</b>	

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nbre d'articles sur le sujet pour informer le grand public</li> <li>o Evolution de la fréquentation des sites internet de référencement des producteurs locaux bio, ...</li> </ul>
-----------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nbre de rencontres entre restaurations collectives et producteurs pour établir des liens entre offres et demandes</li> <li>○ Evolution du % de produits locaux et issus d'agriculture raisonnée, labélisée, bio dans les approvisionnements des restaurations collectives du territoire</li> <li>○</li> </ul>
--	--

<i>Impact GES</i>	3
Impact énergie	1
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 26</b>	Poursuivre le développement d'une alimentation durable, de qualité et de proximité
---------------------------	--

<b>Action n° 51</b>	<b>Apprentissage/Education à une alimentation saine et équilibrée et lutte contre le gaspillage alimentaire</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	<p>Les restaurations collectives ont pour convives les scolaires, EHPAD, centres de loisirs, crèches, la livraison des repas et présentent différentes formes de gestion : en gestion municipale, en prestation, en délégation de service public (DSP) ou gérées par des associations de parents d'élèves.</p> <p>Pour La Roche-sur-Yon, le centre municipal de restauration produit les repas de toutes les restaurations collectives.</p> <p>Dans les communes, la cuisine est réalisée par du personnel communal ou en DSP par une société de restauration.</p> <p>Constat d'une perte de lien entre ce qui est dans l'assiette et l'origine des aliments.</p> <p>Des actions de sensibilisation existent (à l'échelle du pays), il est important de les faire perdurer.</p>	
<b>Objectifs</b>	<p>-Éducation à une alimentation saine et équilibrée, découverte des produits et pratiques culinaires (théorie et ateliers pratiques)</p> <p>Cibles et personnes avec lesquelles travailler sur ce sujet : les restaurations collectives cad les équipes de cuisine, les équipes d'animation, les équipes éducatives et d'encadrement de la vie quotidienne (Atsem, équipes de service, personnels des Ephaad, maintien à domicile...), les convives ; et aussi les familles</p> <p>-Place importante de l'alimentation dans le parcours éducatif en lien avec la santé</p> <p>-Lutte contre le gaspillage alimentaire et chasse aux déchets</p> <p>-sensibiliser également les familles à l'alimentation saine et équilibrée (communication, conseils de cuisine)</p>	
<b>Effets attendus</b>	<p>-Développer le goût des convives pour les produits de qualité</p> <p>- inciter à de meilleures habitudes alimentaires</p> <p>-Connaissance du cycle du produit « de la terre à l'assiette »</p> <p>- Connaissance du monde agricole, ouverture des exploitations engagées dans le respect de l'environnement</p> <p>-connaissance des étapes de transformation du produit (industries agroalimentaires)</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>-formation des équipes de cuisine sur l'intégration de nouveaux produits (éducation au goût, mais aussi à l'impact de certains produits hors saisons (au niveau environnement et social) mais aussi les autres personnels (Atsem, personnels de service, personnels des Ephaad, aides à domicile) qui encadrent et animent les repas des convives pour apprendre à parler des produits présentés.</p>	

	<p>- travailler des produits de préférence locaux, biologiques ou qui ont un impact positif sur le climat par leur mode de production.</p> <p>- travailler sur la réappropriation du cycle et des saisons des produits vis-à-vis des convives: notamment par la création d'espaces collectifs de jardinage et/ ou de temps de cuisine (pour aller dans le jardin et chercher un légume ou un fruit, le préparer, le cuisiner, le manger).</p> <p>-Faire connaître la restauration collective aux familles,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par une communication adaptée</li> <li>- en ouvrant les restaurants aux familles certains jours</li> <li>- en organisant des visites des cuisines, ...</li> </ul> <p>-faire connaître et sensibiliser sur le coût d'un repas en fonction de la commune et travailler sur la question de l'harmonisation des tarifications des restaurants scolaires de l'Agglomération, en fonction de l'évolution possible de la compétence vers l'intercommunalité.</p> <p>Lancement d'un marché de sensibilisation sur l'alimentation comme (suite du marché Pays Yon et Vie qui s'arrête en juin 2019), pour les restaurations collectives, les écoles ... avec Interventions en temps scolaires et périscolaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmission des savoirs, des bonnes pratiques pour une alimentation saine et équilibrée</li> <li>- Découverte d'aliments, recettes, pratiques culinaires</li> <li>- Apprendre à cuisiner</li> <li>- Éducation dans les assiettes dans les restaurants scolaires</li> <li>- Éducation aux goûts, nouvelles recettes, diversité (Production)</li> <li>- Formation des animateurs, agents de service et ATSEM.</li> <li>- Organisation de visites de fermes dont sont issus ces produits sur l'agglomération</li> </ul> <p>- Poursuivre le travail sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et chasse aux déchets : ateliers de sensibilisation : quantité du plat lorsque c'est nouveau – pesée, grammage - recette</p> <p>- Avoir un accompagnement pour les collectivités sur la conception de nouveaux services (self par exemple) ou innovations pouvant notamment faciliter le contact avec les convives et la réduction du gaspillage</p>
--	--

<b>Acteurs et partenaires</b>	<b>Qui</b>	<b>Fait quoi</b>
	La Roche sur Yon Agglomération - Direction éducation	pilote
	Les communes	
	Les Parents d'élèves et familles	
	Les producteurs, les exploitants agricoles	
	Le Gab 85	
	La chambre d'agriculture	
	Structures associatives	Jardins partagés
	Comité 21	
	Ademe	Financeur ?
	La Région PDL	Financeur ?
	Ministère de la santé	expertise

<b>Planning</b> (premières échéances)	Marché de sensibilisation dans les écoles de l'agglomération et travail avec les restaurants collectifs
<b>Coûts et financements</b>	Lancement du marché de sensibilisation dans les écoles de l'agglomération : 15 à 20 K€/an

--	--

<b>Indicateurs de suivi</b>	o Nombre de publics touchés / familles
-----------------------------	--

<i>Impact GES</i>	2
Impact énergie	2
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 27</b>	Agriculture : prendre en compte des impacts du changement climatique sur le monde agricole et accompagner les évolutions.
---------------------------	---

<b>Action n° 52</b>	<b>Accompagner les agriculteurs dans la transition vers les changements de pratiques agricoles</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	<p>Sur le territoire intercommunal, l'agriculture représente :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la 2<sup>ème</sup> source des émissions des GES (après les transports) et celle-ci est en augmentation avec : 24% des émissions en 2014, puis 29% en 2016 (168 kteq Co2).</li> <li>- la 1<sup>ère</sup> source des émissions de NH3 (polluant suivi au niveau de la qualité de l'air) et participe aux émissions des particules fines (avec l'industrie et le résidentiel).</li> </ul> <p>295 exploitations agricoles sont présentes sur le territoire de l'Agglomération. 7% de la surface cultivée est en bio. 57 % des GES sont issu du mode de production d'un aliment.</p> <p>Il est donc primordial de travailler sur ces aspects et d'accompagner le monde agricole afin de faire diminuer les émissions de GES et de polluants (NH3) issus du monde agricole.</p> <p>La Chambre d'agriculture, organisme professionnel apporte un conseil, une expertise à l'ensemble des agriculteurs pour l'évolution de leur pratique agricole. Elle anime par ailleurs les GEDA (Groupes d'études et de Développement Agricoles) qui représentent 40% des exploitations.</p> <p>Le GAB, association qui accompagne les agriculteurs conventionnels comme bio dans l'évolution de leurs pratiques pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans leur système.</p>	
<b>Objectifs</b>	<p>Travail collectif pour accompagner et développer les changements de pratiques et des systèmes bénéfiques pour la nature et le climat : avec développement de pratiques vertueuses pour l'environnement (travail sur l'autonomie des exploitations, sur l'utilisation des légumineuses dans les parcelles, la gestion des prairies, du couvert végétal qui stocke le carbone, accompagnement de l'agroforesterie, la réduction des émissions de NH<sub>3</sub>, la gestion de la ressource en eau, l'usage des pesticides et engrais, la préservation de la biodiversité...)</p> <p>Multiplier les réseaux, élargir les groupes de travail et le partenariat.</p>	
<b>Effets attendus</b>	<p>Faire émerger des groupes d'échanges et des groupes de travail entre agriculteurs et partenaires</p> <p>Changement de pratiques et développement de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement (cf. Objectifs)</p> <p>Diminution des émissions de GES et des missions de polluants de la qualité de l'air du territoire issus du monde agricole et donc du territoire</p>	

<b>Descriptif de l'action</b>	<p>1 –Travail sur un conventionnement chambre d'agriculture, GAB, GRAPEA, Agglomération pour tendre vers une co-construction d'actions et aussi pour identifier d'autres partenaires (technique et les sources de financements) et démultiplier les réseaux.</p> <p>2- Proposer des thématiques de travail pour mobiliser les agriculteurs en petits groupes en travaillant sous forme de réunions, de visites ou de journées techniques, et faire venir des intervenants sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'évolution des productions</li> <li>- L'utilisation de produits phytosanitaires</li> <li>- L'évolution des pratiques agricoles</li> <li>- Les techniques culturales simplifiées (TCS)</li> <li>- La gestion des cours d'eau et aménagement des paysages</li> <li>- Le sol et sa connaissance, le couvert végétal</li> <li>- Les enjeux urbains/ruraux</li> <li>- Les économies d'eau (optimisation de l'irrigation, et du stockage) et la réduction de la dépendance</li> <li>- Les pratiques d'épandage limitant les émissions de NH3</li> <li>- L'entretien et gestion des haies</li> <li>- L'autonomie alimentaire en élevage</li> <li>- L'ingénierie du paysage, zones humides, biodiversité</li> </ul> <p>3- répertorier et communiquer auprès des agriculteurs du territoire sur les autres actions menées autour de ces sujets sur le département (communication par l'agglomération, avec l'accompagnement des partenaires).</p> <p>4- organisation de réunions sur cette thématique par les partenaires qui le souhaite, avec accompagnement de l'agglomération (à déterminer lors des phases de planification de l'évènement)</p>
-------------------------------	---

<b>Acteurs et partenaires</b>	<b>Qui</b>	<b>Fait quoi</b>
	Agglomération et ville	Coordonne pour le suivi global de la démarche, et avoir des retours d'informations et de résultats Accompagnement logistique pour les groupes de travail (mise à disposition de salles, ..) ; faire le relais des informations Faire partager les expériences sur les thématiques de biodiversité et de paysages
	Chambre d'agriculture et es GEDA (Groupes de Développement Agricoles)	partenaire et portage d'actions et de groupe de travail organisation d'évènement sur cette thématique
	GAB 85	partenaire et portage d'actions et de groupe de travail organisation d'évènement sur cette thématique
	GRAPEA	partenaire et portage d'actions et de groupe de travail organisation d'évènement sur cette thématique
	Conseil Régional	Aides pour les études à la conversion bio (80% - pass bio)
	ADEME	

<b>Planning (premières échéances)</b>	<p>Eté- automne 2019 : planification intervention – discussion, rencontre avec l'ADEME et le GRAPEA, la chambre d'agriculture et le Gab 85</p> <p>Trouver les financements</p> <p>Novembre 2019 – mars 2020 : mobilisation des agriculteurs</p>
<b>Coûts et financements</b>	Trouver des sources de financement pour financer le temps passé par les structures pour mettre en place et porter les groupes, au moins au début.

	Dans un second temps, des financements liés au programme écophyto (Agence de l'eau) ou GIEE (Casdar)
--	--

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nbre d'agriculteurs inscrits dans les ateliers ou nbre de groupe mis en place</li> <li>○ Nbre de rencontres entre partenaires</li> <li>○ conventionnement</li> </ul>
-----------------------------	---

<i>Impact GES</i>	3
Impact énergie	2
Impact qualité de l'air	2

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 27</b>	Agriculture : prendre en compte des impacts du changement climatique sur le monde agricole et accompagner les évolutions.
---------------------------	---

<b>Action n° 53</b>	<b>Communication vers le grand public sur l'agriculture</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input checked="" type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	295 exploitations agricoles sont présentes sur le territoire de l'agglomération 7% des surfaces SAU sont en bio Il y a donc du potentiel sur le territoire mais les citoyens ne le connaissent pas ou mal	
<b>Objectifs</b>	Rapprocher les citoyens de l'agriculture et participer au changement de l'image du monde agricole. Faire connaître l'agriculture du territoire et montrer leur impact ainsi que les évolutions engagées ou à venir Amplifier les dynamiques par la communication auprès des agriculteurs et du grand public	
<b>Effets attendus</b>	Rapprocher les habitants des agriculteurs Se rendre compte des effets du changement climatique sur l'agriculture et l'environnement. Approche santé-alimentation Approvisionnement local en augmentation	
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>1-informer par les moyens de communication de l'agglomération pour faire connaître la situation actuelle de l'agriculture sur le territoire : nbre et d'exploitation et évolutions dans les années à venir, nbre de départs à la retraite, type d'activité : élevage maraichage, culture, ... , nbre d'exploitation en agriculture conventionnelle en labelisés, en bio,... ; à organiser dans le contenu avec les partenaires</p> <p>2 -Montrer en quoi l'agriculture contribue au PCAET :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En valorisant les exploitations cohérentes avec les objectifs du PCAET (i.e. limitant les intrants, la consommation en eau, les émissions de NH3 et GES, la préservation des haies...)</li> <li>• Faire connaître les modes de production (et leur impact) et les modes de distribution</li> <li>• Relayer l'information des portes ouvertes de fermes, de manger Bio et local, d'Innov'en bio(septembre), cad l'ensemble des actions organisés par les partenaires sur ces thématiques climat.</li> <li>• Faire connaître les sites de référencement de producteurs en circuit court qui ont un impact positif sur le climat : « à proximité.fr », « bonplanbio » qui permet aux consommateurs d'identifier les lieux de vente des produits des fermes bio du territoire- lien avec la fiche 50 sur les « approvisionnements en produits de locaux de qualité dans la restauration collective et information du grand public sur ces sujets »</li> </ul> <p>3-Faire la communication sur les événementiels existants pour leur donner plus d'ampleur (printemps bio), les opérations « bienvenue à la ferme », Tech and bio,</p>	

	<p>relayer l'appel à candidature de la campagne Innov' en bio aux agriculteurs du territoire et valoriser les innovations retenues sur le territoire.</p> <p>4- Poursuivre la démarche d'information sur la visite de fermes vertueuses engagées sur la protection de l'environnement (en agriculture biologique, utilisant des techniques de conservation des sols,...) et qui ont les capacités d'accueil pour faire des activités, en lien avec l'office du tourisme</p>
--	---

Acteurs et partenaires	Qui	Fait quoi
	Agglomération (direction de la communication)	Amplifier la dynamique existante sur ces sujets par la promotion au travers du Roche Plus et Sortir, diffusion d'informations ;...
GAB	Poursuite de l'organisation des manifestations et événements	
Chambre d'agriculture et es GEDA (Groupes de Développement Agricoles)	Poursuite de l'organisation des manifestations et événements	
Grapéa		
Office du tourisme	Diffusion de l'information des visites, des marchés	

<b>Planning (premières échéances)</b>	<p>Organisation d'un groupe de travail sur ces questions de communication. Roche Plus et site internet avec témoignages du changement climatique, contribution de l'agriculture au territoire.</p> <p>Travail en 2019 pour organiser une ou des visites à la ferme en 2020</p>
<b>Coûts et financements</b>	

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de manifestations</li> <li>o Nombre de communication dans la presse, magazines, internet et réseaux sociaux</li> </ul>
-----------------------------	--

Impact GES	2
Impact énergie	1
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 27</b>	Agriculture : prendre en compte des impacts du changement climatique sur le monde agricole et accompagner les évolutions.
---------------------------	---

<b>Action n°54</b>	<b>Accompagner pour tendre vers des fermes bas carbone</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input checked="" type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	<p>En partenariat avec les acteurs locaux, les Chambres d'agriculture, VIVEA, l'ADEME, le Conseil en élevage mais également le CILOUEST, la Région des pays de la Loire veut appuyer le secteur laitier dans sa démarche d'apporter des solutions à la lutte contre le changement climatique, et répondre aux attentes des citoyens vis-à-vis de l'agriculture.</p> <p>Pour la région l'engagement pour la durabilité de l'élevage laitier passe par le soutien de la démarche Ferme Laitière Bas Carbone, qui a été développé notamment avec le CRIEL (interprofession des producteurs laitiers) et cette action a été initiée par la région en juin 2019</p> <p>Sur l'Agglomération : 40 exploitations sont des producteurs laitiers (sur un total de 295 exploitations du territoire) et peuvent donc s'inscrire dans cette démarche</p> <p>Un logiciel CAP'2ER a été développé notamment pour les exploitations laitières qui souhaitent évaluer leur empreinte environnementale.</p> <p>Chaque structure (chambre agriculture, Gab 85, contrôle laitiers, coopératives) passe un conventionnement avec l'institut de l'élevage pour l'utilisation du logiciel CAP'2ER et avec la Région pour les financements t.</p> <p>Le producteur laitier choisit la structure qui va l'accompagner dans sa démarche et l'utilisation du logiciel.</p> <p>la Chambre d'agriculture a ensuite un rôle de centralisation des données et des conventions.</p> <p>Des groupes d'agriculteurs vendéens expérimentent déjà ce logiciel.</p>	
<b>Objectifs</b>	Accompagnement des éleveurs vers un changement de pratiques d'élevage laitier. Travail collaboratif avec les acteurs concernés pour la valorisation des résultats (GES et résultats économiques pour l'agriculteur)	
<b>Effets attendus</b>	Identifier et partager les pratiques qui vont avoir un effet sur le bilan des émissions de GES (lien avec la fiche n°52 sur l'accompagnement des changements des pratiques agricoles)	
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Travail avec tous les acteurs impliqués dans la réalisation de cette démarche et des diagnostics pour co-construire un processus afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter le lancement de cette démarche sur le territoire intercommunal par des retours d'expérience des agriculteurs vendéens qui testent le logiciel et la mise en œuvre des plans d'actions en lien</li> <li>- construire la synthèse du travail de terrain mené avec les producteurs sur l'agglomération à l'issu de ce programme et définir comment la valoriser.</li> </ul> <p><b>Cette démarche « fermes laitières bas carbone » comprend une Aide technique auprès des éleveurs</b></p> <p>Diagnostic (peut être réalisé par la chambre d'agriculture, le GAB, les contrôles laitiers, les coopératives ...) et formation de 2 jours pour élaborer un plan d'actions (financement 50% CRIEL) + accompagnement individuel de l'ADEME.</p> <p>Sujets abordés :</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions d'économie d'énergie</li> <li>- L'autonomie alimentaire</li> <li>- Gestion du troupeau</li> <li>- Prairies</li> <li>- Actions sur la limitation des émissions de GES</li> <li>- Actions sur le stockage du carbone (lien avec la fiche 55)</li> <li>- La réduction des émissions de NH3</li> <li>- Actions sur les économies d'eau</li> </ul> <p>Construire un groupe de travail d'agriculteurs qui testent et utiliseront le logiciel CAP'2ER</p> <p>Définir et encourager les pratiques vertueuses ayant un impact positif sur les émissions de GES (stockage carbone dans les sols et les haies...) la réduction des émissions de NH3 et la réduction de la consommation en eau.</p>
--	--

Acteurs et partenaires	Qui	Fait quoi
	Chambre d'agriculture et les GEDA (Groupes de Développement Agricoles)	Coordonne et anime du programme Centralise de façon globale les données et des conventions Interventions auprès des agriculteurs pour la démarche Remontée des données à l'échelle du territoire
	Agglomération	Facilite et assure la promotion du dispositif : communication sur le monde agricole, avec les différents partenaires concernés Aide à l'émergence de groupes d'agriculteurs Avoir une vision de l'avancée de la démarche et de sa mise en œuvre avec le partage d'informations des partenaires
	GAB 85 et GRAPEA	Présentation de l'outil auprès des agriculteurs, réalisation de diagnostics individuels et de temps collectifs et remontées des données
	CRIEL	Accompagnement financier des éleveurs
	Conseil Régional des pays de la Loire	Crédits liés à la stratégie laitière bas carbone : 1,7 millions d'euros
	ADEME	Accompagnement individuel de 2 heures sur l'exploitation
	leader	Projet européen Life carbone down
	VIVEA	Financement de l'accompagnement collectif

<b>Planning</b> (premières échéances)	Durée PCAET Conventions triparties (Chambre d'agriculture, GAB et Agglomération) Construire un groupe d'agriculteurs
<b>Coûts et financements</b>	Financement de la démarche par la Région, le CRIEL, l'Europe

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o 50% des élevages en 2030</li> <li>o -20% d'émissions GES en 2030 sur le territoire par rapport à 1990, de part la loi de transition énergétique</li> </ul>
-----------------------------	---

<i>Impact GES</i>	3
Impact énergie	1
Impact qualité de l'air	1

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

<b>Axe stratégique 27</b>	Agriculture : prise en compte des impacts du changement climatique sur le monde agricole et accompagner les évolutions.
---------------------------	---

<b>Action n° 55</b>	<b>Stockage du carbone en lien avec le monde agricole</b>	Priorité : 1 de 1 (forte) à 3 (secondaire)
		<input type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action existante à faire évoluer <input checked="" type="checkbox"/> Action nouvelle
<b>contexte</b>	<p>En 2016, 29% des émissions GES du territoire sont attribuées au secteur agricole (168 kteqCO<sub>2</sub>), soit la 2<sup>ème</sup> source d'émissions du territoire après les transports. Le secteur Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt (UTCF) représente en 2016 : -15kteq CO<sub>2</sub>.</p> <p>Les prairies représentent 46% de la surface agricole du territoire</p> <p>Le stockage carbone dans les exploitations agricoles passe par la plantation d'arbres ou le maintien des prairies permanentes.</p> <p>Mais l'entretien des haies est un frein actuellement pour une gestion durable des haies et voire même à de nouvelles plantations.</p> <p>La région souhaite accompagner les agriculteurs sur la sensibilisation à la captation du carbone (une expérimentation est en cours en Mayenne et Maine et Loire : Carbocage).</p>	
<b>Objectifs</b>	<p>Augmentation des linéaires de haies, en favorisant des essences locales, diversifiées (cohérence avec les enjeux pollen) et adaptées aux milieux (en réduisant la consommation d'eau)</p> <p>Une meilleure gestion des haies existantes – lien possible avec la filière bois énergie, en cohérence avec les enjeux de la qualité de l'air du territoire, et avec les enjeux faune-flore et TVB (trame verte et bleue)</p> <p>Augmentation des surfaces en prairies permanentes ou autres cultures pérennes.</p>	
<b>Effets attendus</b>	<p>Amélioration du Bilan Carbone® de l'agriculture et du territoire</p> <p>Assurer les continuités écologiques, améliorer la biodiversité (diversification d'espèces)</p> <p>Éviter l'érosion des terres</p> <p>Amélioration de la gestion de la ressource en eau</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>1- Identifier ce qui se fait ailleurs, comment cela fonctionne et les financements pour développer ces méthodes au niveau local</p> <p>2-Sensibiliser les agriculteurs au stockage du carbone (comme les autres techniques agricoles) notamment sur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les pratiques culturales améliorant la séquestration carbone dans les sols</li> <li>-une meilleure gestion des haies existantes: qui s'appuie sur un plan de gestion durable de l'exploitation,</li> <li>-la participation au développement de l'agroforesterie : cad les pratiques, associant arbres, cultures et/ou animaux sur une même parcelle agricole, en bordure ou en plein champ.).</li> </ul> <p>En élevage : plantation de parcours (plantation d'arbres de taille moyenne et création des parcours d'ombre et de protection des animaux (ombrage) ou maintien de l'humidité de l'herbe pâturée, ...</p>	

	<p>En culture : plantation d'arbres de haut jet autour et au sein des cultures, afin de créer une synergie entre la « forêt » et les cultures Avec possibilité d'associer plusieurs usages : plantation de fruitiers et à terme utilisation du bois pour être valorisé en bois d'œuvre.</p> <p>3-Mettre en synergie le monde économique et le monde agricole pour le financement de plantations (principe de crédits carbone) et trouver des sources de financement et de pérennisation de la démarche</p> <p>4-Mettre en synergie les habitants et le monde agricole pour montrer ce qui est engagé et pour qu'ils puissent participer financièrement (via des participations citoyenne) ou lors de journée de plantation (main-d'œuvre).</p>
--	--

Acteurs et partenaires	Qui	Fait quoi
	La Chambre d'agriculture et les GEDA (Groupes de Développement Agricoles)	Animation de la démarche et accompagnement technique
	Les agriculteurs	Plantation et gestion durable des haies
	Gab 85	Accompagnement des agriculteurs dans cette démarche
	Grapea	
	Entreprises du territoire qui ont des engagements RSE	Financements de plants ou plantation sur leur propre foncier
	agglomération	Mise en relation des entreprises et des agriculteurs Travail en collaboration sur ce sujet
	Association Ruptur	Pour enclencher et faciliter les relations avec le monde de l'entreprise
	Région PDL	
	Ademe	

<b>Planning (premières échéances)</b>	Conventionnement avec la chambre d'agriculture, le Gab 85 et Grapea sur les différents sujets : accompagnement au changement de pratique, stockage carbone, ..)
<b>Coûts et financements</b>	

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de plans de gestion engagés</li> <li>o Km de haies plantées ou régénérées</li> <li>o Nbre d'arbres plantés</li> <li>o Surfaces de prairies permanentes</li> </ul>
-----------------------------	---

<i>Impact GES</i>	3
Impact énergie	1
Impact qualité de l'air	2

impact 1 : faible    impact 2 : moyen    impact 3 : fort

## **Le Tableau d'évaluation et de suivi**

Ce plan d'actions est également complété par un tableau d'évaluation et de suivi en fin de document reprenant les actions et les indicateurs en lien.

L'évaluation et le suivi seront réalisés tout au long de la mise en œuvre du projet afin de suivre son avancement.

Le suivi s'appuiera sur le renseignement d'indicateurs qui viennent alimenter de tableaux de bord. Il sera réalisé en interne, avec l'aide des directions en charge de leurs actions respectives.

**TABLEAU DE SUIVI ET EVALUATION DU PACET**

Actions	contenu	indicateurs
1- Rendre lisible et améliorer la cellule de conseil et d'orientation dans le domaine énergétique (construction, rénovation, qualité air intérieur, énergie renouvelable, mobilité)	<p>1- communiquer sur les structures d'informations existantes : Espace Info énergie sur toutes les thématiques, le guichet unique de l'habitat, le CAUE, l'Adile, Impulsyon et la maison du vélo,...</p> <p>Travailler avec la SEM de la région sur la transition écologique et le Sydev pour l'étude et l'organisation de ce type de service d'information multithématiques tourné vers le public</p> <p>Réflexion, étude de faisabilité pour voir les besoins et les conditions de mise en place ou non d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat (PTRE) sur l'agglomération . Cibles du PTRE: l'ensemble des propriétaires actuels et futurs sur le territoire sans limite de ressources, pour éventuellement aller plus loin dans l'accompagnement.</p>	<p>o nbre de communications réalisées sur ces sujets</p> <p>o nbre de ménages conseillés par les différents pilotes et copilotes</p>
2- Planifier l'aménagement du territoire en prenant en compte les thématiques Climat, Air, Energie et Mobilité	<p>intégrer les questions de transition éco, Climat, Enr, mobilité dans les PLU des communes (dans les procédures de révision/modification/élaboration des PLU), ou par le biais d'une OAP thématique avec notamment des actions pour favoriser l'optimisation du foncier (dans le respect du SCOT),</p> <p>poursuivre les réflexions sur l'élaboration d'un PLUi / prendre en compte l'impact des matériaux mis en œuvre dans les projets construction-rénovation / encourager la performance des constructions, travaux sur les réseaux gaz, bois/</p>	<p>o Quantités de terres agricoles consommées ou restituées</p> <p>o % d'espaces perméables dans les opérations d'ensemble</p> <p>o Densités des opérations d'ensemble</p> <p>o nbre de PLU ayant intégrés ces questions lors de leur révision</p>
3- Accompagner l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU) et la réalisation d'Eco-quartiers et de projets exemplaires	<p>intégrer les questions de transition écologique, Climat, Enr, mobilité dans la réalisation des projets d'aménagement sur les lotissements, ZAE, ZAC en développant un mode projet avec l'AEU par exemple, en développant des éco quartiers / Co-construction d'un référentiel d'aménagement durable de qualité des zones d'habitat et économique/ Conseil énergétique en amont des projets pour optimiser l'usage des réseaux existants (Grdf) ou à créer (étude réseau de chaleur- réseau bois énergie) / accompagnement des particuliers avec des conseils en amont du dépôt des PC</p>	<p>o Elaboration du référentiel d'aménagement durable</p> <p>o Mise en place d'écoquartiers</p>
4- sensibiliser, informer et identifier des plans de suivi et/ou points d'actions sur qualité de l'air intérieur et extérieur	<p>INTERIEUR: informer sur les questions de qualité de l'air intérieur dans les habitations et les gestes à faire: aération quotidienne, entretien VMC, par la biais de la communication et/ou une action de sensibilisation avec air Pays de la Loire (AIR PDL)</p> <p>faire connaître le suivi de la qualité de l'air mais aussi toutes les actions déjà réalisées (pour assurer et améliorer l'air intérieur) dans les bâtis ville et aggro, et des communes (petite enfance et écoles)- <i>en lien avec une obligation réglementaire</i>- faire le point sur les actions de la direction bâtiment / action de sensibilisation dans les écoles avec une prestation d'information sur le changement climatique</p> <p>informer les collègues et utilisateurs des bâtis publics sur la question de la qualité de l'air et l'importance de la ventilation de leurs bureaux et salles de réunion</p> <p>informer les entreprises sur ce sujet et de l'existence d'un guide réalisé par la Capeb PDL et FFB / travail avec AIR PDL à développer</p> <p>EXTERIEUR: faire connaître la situation sur la qualité de l'air extérieur sur le territoire: au niveau physico-chimique : action déjà portée avec AIR PDL et au niveau des pollens avec le pollinarium et l'association des pollinariums sentinelle de France (APSF)</p> <p>identification de secteurs (ou "poches") dans la ville ou sur les communes, où un diagnostic-suivi plus détaillé de la qualité de l'air pourrait être engagé, pouvant être suivi par un programme d'actions d'aménagement d'espaces ou de voiries pour améliorer la qualité de l'air</p>	<p>o % de jours dans l'année ou la qualité de l'air est bonne</p> <p>o nombre de jours de dépassement des niveaux de recommandation ou d'alerte</p> <p>o évolution des émissions des polluants sur le territoire</p> <p>o diffusion des informations issues du pollinarium</p> <p>o nombre et type d'actions d'informations sur la qualité de l'air : extérieur, intérieur, sur le radon</p>

COMMUN-TRANSVERSAL aux ateliers 1 -Transition écologique, 2 -construction- renovation et 3 - mobilité

	5- évoluer de la prise de conscience à l'accompagnement des initiatives citoyennes	1- sensibiliser sur les impacts de ne rien changer et sur les bienfaits pour l'avenir d'engager des changements de comportements : avec les défis (énergie positive, zéro déchets,...), par les articles Roche Plus sur les écogestes, par la sensibilisation dans les écoles et périscolaire via marché d'info sur le changement climatique (poursuite action du Pays)2- capitaliser sur les actions et expériences existantes (sur la biodiversité avec les scolaires-replantation haies, sur les sciences participatives, ...), rapprocher les citoyens du monde agricole et économique (avec replantation de haies- proposer de la participation citoyenne- lien avec la fiche action 55 Agriculture) pour développer le stockage carbone et préserver la biodiversité3- accompagner le Développement de projet citoyen en lien avec le climat et les Enr notamment (via structures portage ou outils de financement avec accompagnement (énergie partagée)) avec organisation de réunions d'information, via la prise en compte de ces thématiques dans les demandes dans les enveloppes de quartier ...	o nombre de réunions de sensibilisation dans les communeso nombre d'actions ou initiatives citoyenneso nombre de défis et de participants sur l'agglomération et dans les communes dans les différents défis : à énergie positive, zéro déchet, défi des classes positives
	6- travailler sur les outils pour informer sur les consommations d'énergie	réflexion à faire avec le Sydev et les fournisseurs d'énergie sur l'information sur les outils existants et leur utilisation (compteurs intelligents) pour le suivi des consommations et impact sur les économies d'énergies réflexion à peine amorcée sur la flexibilité sur le réseau électrique : Sydev	
	<b>Actions</b>	<b>contenu</b>	<b>indicateurs</b>

Atelier 1 : transition écologique, énergétique et Enr	7- développer l'exemplarité des collectivités : Sobriété et efficacité des bâtiments publics	faire connaître les actions réalisées par les communes sur leur patrimoine bâti vis à vis de l'efficacité énergétique, faire connaître les gains via les actions sur les modes de gestion (impact du conseiller en énergie partagée, logiciel de suivi des consommations du Sydev), les nécessités de changement de comportement des usagers de ces bâtiments Faire connaître les évolutions avec les actions de construction et les actions de rénovation, en terme de choix de chauffage notamment et d'isolation,... travailler sur l'exemplarité des collectivités sur les bâtis (tendre vers des niveaux d'objectifs de rénovation de bâtis publics ou de constructions plus poussés que la réglementation): pour montrer l'exemple faire connaître aux agents et utilisateurs des bâtis publics la question de la qualité de l'air et l'importance de la ventilation de leurs bureaux et salles	o nombre de bâtis (communes et agglomération) qui ont fait l'objet de réglage de leurs installations o nombre et surface de bâtis rénovés (communes et agglomération) o Évolution consommations (kWh) et des ratios de consommations surfaciques par commune
	8- développer l'exemplarité des collectivités : Sobriété et efficacité au niveau de l'éclairage public	faire connaître la situation actuelle des communes sur l'éclairage public et les actions engagées par les communes pour travailler sur les économies d'énergies, et faire le lien avec la trame noire travailler sur l'acceptabilité de la population sur les changements au niveau de l'éclairage pub: développement de la trame noire, avec extinction de certains secteurs la nuit (exp ZAE ou certaines voiries),	o nombre de candélabres points lumineux modifiés cad passé aux LEDs par communes/ par rapport au nombre de points d'éclairage existants o % de candélabres dont l'intensité a été diminué o % de candélabres éteints la nuit par commune o Évolution consommations (kWh) et des ratios par communes
	9- développer l'exemplarité des collectivités : au niveau de la production des énergies renouvelables	faire connaître la production de tout type d'Enr sur l'Agglomération: par les collectivités sur leurs bâtis publics (PV) et par Vendée Energie (centres enfouissement), faire connaître les projets en cours (Arago), étude à venir sur la nouvelle station d'épuration de Moulin Grimaud en lien avec les Enr poursuivre le développement de production d'Enr dans les collectivités (sur bâtis ou autres espaces délaissés),	o surface en m <sup>2</sup> de panneaux photovoltaïque installés sur les toitures des bâtiments communaux et intercommunaux o nombre et type de projets EnR développés sur le territoire o Productions EnR (kWh)
	10- développer l'exemplarité des collectivités : Sobriété et efficacité au niveau du parc de véhicules (motorisations alternatives)	faire connaître la situation sur la mobilité, vis à vis des changements de motorisation et carburant liés aux services proposés par la collectivité vers les usagers: Mobilité: acquisition de 2 bus Gnv (sur 52 bus du parc) et 1 navette électrique / déchets Bennes OM (BOM): baisse de 10 à 7 Bom liée à optimisation collecte et mise en œuvre 2 Bom GNV, et mise en place de sondes de niveau dans les points d'apports volontaires (PAV) pour encore optimiser les tournées et donc diminution de carburant -étude à venir sur le nouveau site de dépôt de bus avec évolution de la carburant -Action Mobilipro sur le parc véhicules Ville et Agglo pour l'optimiser -étude proposée par le Sydev sur étude des parcs véhicules des communes	o Nombre et type de véhicules au GNV pour les compétences de l'agglomération o Nombre de véhicules par communes et volume de carburant annuel o Nombre de km parcourus par les vélos électriques o Nombre de trajets en bus par les agents

<p>11- faire connaître les potentialités en matière d'ENR et définir le cadre du mix énergétique du territoire</p>	<p>faire connaître les potentialités du territoire en terme d'ENR sur l'agglomération via l'étude de gisement sur toutes les Enr portée par le Sydev (niveau faisabilité) utiliser ou créer des outils d'information pour faire connaître et développer les potentialités du territoire en EnR ou lancer des études complémentaires si besoin après celle du Sydev, avant de s'engager sur le développement des différentes Enr sur le territoire intercommunale: solaire, chaleur thermique, éolien, méthanisation, bois énergie, géothermie, ....</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Part des EnR dans la consommation énergétique du territoire</li> <li>o Part de la production des différentes EnR dans le mix énergétique du territoire</li> </ul>
<p>12- Favoriser le développement des installations solaires</p>	<p>expliquer ce qu'est le photovoltaïque PV et le solaire thermique: avantages, inconvénients, cout.. Pour habitants, entreprises, pt sur les projets réalisés, pt sur les projets à venir étude cadastre solaire? (impact et intérêt pour les particuliers, les agriculteurs et les entreprises- pour rendre concret la vision des choses) lien à faire avec la participation citoyenne: mise à disposition de toitures pour que d'autres développent du PV</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Évolution nombre et surface d'installations photovoltaïque</li> <li>o Évolution productions EnR photovoltaïque (kWh)</li> </ul>
<p>13- étudier la faisabilité sur les Enr pour développer le mix énergétique sur le territoire</p>	<p><i>en fonction de l'étude de gisement sur les Enr à développer sur le territoire (action 11): étude de faisabilité pour développer telle ou telle Enr sur le territoire: Eolien, méthanisation, bois énergie, géothermie,...</i> METHANISATION: explication sur ce qu'est la méthanisation : avantages, inconvénients, coût... et Lien avec Grdf pour organisation de réunions de sensibilisation avec le monde agricole, les communes (lien avec espaces verts,..), prise en compte des pb d'odeurs avec AirPDL EOLIEN: explication sur ce qu'est l'éolien, les projets voisins à venir, et les potentialités du territoire... BOIS ENERGIE: étude des potentialités du bois du territoire (bocage et déchets entreprises), travailler sur des plans de gestion des haies pour entretien ressource (stockage carbone), identifier les projets de chaufferies bois, accompagnement financier des études de faisabilité (Sydev), lien avec la qualité air avec Air PDL HYDROGENE: accompagnement pour le développement de cette énergie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o étude et mise en œuvre d'une ou plusieurs sociétés de projet avec Vendée Energie , pour le développement des EnR sur le territoire</li> <li>o Nbre de conférences réalisées par type d'EnR</li> <li>o Nbre de visites de parcs éoliens ou de méthanisation et de chaufferie bois organisées</li> <li>o Nbre de parc et d'éoliennes à l'étude ou installées sur le territoire intercommunal</li> <li>o Évolution nombre d'installations de méthanisation</li> <li>o Évolution productions EnR (kWh)</li> <li>o Nbre d'études d'opportunité de chaufferie bois</li> <li>o Nbre d'installations de chaufferies bois</li> </ul>
<p>14- faire connaître et accompagner le développement des Enr par le monde agricole</p>	<p>le monde agricole participe au développement des EnR sur le territoire (dont PV, méthanisation). Le but est de faire connaître ce qui est fait et de les accompagner dans leurs démarches et de valoriser les apports du monde agricole dans la diversité du mix énergétique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Evolution du nombre de projets d'EnR (en terme de nature d'EnR, de production, d'usage (autoconsommation ou revente...) porté par le monde agricole</li> </ul>
<p>15- Sensibiliser visant à l'accompagnement et au développement des EnR auprès des élus, acteurs locaux et habitants</p>	<p>organiser des échanges et visites terrain sur des projets EnR pour l'acculturation des élus, habitants sur ces sujets réunion d'information Grdf sur la méthanisation dans projets communaux, communautaires ou agricoles repandre et poursuivre les marchés de prestations sensibilisation sur DD- climat-énergie dans les écoles et périscolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nbre de personnes sensibilisées (élus, citoyens, ..) sur les EnR</li> <li>o Nbre de visites ou réunions réalisées sur la thématique des EnR</li> <li>o Nbre d'écoles ou d'enfants sensibilisés</li> <li>o Augmentation de la part de toutes les EnR dans le mix énergétique du territoire</li> </ul>
<p>16-sensibiliser et travailler pour le rétablissement d'un cycle de l'eau plus naturel</p>	<p>Finaliser l'étude communautaire sur la GEMAPI (les attendus et le financement), Construire un contrat territorial avec l'Agence de l'Eau avec les orientations retenues dans l'étude précitée (financement XIème programme) information sur le cycle de l'eau et l'impact des plans d'eau (sur cours d'eau ou non) vis à vis évapotranspiration rétablir le cycle de l'eau, en redonnant libre cours aux rivières (en supprimant ou aménageant les ouvrages transversaux), en limitant les plans d'eau sur cours d'eau ou non, en rétablissant ou créant des zones humides</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nbre d'effacement des plans d'eau</li> <li>o Nbre d'ouvrages hydrauliques aménagés et de linéaire de cours d'eau plus influencé par des ouvrages</li> <li>o Evolution de la surface de zone humides</li> </ul>

	17- tendre vers une gestion raisonnée des eaux pluviales	information du public sur les eaux pluviales EP, étude schéma directeur des eaux Pluviales sur Agglo et du règlement de service à lancer, pour limiter le "tout tuyau", préconisation de gestion des EP dans les PLU des communes, poursuite de la connaissance du patrimoine EP (avec les 650km de réseaux et les 160 bassins d'orage sur les 13 communes), travail sur la déconnexion et la réutilisation des EP	o Suivi de qualité milieu o Bilans annuels d'exploitation
	18- protéger les ressources en eau: actions sur la sobriété (dans le public et le privé) et le partage de bonnes pratiques sur les économies d'eau	informer le grand public sur l'eau potable et les économies possibles, sur l'eau usée et l'eau pluviale (impact sur la qualité de la ressource), travail partenarial avec Vendée eau sur préservation des ressources sur le territoire, action test sur les Oyas dans les jardins partagés; vers les communes avec échange de bonnes pratiques / consolider les actions déjà engagées sur l'assainissement (PPI) / informer et sensibiliser les collectivités et habitants sur les bonnes pratiques (récupération des EP, travaux dans jardins partagés, suivi factures, ...)	o Consommations d'eau du territoire
	19- travailler sur l'aménagement urbain pour éviter ou lutter contre les îlots de chaleur	intégrer dans les aménagements de la notion d'îlot de chaleur en évitant de faire du tout minéral et prévoir de la végétalisation pour offrir des espaces de respiration plus frais dans les villes et communes. lien avec Air PDL sur ce sujet impact de la mise en œuvre du plan de gestion arboré (ville La Roche-sur-Yon LRSY) pour le renouvellement du patrimoine arboré	o Evolution des températures sur le territoire o évolution des surfaces végétalisées sur les communes de l'agglomération
	20- développer les plantations d'arbres ou le maintien de prairies permanentes sur parcelles	<i>sur le foncier public des communes</i> PARCELLES GERÉES PAR CMD: Travailler sur les objectifs et critères des conventions de mise à disposition (CMD) de parcelles communales (ville LRSY) auprès d'agriculteurs pour que le stockage carbone et la préservation de ces espaces soient pris en compte en favorisant le maintien de prairies existantes en lieu et place de maïs, préservant la terre et la ressource en eau et permettant du stockage carbone / poursuite des actions de replantations déjà engagées sur les haies PARCELLES SANS CMD: Développer sur les parcelles communales classées agricoles, non confiées par CMD à des agriculteurs soit des prairies permanentes avec fauchage tardif, soit des plantations (forêts ou vergers) avec notamment des appels à projets comme afac agroforesteries pour la prise en charge des plants, ou de la participation citoyenne <i>sur le foncier privé:</i> recherche de partenariat avant d'engager une action avec les propriétaires privés pour les inciter à planter des arbres sur leurs parcelles non construites.	o Nbre d'arbres plantés o Surface de parcelles replantées o Surface de parcelles remises en prairies permanentes
	21- trouver et développer une synergie commune sur les trames vertes et bleues et la biodiversité au niveau de l'intercommunalité	trouver et développer une culture commune sur la biodiversité dans les communes pour son intégration dès le début des projets d'aménagement (lotissement, bâtis pub, ZAE) réflexion sur les outils de communication à développer: exp schéma directeur biodiversité / informer et sensibiliser la population sur la biodiversité: sa situation actuellement, son érosion, les actions à faire, .. notamment en utilisant les projets en cours de réalisation: beautour. par le bais de la biodiversité, faire que les 2 mondes urbains et agricoles se rencontrent et cohabitent	o Tendances issues de l'observatoire local de la biodiversité o Densification du maillage bocager : linéaire planté o Nombre d'actions de sensibilisation avec effectif public visé par les actions o Maintien du label 3 libellules (ou amélioration)
<b>Actions</b>	<b>contenu</b>	<b>indicateurs</b>	

Atelier 2: choix d'aménagement, des bâtiments adaptés, moins consommateurs d'énergie	22- informer, communiquer pour inciter à la rénovation des logements et à la construction de logements performants et à la maîtrise de la consommation d'énergies dans les logements	information avec 2 niveaux de cibles cibles: les MENAGES- propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, bailleurs sociaux, professionnels, les ménages relayer les initiatives pour encourager les particuliers pour la rénovation des logements et les actions innovantes en matière d'économie d'énergie, informer sur la qualité de l'air intérieur (avec AIR PDL), faire de la sensibilisation du grand public (via presse, site internet, affichage, organisation de visites, expositions, via les salons, les défis, convention avec EIE, conférence avec CAUE..), réaliser des présentations du guichet unique cibles: les PROFESSIONNELS: construire une communication auprès des prescripteurs de l'habitat (notaire, agents immobilier, ..) pour constituer des relais de promotion de l'action de l'agglomération sur la rénovation, développer une relation de coopération entre les acteurs institutionnels et les entreprises pour leur permettre de présenter les modalités d'intervention et d'accompagnement via l'organisation de RDV, renforcer la montée en compétence des professionnels par des propositions de formations et des actions de labélisation-certification pour les entreprises qui s'engagent dans des démarches éco-responsable / valoriser les actions réalisées et le savoir faire les entreprises: par des conférences vers les professionnels et élus, par des visites d'opérations (vers les professionnels, le grand public, les institutionnels..)	o Nombre d'actions menées o Nombre de personnes mobilisées o Nombre et type d'actions de formation / sensibilisation menées par les différents acteurs o Nombre de professionnels formés o Evolution des consommations d'énergie et des émissions de GES sur le secteur résidentiel (source Basemis- Air pays de la Loire)
--	--	---	--

<p>23- rénover les logements du parc PRIVE (éligible Anah)</p>	<p>cible: public modeste, voire tres modeste  PARC individuel: poursuivre la mise en œuvre de l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) avec conseil et accompagnement pour inciter aux travaux de rénovation, dont le suivi administratif du guichet unique et un prestataire pour le volet technique- lien avec PLH 2017-2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de logements rénovés</li> <li>o Gain énergétique des logements</li> <li>o Nombre de copropriétés repérées</li> <li>o Suivi des travaux réalisés dans les copropriétés</li> <li>o Gain énergétique des copropriétés</li> <li>o Coûts investissements et fonctionnements</li> <li>o Montant des travaux générés (TTC)</li> </ul>
	<p>COPROPRIETES: réalisation d'une étude de repérage des copropriétés, avec identification des problèmes et programme d'actions  accompagner les copropriétés repérées ou volontaires dans la définition des travaux avec un accompagnement, communication auprès des syndicats ou conseils syndicaux pour les sensibiliser aux actions de rénovation performantes, mise en place d'un observatoire des copropriétés.</p>	<p><i>objectifs indiqués issus de Prosper s'appliquant au parc privé et public</i></p>
<p>24- accompagner la rénovation des logements du parc PUBLIC</p>	<p>pour accroître le nombre et la qualité des rénovations des logements du parc locatif social par les plans stratégiques patrimoniaux PSP des bailleurs sociaux, avec les objectifs des conventions d'utilité sociale CUS.  Par un travail et un accompagnement des bailleurs sociaux: via la démolition ou la rénovation des logements avec des étiquettes de mauvaises qualité énergie, avec mise en place du PRIR vignes roses, avec mise en place d'accords cadre régionaux, avec accompagnement des bailleurs (par Grdf), avec mise en place d'un accord cadre régional avec USH-bailleurs sociaux pour la rénovation des logements locatifs sociaux  par accompagnement des locataires via le SLIME, Civigaz, via la CLCV, via les actions de sensibilisation aux économies d'énergie...</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de logements ayant bénéficié d'une rénovation énergétique</li> <li>o Nombre de démolitions de logements locatifs sociaux</li> <li>o Nombre de logements locatifs sociaux signalés auprès de la cellule départementale de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique</li> <li>o Coûts investissements et fonctionnements</li> </ul>
<p>25- accompagner socialement les ménages en situation de précarité énergétique</p>	<p>accompagnement des propriétaires occupants ou locataires pour améliorer leurs conditions de vie et lutter contre la précarité énergétique, via le CD85- MDSF, le Sydev, le guichet unique de l'habitat, l'OPAH, la ville et la CCAS (via le SLIME), via GRDF-FACE- Civigaz / communes et leur CCAS : à minima accompagnement et orientations vers les dispositifs des partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de ménages déclarés en impayés par les fournisseurs</li> <li>o Nombre de ménages aidés dans le cadre du FSL</li> <li>o Nombre de ménages accompagnés dans leur projet de travaux (OPAH)</li> <li>o Slime : bilan</li> <li>o Nombre de signalements auprès de la cellule départementale de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique</li> </ul>
<p>26- construire des logements sociaux performants et innovants</p>	<p>Soutenir la construction de logements sociaux de qualité et performants en développant les projets qui appliquent la Réglementation thermique, en favorisant ceux qui sont labélisés HPE, THPE, BEPOS,....en favorisant les matériaux biosourcés, en développant les approches environnementales globales pour les projets (dont qualité de l'air intérieur), en utilisant les espaces en dents creuses (pour lutter contre étalement urbain), prise en compte des questions d'ensoleillement, ....Développer les démarches RSE (responsabilité sociétale des entreprises) des bailleurs sociaux avec intégration des préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités développer une étude de gisement foncier sur l'agglomération</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de logements locatifs sociaux financés</li> <li>o Nombre de logements locatifs sociaux financés en opération de démolition-reconstruction, en acquisition-amélioration et en dents creuses</li> <li>o Suivi des projets innovants et exemplaires</li> <li>o Coûts investissements (montants coûts travaux, montants subventions accordées, ...)</li> </ul>
<p>27- accompagner les propriétaires occupants et bailleurs dans leur projet d'adaptation de leur logement</p>	<p>conseiller les ménages dans leur projet d'adaptation, avec un accompagnement technique et financier via l'OPAH et l'agglomération ou vers d'autres partenaires si besoin, offrir des gammes diversifiées de solutions de logements, favoriser la création de projets intergénérationnels ou de solutions d'accueil, et logements innovants, .... promouvoir les formations professionnelles et les certifications dans l'accessibilité et l'adaptation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de personnes accompagnées</li> <li>o Nombre de logements adaptés</li> <li>o Montant de subventions accordées</li> </ul>

<p>28 - Poursuivre le schéma directeur des modes doux et les aménagements en lien</p>	<p><u>réalisation du schéma directeur intercommunal des modes doux</u> avec objectifs de 53 km d'ici à 2020 et 200 km d'ici à 2030, avec la poursuite du programme d'actions après la réalisation des 25,2 km d'aménagement doux depuis 2017. et identification d'un nouveau programme d'actions entre 2021 et 2026 pour arriver à 200km en 2030. <u>traduction à l'échelle communale des objectifs du SD modes doux</u> avec le financement à hauteur de 50% les travaux des communes (fonds de concours avec 250 000€/an) et développement d'un accompagnement en maîtrise ouvrage des communes pour une harmonisation des aménagements. <u>mise en place d'un politique de jalonnement</u> sur l'ensemble du territoire par identification des pôles générateurs, des tronçons en fonction de leur intérêt et de leur accessibilité et élaboration de plans d'implantation <u>poursuite des stationnements vélos</u> adaptés aux usages en favorisant les arceaux sur les espaces publics, en poursuivant le déploiement des box individuels et en travaillant sur les box collectifs, en intégrant dès la conception des projets le stationnement vélo, en cartographiant ces lieux de stationnements</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o nombre de Km d'aménagement cyclable réalisés chaque année</li> <li>o Nombre de dossiers fonds de concours</li> <li>o Nombre de places de stationnements vélos</li> <li>o Nombre de kilomètres jalonnés</li> <li>o Nombre de mats et panonceaux de jalonnement</li> </ul>
<p>29- sensibiliser et former aux pratiques des modes doux</p>	<p><u>sensibilisation</u>: amplifier la résonance de la maison du vélo sur les 3 axes (vélo utilitaire, vélo loisir et vélo sport), création d'une maison de la mobilité (lien avec la cellule d'infos et orientation), avec déportation sur d'autres espaces pole échange multimodal (PEM) ou communes, former des référents mobilité dans les communes (sur volontariat), poursuivre le développement de l'application Mobilisy, avec intégration cartographique piétonne et vélo, assurer des formations (par des ateliers) par la prise en main de l'outil par tout type de public dont seniors <u>Accompagnement au plus près des communes</u>: sensibilisation à la pratique des modes doux par des ateliers tout public en lien avec les questions de l'éco-mobilité, la sécurité routière, ..</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre d'ateliers, animations, formations</li> <li>o Nombre Téléchargements « Mobilisy » et mises en relation covoiturage</li> <li>o Statistiques « Maison du Vélo »</li> <li>o Nombre de référents nommés dans les communes</li> </ul>
<p>30- poursuivre et développer les aides financières à l'usage individuel des modes doux</p>	<p>aides à l'acquisition des vélos à assistance électrique (VAE) individuels, des vélos familiaux ou vélos cargos, ou vélos pour les pers avec un handicap remplacement de l'indemnité kilométrique vélo (IKV) par un forfait mobilité durable (ouvert au covoiturage) pour agents municipaux et ouvert aux entreprises accompagner les entreprises dans leur politique d'achat de flotte de VAE et pour l'implantation de stationnements vélos adaptés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Consommation annuelle des crédits alloués</li> <li>o Nombre de dossiers subventions</li> <li>o Nombre de bénéficiaires de l'IKV ou forfait mobilité</li> <li>o Nombre d'entreprises accompagnées sur leur politique vélo</li> </ul>
<p>31 - Poursuivre le travail engagé sur les changements de mobilité et favoriser le développement des transports en commun toujours plus propre et performant</p>	<p>travail sur le redéploiement et l'optimisation des lignes de transports en commun d'ici à la fin de la délégation de service public (DSP), poursuite de la démarche objectifs CO2 pour toujours optimiser les consommations d'énergie des bus, étude pour la mise en place d'un nouveau dépôt de bus avec intégration des motorisations alternatives (GNV, hydrogène,...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de circuit et km parcourus</li> <li>o Nombre de voyage sur le réseau Impulsion</li> <li>o Nombre d'acquisition de véhicules propres,</li> <li>o Gain rejet de CO2 lié à la charte « objectif CO2 »</li> <li>o Nombre de parking relais adaptés pour accéder au Transport en Commun et recevoir les vélos</li> <li>o Objectifs Prosper: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Substitution des trajets domicile-travail en voiture par des trajets bus/vélo/covoiturage: équivalent à X jours de Télétravail/an</li> <li>- Électrification des véhicules sur l'agglomération (privé et public): 130 véhicules supplémentaires en 2021, puis augmentation annuelle pour atteindre 40 000 véhicules électriques en 2050</li> </ul> </li> </ul>
<p>32- Faciliter les déplacements pour les communes peu denses - lauréat d'un Appel à Manifestation d'Interet France mobilités</p>	<p>projet avec le SyDEV et l'ile d'yeu (issu d'un appel à manifestation) pour développer de nouvelles offres de service de mobilité sur les territoires peu denses ou peu desservis par le transport en commun (TC): avec développement d'un service de mobilité autour de la voiture (partage de véhicule, covoiturage avec la flotte du Sydev+ véhicules de particuliers et d'entreprises). Avec site de stationnement et application mobile pour le suivi de ce partage/ identification d'ambassadeurs relais, des profils d'utilisateurs et prêteurs, organisation d'ateliers d'échange pour accompagner l'utilisation du service, favoriser le transport solidaire et les points stop</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de véhicules en auto partage</li> <li>o Nombre d'ambassadeurs mobilisés</li> </ul>
<p>33- construire le temps des déplacements</p>	<p>création d'un groupe de travail associant entreprises, administrations, établissement scolaires et associations, autorité organisatrice du transport pour cadencer les arrivées des scolaires, pour sensibiliser les entreprises, harmoniser par zones d'activités (ZA) pour faciliter l'utilisation des TC et le covoiturage</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre d'acteurs et de type d'acteurs mobilisés</li> <li>o Nombres d'actions mises en œuvre</li> </ul>
<p>34- Accompagner le développement des plans de mobilités et des animations par zones d'activités</p>	<p>déclencher des plans de mobilité par zone, animer pour accompagner un référent par zone et des référents par entreprise, organiser des animations par zones, favoriser les échanges entre entreprises, pour mutualiser les flottes (VAE, ..), pour dupliquer les bonnes pratiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre d'entreprises participant aux animations</li> <li>o Nombre de plans de mobilité</li> </ul>

Actions	contenu	indicateurs
35- encourager la dynamique de développement de l'économie bleue et de l'écologie industrielle	informer la nouvelle génération sur les nouvelles façons d'entreprendre, accompagner les entreprises (en réseau ou non) pour la construction de l'économie de demain, en faisant connaître les actions ou les réseaux existants (via des évènements) , en créant des synergies, des connexions entre les différents acteurs (entreprises, étudiants, scientifiques, collectivités, ...) pour trouver des solutions sur les déchets, ... réflexion à mener sur l'intégration de la thématique climat pour une éventuelle coopération décentralisée.	o Nombre d'entreprises adhérentes à l'association o Nombre d'actions mises en œuvre
36- valoriser le volet environnemental lors de la création et l'entretien des ZAE et l'implantation d'entreprises	<p>pour implantation des entreprises: insérer un critère de "durabilité" dans le règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise, lancer une réflexion sur la densification et requalification des ZAE existantes</p> <p>pour la CREATION DES ZAE: élaborer un cahier des charges "environnemental" pour les futures ZAE ou grandes extensions pour travailler sur les modes de déplacement; mutualiser les parkings, la protection et les préservations des trames vertes et bleues (TVB), anticiper et gérer l'aménagement et l'entretien des surfaces non aménagées, / prolonger l'action de l'agglomération via ses concessions d'aménagement en imposant des critères de durabilité dans les DSP pépinières, aménagement et concessions des ZAE / créer un groupe technique "aménagement" interne regroupant toutes les compétences (aménagement, déplacement, énergie, environnement, ...) pour travailler ensemble sur les projets</p> <p>POUR L'ENTRETIEN DES ZAE: développer l'expérimentation type "jardins d'Eden" avec production de fruits et légumes par un maraicher en ZAE, développer l'éco-pâturage (entretien des espaces non commercialisés par les animaux d'un agriculteur avec conventionnement) en gestion durable, lancer une expérimentation de jardin potager sur ZAE à identifier sous forme de jardin collaboratif à démultiplier ensuite en fonction des résultats</p> <p>POUR LA REQUALIFICATION DES ZAE: mise en œuvre d'un plan de "végétalisation" des délaissés telles que Belle Place + développement d'actions d'éco-pâturage + accompagnement d'initiatives d'entreprises (installation de ruches, ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nbre d'entreprises qui appliquent le critère de durabilité du règlement des aides immobilière à l'entreprise et sur quel axe</li> <li>o Extensions / créations de PAE</li> <li>o Réalisation d'un schéma des mobilités douces par PAE.</li> <li>o Nombre d'aires de covoiturage par PAE.</li> <li>o Nombre d'entreprises mobilisées par ZAE</li> <li>o Surfaces valorisées sur les ZAE</li> </ul>
37- actualiser le schéma prospectif du foncier économique en intégrant la dimension environnementale	actualiser le schéma prospectif du foncier économique de l'agglomération en tenant compte des projets en court et futur signature d'une convention partenariale entre l'agglomération et la chambre d'agriculture pour anticiper la fin ou les reprises d'exploitations agricoles pour la consommation foncière encourager la rationalisation de la consommation foncière dans tous les projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Validation d'un schéma de développement des ZAE</li> <li>o Mise en œuvre convention de partenariat avec la chambre agriculture</li> <li>o Créations de PAE</li> <li>o Réalisation d'un schéma des mobilités douces</li> </ul>
38- favoriser les formations supérieures et les activités de recherche dans le domaine du génie de l'environnement	mise en lumière et promotion des travaux de recherche en cours sur le territoire avec les 2 laboratoires CBAC et GPEA, en favorisant des mouvements de rencontre entre la recherche et les entreprises, en utilisant les outils de communication de l'Agglomération pour faire connaître ces travaux, en renouvelant le soutien aux doctorants, et en soutenant les activités de recherche faire connaître et soutenir les formations déjà existantes sur le territoire auprès des jeunes, des entreprises, développer la prise en compte des questions de la transition écologique et énergétique dans d'autres formations (lié au transport, à la santé..). "Construction" d'un campus énergie, création et financement d'une chaire partenariale entre le CNAM Paris, le SYDEV, le CD et l'Agglomération. Arrivée de formations supérieures, diplômantes et certifiantes. Projet de création de "formations supérieures certifiantes Rupturiennes " destinées aux dirigeants d'entreprises, dont les contenus sont en réflexion entre l'ICES, Ruptur et l'Agglomération.	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nbre de groupes de travail réalisés</li> <li>o Modules intégrées dans les formations</li> <li>o Nbre d'actions de communication réalisées</li> <li>o Niveau de soutien apporté aux laboratoires</li> </ul>
39- poursuivre la réduction et valorisation des déchets	<p>élaborer et mettre en œuvre le schéma directeur des déchèteries (avec interface recyclerie, en repensant son fonctionnement, par un travail sur la gestion des déchets des professionnels), travail sur la prévention et valorisation des déchets (objectif de réduction des tonnages en tout venant), évolution de l'assiette et de la structuration de la redevance incitative (RI),</p> <p>intégration de matériaux recyclés dans les travaux de réaménagement des espaces pub: dès 2020, la collectivité impose aux entreprise 70% de matériaux recyclés pour les fonds de forme et 50% pour les produits bitumineux, ainsi qu'une traçabilité à 100% des déchets produits/ Cette démarche va au-delà de la réglementation: décret en attente de publication d'ici 2021 mais avec des objectifs + faibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Evolution des tonnages en déchets ménagers et assimilés DMA</li> <li>o Coûts investissements et fonctionnements</li> <li>o Indicateurs liés à la gestion des déchets professionnels</li> <li>o Nbre de chantier voirie ou l'emploi de matériaux recyclés a lieu et avec quel pourcentage</li> </ul>

	40- tendre vers un pôle de réemploi intercommunautaire	suite à la création de l'Ecocyclerie yonnaise en 2016 sur 3 intercommunalités, volonté d'amplifier la politique du réemploi avec la finalisation de la phase 1 avec l'investissement de la recyclerie et la réflexion de la phase 2 avec le développement d'un pôle de réemploi (induisant une baisse des tonnages en déchèteries, création d'emplois insertion, ..)	o Évolution tonnages détournés o Panier en € o Emplois générés o Bilan carbone o Bilan matière
	41- poursuivre l'étude Schéma des vallées	définition du schéma environnemental et touristique des vallées (dont principalement celle de l'Yon) avec diagnostic, identification de plots à scénariser, et réflexion sur leurs devenir et proposition de déplacements et organisation de temps et modes touristiques sur la vallée préservé des séquences paysagères importantes, en privilégiant les déplacements doux pour y accéder	o les fiches actions o Nombre d'actions mises en œuvres
	42- développer l'itinérance douce, randonnées	identification de 10 chemins de randonnées par l'office du tourisme (OT) et le SIG et la direction mobilité durable avec création d'un guide randonnées "au fil de l'Yon"- finalisé depuis 2016	o Nombre d'itinéraires et km d'itinérances douce o Fréquence des itinéraireso Nombre de vente de guide de randonnée
	43- favoriser la consommation de produits respectueux de l'environnement	développer les visites de ferme bio, promouvoir les produits locaux et les initiatives locales soucieuses de l'environnement, organisation d'actions (tablées gourmandes, paniers pique niques)	o Nombre de visites o Nombre de fréquentation
	44- promouvoir l'artisanat et les savoir-faire locaux	poursuivre les actions du tourisme de découverte économique avec visites d'entreprises: Cosmetane, domaine de Monsieur Tard, Poterie de Nesmy,...	o Nombre de visites d'entreprises o Nombre de fréquentation
	45- promouvoir et aider au développement des équipements touristiques liés à la découverte de la biodiversité	promouvoir et développer la fréquentation des équipements déjà existants ou à venir: Maison des Libellules, futur Beautour, jardin du loriot, espace naturel sensible de Piquet,	o Fréquence des équipements et des lieux en lien o Retour d'avis de touristes suite à leur visite
	46- mettre en œuvre un plan d'actions pour soutenir le commerce de proximité	PARTIE 1: mise en valeur de l'espace public pour inciter à la promenade et créer une ambiance d'achats, par la végétalisation des espaces publics, par la création d'îlots de fraîcheur, par l'installation de mobilier urbain adapté, à mettre en œuvre sur la ville de La Roche-sur-Yon mais à développer aussi sur les centralités commerciales des autres communes de l'agglomération  PARTIE 2: pour encourager la rénovation des locaux commerciaux plus respectueux de l'environnement, soit par l'intégration de la transition énergétique dans les dispositifs d'aides existants (majoration de l'aide), soit par l'instauration d'une aide spécifique à la transition écologique lors de rénovation de locaux, à mettre en œuvre sur la ville de Roche-sur-Yon mais à développer aussi sur les centralités commerciales des autres communes de l'Agglomération	o Ilots requalifiés o Mobiliers urbains posés o Nombre de dossiers accompagnés
47- mettre en œuvre un plan d'actions pour soutenir le commerce dans les communes rurales	encourager les porteurs de projets à développer du multi service, à s'adapter à la disponibilité de la population (cibler les horaires d'ouverture), encourager les circuits courts, encourager les commerces ambulants, travailler sur le partenariat entre les commerces multi-services et le GMS (via leur central d'achat), travailler sur une fiscalité spécifique, inciter au télétravail et développer les lieux de coworking en espace rural pour maintenir la population sur place	o nombre de projets accompagnés	
<b>Actions</b>	<b>contenu</b>	<b>indicateurs</b>	

Atelier 5- Alimentation et agriculture	48- étudier pour tendre vers un Programme Alimentaire Territorial (PAT)	étude de faisabilité du PAT pour avoir la compréhension des enjeux, mesurer les opportunités et les finalités, benchmarking, ... information des élus sur ce qu'est un PAT avec ses avantages et intérêts : <i>Réunion départementale le 5 juillet 2019 avec le réseau local de la chambre d'agriculture</i> action conséquente tournée vers les communes (restaurations collectives) mais aussi vers les habitants recherche de financement possible (Appel à Projet) selon le retour de l'étude de faisabilité	o Avancement de l'étude du PAT de l'agglomération
	49- faire connaître et développer les actions de la cuisine centrale sur les savoir-faire, les produits locaux de qualité, la lutte contre le gaspillage, les déchets	politique forte et volontariste sur des objectifs d'utilisation de produits locaux de qualité environnementale et/ou bio au sein de cet établissement (CMR), qui s'inscrit dans les objectifs de la loi Egalim....	o Pourcentage de la part de produits à haute qualité environnementale, bio o Chiffre de pesées des restes

<p>50- favoriser les produits locaux, de qualité issus d'agriculture biologique voire raisonnée, dans les approvisionnements des RESTAURATIONS COLLECTIVES et informer le GRAND PUBLIC sur ces sujets</p>	<p>VERS LES AGRICULTEURS ET LES COMMUNES: travail pour aboutir à une ingénierie commune autour de l'organisation et la structuration de l'offre et de la demande des produits, à une ingénierie commune de la commande publique avec organisation des marchés pour permettre des réponses locales, formation des agriculteurs pour répondre aux marchés pub / faire du sourcing (rencontre avec les producteurs qui sont en capacité de répondre aux besoins) pour mieux écrire les marchés en fonction de l'offre locale / faire un état des lieux des demandes et besoins. travailler avec des plateformes de regroupement pour rationaliser les achats, pour éviter la multiplication des lots des marchés difficile à gérer ultérieurement / mais en même temps pouvoir bénéficier d'une offre (capacité à répondre au volume, à la saisonnalité) rencontre avec les producteurs VERS LE GRAND PUBLIC: sensibilisation des habitants et acheteurs pour leur expliquer leur rôle dans le changement à venir: ils ont un rôle par leur mode de consommation / faire connaître les référencements des producteurs via renvoi vers sites internet et communication de ces infos, faire connaître les produits locaux, labellisés (et de haute qualité env), issus d'agriculture raisonnée, voire bio auprès du grand public; faire connaître et travailler sur les circuits courts, action sur le gaspillage alimentaire</p>	<p>o Nbre d'articles sur le sujet pour informer le grand public o Evolution de la fréquentation des sites internet de référencement des producteurs locaux bio, ... o Nbre de rencontres entre restaurations collectives et producteurs pour établir des liens entre offres et demandes o Evolution du % de produits locaux et issus d'agriculture raisonnée, labélisée, bio dans les approvisionnements des restaurations collectives du territoire</p>
<p>51- poursuivre l'apprentissage et l'éducation à une alimentation équilibrée et saine, et lutte contre le gaspillage alimentaire</p>	<p>vers le jeune public, les familles et les personnes âgées: poursuivre le marché du Pays sur la sensibilisation sur l'alimentation comprenant un travail avec les cuisiniers dans la restauration collective (vers Ecoles, Ehpad, centre de loisir, portage repas...), travail sur nouvelles recettes, éducation aux goûts des personnes concernées (enfants, personnes âgées...) action de visites à la ferme, développer les jardins dans les écoles formation des animateurs, travail sur le gaspillage alimentaire Communication sur l'alimentation, faire le lien avec les familles lien à faire avec le projet de développement de BEAUTOUR pour la sensibilisation sur l'alimentation</p>	<p>o Nombre de publics touchés / familles</p>
<p>52- accompagner les agriculteurs dans la transition vers les changements de pratiques agricoles</p>	<p>accompagner l'émergence d'1 ou 2 groupes d'agriculteurs qui voudraient travailler sur les thématiques suivantes en lien avec les changements climatiques: travail sur les évolutions des pratiques agricoles, les paysages (prairies, haies), la réduction des produits phytosanitaires, l'irrigation, la gestion des bords de cours d'eau, travail simplifié de la terre (prairie sans labour), ...</p>	<p>o Nbre d'agriculteurs inscrits dans les ateliers ou nbre de groupe mis en place o Nbre de rencontres entre partenaires o conventionnement indicateurs de la fiche</p> <p>baisse des apports d'engrais minéraux en ha de SAU (surface agricole utile) sur les cultures 32 412 ha de SAU dont 16855 ha de cultures en 2020 à raison de 562 ha/an indicateurs et objectifs Prosper</p> <p>augmenter et maintenir les légumineuses dans les prairies temporaires en ha de SAU (surface agricole utile)32 412 ha de SAU dont 15 558 ha de prairies en 2020 à raison de 219ha/a. indicateurs et objectifs Prosper</p> <p>diminuer l'apport protéique dans les rations animales (porcins) en UGB sur 1 936 porcins sur les 5 400 du cheptel en 2020 indicateurs et objectifs Prosper</p> <p>substituer les glucides par des lipides saturés et ajouter un additif dans la ration des ruminants en UGB 4789,942 UGB ruminants mais seul 1/3 des animaux restant en étables (soit 11 597 UGB) connaîtront cette évolution de ration indicateurs et objectifs Prosper</p> <p>diminuer l'apport protéique dans les rations animales (vaches laitières) en UGB 6025 vaches laitières, mais pris en compte de 50% du potentiel (soit 3012,5) indicateurs et objectifs Prosper</p>

			diminution des GES non énergétiques en Kteq Co2 évitées/an 25KTeq CO2, soit une baisse de 16% des GES non énergétique du secteur agricole indicateurs et objectifs Prosper
	53- communiquer vers le grand public sur l'agriculture	présentation de l'état des lieux du territoire sur le monde agricole dans les outils de communication de l'agglomération présentation des actions réalisées par le monde agricole sur la transition écologique	o Nombre de manifestations o Nombre de communication dans la presse, magazines, internet et réseaux sociaux
	54- accompagner pour tendre vers des fermes bas carbone	accompagnement du plan régional "stratégie laitière bas carbone" (avec diagnostic, plan d'actions et formations des agriculteurs) au niveau des exploitations laitières : pour la promotion de la démarche, mobilisation des agriculteurs, accompagnement logistique...	o 50% des élevages engagés dans la démarche en 2030 o -20% d'émissions GES en 2030 sur le territoire par rapport à 1990, de part la loi de transition énergétique
	55- développer le stockage de carbone en lien avec le monde agricole	accompagner le monde agricole pour développer sur leurs parcelles : travail HAIES EXISTANTES: l'accompagnement des actions pour la régénération et la gestion des haies existantes, par un travail collaboratif entre le monde de l'entreprise (financement par des achats de crédit carbone) et le monde agricole (réalisant la consolidation ou remise en état de haies existantes), travail sur l'AGROFORESTERIE: pour accompagner des exploitations qui veulent se lancer- lien avec action sensibilisation et accompagnement du changement travail sur LES PRAIRIES: pour développer la couverture des sols et donc stocker du carbone	o Nombre de plans de gestion engagés o Km de haies plantées ou régénérées o Nbre d'arbres plantés o Surfaces de prairies permanentes